

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

34<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du lundi 28 novembre 1994**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 6263).
2. **Loi de finances pour 1995**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6263).

#### **Industrie, postes et télécommunications (et commerce extérieur)** (p. 6263)

MM. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur ; Bernard Barbier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'industrie ; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'énergie ; André Fosset, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les postes et télécommunications ; Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur ; MM. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour le commerce extérieur ; Henri Revol, Emmanuel Hamel, Pierre Laffitte.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6283)

### PRÉSIDENCE DE M. YVES GUÉNA

MM. Félix Leyzour, Pierre Lagourgue, Louis Perrein, Louis-Ferdinand de Rocca Serra, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, M. Philippe Nachbar, Mme Maryse Bergé-Lavigne, M. Paul Lorient.

MM. le ministre, André Fosset, rapporteur pour avis.

Crédits du titre III (p. 6303)

MM. Félix Leyzour, le ministre.

Vote réservé.

Crédits des titres IV à VI. - Vote réservé (p. 6304)

Article 58. - Adoption (p. 6304)

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6304)

#### **Commerce et artisanat** (p. 6305)

MM. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat ; René Bal-

layer, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean-Jacques Robert, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Joseph Ostermann, Félix Leyzour.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6316)

### PRÉSIDENCE DE M. ROGER CHINAUD

MM. Edouard Le Jeune, Robert Laucournet, Kléber Malécot, Bernard Dussaut, Daniel Goulet, le ministre.

Crédits des titres III, IV et VI. - Adoption (p. 6326)

Article 55 (p. 6326)

Amendements n° II-12 de M. Jean-Paul Hammann et II-1 de M. René Ballayer. - MM. Joseph Ostermann, René Ballayer, le ministre, Philippe Marini. - Retrait de l'amendement n° II-12 ; adoption de l'amendement n° II-1.

Adoption de l'article modifié.

Articles additionnels après l'article 55 (p. 6327)

Amendement n° II-14 rectifié du Gouvernement et sous-amendement n° II-22 de M. Jean-Jacques Robert ; amendement n° II-15 rectifié du Gouvernement. - MM. le ministre, Jean-Jacques Robert, le rapporteur spécial. - Adoption du sous-amendement n° II-22 et de l'amendement n° II-14 rectifié, modifié, et de l'amendement n° II-15 rectifié insérant deux articles additionnels.

3. **Transmission d'un projet de loi** (p. 6329).
4. **Dépôt de propositions de loi constitutionnelle** (p. 6329).
5. **Dépôt de propositions de loi organique** (p. 6330).
6. **Dépôt de propositions de loi** (p. 6330).
7. **Transmission d'une proposition de loi** (p. 6330).
8. **Ordre du jour** (p. 6330).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT vice-président

La séance est ouverte à neuf heures cinquante.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1995

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 78 et 79 (1994-1995).]

### Industrie, postes et télécommunications (et commerce extérieur)

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant l'industrie, les postes et les télécommunications (et le commerce extérieur).

La parole est à M. le ministre.

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est un très grand honneur et une grande joie pour moi de présenter pour la première fois devant la Haute Assemblée le projet de budget du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je souhaite, à cette occasion, engager avec vous tous le dialogue le plus approfondi sur le budget de cet important secteur ministériel.

Quelques jours seulement après ma prise de fonctions, j'ai été amené à présenter mon budget à l'Assemblée nationale. Ce fut pour moi l'occasion de rendre un hommage à mon prédécesseur, M. Gérard Longuet, qui, je le crois, a été un grand ministre, qui a entretenu des liens avec chacun d'entre vous et qui a affirmé une volonté politique que chacun a pu mesurer à travers les résultats concrets qui ont été obtenus.

Je situerai d'emblée la démarche personnelle que j'ai définie après ma prise de fonctions dans le cadre des options gouvernementales et de la continuité de l'action déjà entreprise.

Je considère qu'un certain nombre de grandes choses ont été réalisées depuis deux ans dans ce ministère. Je n'évoquerai que les résultats les plus tangibles, que vous avez pu percevoir : les négociations du GATT, les autoroutes de l'information, que je vais lancer très prochainement, ou l'action en faveur des petites et moyennes entreprises, qui a été l'un des points forts de l'action du ministère au cours des derniers mois.

Au-delà des chiffres du projet de budget pour 1995, je souhaite vous indiquer les grandes lignes de l'action politique que j'entends conduire à la tête de cette administration, ainsi que les limites et les contraintes dans lesquelles cette démarche s'inscrit.

J'évoquerai tout d'abord les chiffres globaux du budget, qui donnent au ministère les marges de manœuvre nécessaires sur les terrains qui sont les siens.

Le ministère comprend 9 000 personnes et gère un budget de plus de 41 milliards de francs : 28,2 milliards de francs sont inscrits sur le fascicule « industrie, postes et télécommunications », et 13 milliards de francs sont, au titre du commerce extérieur, éclatés entre les services financiers, les charges communes et les comptes spéciaux du Trésor.

Ces chiffres ne comprennent pas les dotations en capital aux entreprises publiques, soit 8 milliards de francs en 1995, qui s'ajoutent aux 21 milliards de francs dégagés depuis la mi-1993 et dont une partie a largement profité à l'ensemble des entreprises industrielles concernées.

Ce projet de budget pour 1995 s'affiche globalement en baisse par rapport à 1994 : de loi de finances à loi de finances, la baisse s'élève à 7,3 p. 100 si l'on prend en compte les dépenses ordinaires et les crédits de paiement.

Il faut toutefois rectifier immédiatement cette première analyse.

En effet, ce chiffre global ne reflète pas la véritable évolution de la capacité financière du ministère, puisque cette baisse tient essentiellement à la diminution de la subvention à Charbonnages de France. Cette dernière explique à elle seule l'intégralité de l'écart constaté dans le budget de l'industrie, des postes et télécommunications entre 1994 et 1995.

Cette diminution n'est, convenons-en, qu'apparente, dans la mesure où Charbonnages de France sera autorisé à la compenser par le recours à l'emprunt, sans incidence sur la bonne marche de l'entreprise.

En réalité, pour apprécier les moyens réels du ministère pour 1995, il convient d'ajouter au budget qui vous est présenté 982 milliards de francs, qui seront transférés, en début d'année, du budget du ministère de la défense au titre de la recherche duale du Centre national d'études spatiales, et 500 millions de francs en application d'une décision de M. le Premier ministre, prise le 4 octobre dernier en comité interministériel, pour le financement de deux nouveaux programmes spatiaux ; il s'agit des satellites SPOT 5, dans le domaine de l'observation, et STENTOR, dans le domaine des télécommunications. Cette nouvelle dépense vous sera présentée en loi de finances rectificative pour 1994 et fera l'objet d'un report sur 1995.

Compte tenu de ces éléments, le projet de budget de l'industrie et des postes et télécommunications augmente, hors subvention à Charbonnages de France, d'un peu moins de 3 p. 100 par rapport à celui de 1994.

Au-delà de ces chiffres d'ensemble, se dégage une orientation de fond : ce ministère est traditionnellement contraint de consacrer une part essentielle de son budget à des dépenses incontournables qui limitent fortement sa marge de manœuvre. Il s'agit, en particulier, des crédits à la construction navale et des subventions de fonctionnement aux organismes sous tutelle.

Dans le projet de budget pour 1995, cette part baisse de plus de 12 p. 100 par rapport à 1994 au profit des crédits d'intervention, en hausse de 6 p. 100 par rapport aux crédits effectivement disponibles pour 1994.

Comme vous le constatez, mesdames, messieurs les sénateurs, si la performance de ce projet de budget dans l'épreuve des « figures imposées » peut apparaître modeste, le « programme libre » - le plus important, me semble-t-il - est de nature à dégager les marges de manœuvre nécessaires pour accompagner notre industrie en faveur du redressement économique.

Je pense, en particulier, au financement de la recherche industrielle, avec une dotation réellement disponible en 1995 légèrement supérieure à celle de 1994, au soutien à l'investissement des PMI pour stimuler la demande et au financement de l'adaptation aux reconversions industrielles.

La partie « commerce extérieur » présente des évolutions généralement peu significatives étant donné la part qu'y occupe le coût de l'assurance crédit gérée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la COFACE, pour le compte de l'Etat, ainsi que la masse des crédits dits « évaluatifs », dont le montant est ajusté en cours d'année suivant les besoins.

En dépenses ordinaires et autorisations de programme, la baisse de 5,5 p. 100 des crédits est largement imputable à la baisse de l'ensemble des prêts du Trésor sur compte spécial du Trésor.

C'est également le cas en dépenses ordinaires et crédits de paiements : la baisse atteint 11 p. 100, principalement en raison de la diminution des prêts du Trésor de 21 p. 100, due elle-même à l'augmentation des remboursements sur les prêts consentis il y a quelques années.

Voilà pour ce qui concerne les chiffres globaux du budget. Ils me permettront, je crois, d'assumer les missions qui sont les miennes dans le cadre du ministère qui m'a été confié.

Ces moyens d'intervention se situent dans une économie libérale sur les scènes européenne et internationale, et la démarche de mon ministère s'inscrit dans cet environnement économique et international.

Permettez-moi quelques commentaires sur cet environnement.

La reprise est fragile, mais elle est bien au rendez-vous. Elle se traduit principalement par une forte croissance, 2,2 p. 100 en 1994, qu'attestent les créations d'emplois, plus de 200 000 sur l'année. Elle est essentiellement tirée par les exportations, alors que les importations augmentent peu : nous dégagerons environ 80 milliards de francs d'excédent cette année, comme nous l'avons fait l'an dernier.

Saluons également le succès des mesures de relance économique prises par le Gouvernement, telles que la suppression du décalage d'un mois de la TVA, l'allocation de rentrée scolaire ou la prime à la reprise des véhicules de plus de dix ans. Cette dernière mesure a permis

d'enregistrer 390 000 commandes d'automobiles, dont 230 000 qui n'auraient pas eu lieu sans prime. En grande partie grâce à cette mesure, qui sera valable jusqu'au 30 juin 1995, les immatriculations ont augmenté de 13,7 p. 100 sur la période janvier-octobre 1994 par rapport à la même période de l'année dernière.

La dimension internationale est également omniprésente. Il s'agit en effet de ne pas perdre sur le tapis vert des négociations internationales ce que nos entreprises sont capables de gagner sur les marchés. A partir de là, un certain nombre de constats s'imposent à nous.

La concurrence mondiale est souvent inégale. C'est parce que nous voulons maintenir nos niveaux de vie et notre système de protection sociale que nous avons demandé dans les négociations du GATT, avec le soutien des Etats-Unis, qu'un lien explicite soit fait entre le commerce et les normes sociales.

Des travaux sur ce thème seront conduits au sein de la future organisation mondiale du commerce dont je souhaite la mise en place dans des délais rapides. Dès que le Congrès américain aura ratifié ces accords, la France en fera de même puisque nous avons posé cette condition préalable. Le Congrès américain doit en délibérer prochainement ; nous devrions donc être en mesure, à la mi-décembre, de ratifier ces accords, comme nous y sommes engagés.

Je veillerai également à ce que l'application des accords du GATT n'entraîne pas pour notre industrie de contrainte supplémentaire, en particulier dans les secteurs sensibles comme celui du textile.

La réforme des instruments de politique commerciale de l'Union européenne, qui a été arrachée de haute lutte le 15 décembre dernier, s'inspire de la même logique : profiter du libre-échange mais se doter des moyens pour réagir aux pratiques déloyales qui faussent la concurrence internationale.

Je voudrais maintenant insister sur l'Europe.

Personne ne peut le nier, l'Europe est une chance pour notre industrie. Elle lui offre des marchés et la concurrence constitue la condition d'une adaptation et d'une modernisation permanentes. Cependant, pour tirer parti de l'Europe, la France doit s'assigner aujourd'hui trois objectifs clairs.

Il s'agit, tout d'abord, de fixer à la Commission des mandats clairs et précis dans les négociations internationales pour qu'elle défende correctement nos intérêts. C'est ce que nous avons fait avec succès sur le GATT.

C'est le même esprit qui m'anime dans la recherche d'une solution positive qui ne remette pas en cause le maintien de l'activité de construction navale civile dans le cadre des négociations menées à l'OCDE sur les soutiens publics à ce secteur. Je peux vous assurer que la France n'acceptera pas un accord qui ne prendrait pas en compte les intérêts de nos chantiers navals. C'est le sens de l'effort que j'ai d'ores et déjà engagé ces dernières semaines.

C'est ainsi que le Gouvernement est présent presque tous les jours à Bruxelles pour peser sur les négociations. Croyez bien que la présidence française de l'Union européenne, dont j'aurai, avec d'autres collègues, à assumer prochainement la lourde tâche, me permettra de défendre ce point de vue.

**M. Emmanuel Hamel.** Soyez vigilants !

**M. José Rossi,** ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Nous le serons, monsieur Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** On ne l'est jamais assez !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Il s'agit ensuite de construire et de consolider nos alliances stratégiques européennes, car le développement de nos entreprises dépend de leur capacité à profiter du marché unique.

La France et l'Allemagne, notamment, doivent, dans ce domaine aussi, forner le couple qui relancera les industries européennes vers la croissance. Mais je note aussi les alliances positives passées avec des entreprises britanniques ou italiennes.

Enfin, il nous faut maîtriser la démarche communautaire pour la libéralisation des secteurs sous monopole et le faire dans des conditions qui préservent et améliorent l'excellence de nos entreprises et établissements.

Je crois à l'effet stimulant de la compétition sur la croissance économique et sur le renforcement de notre industrie et de nos activités de services. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas craindre l'ouverture progressive des marchés concernés à la concurrence.

Deux secteurs, dans lesquels la France a des atouts incontestables, sont concernés par cette ouverture, à savoir l'énergie et les télécommunications.

Nos groupes nationaux EDF-GDF et France Télécom sont déjà soumis à la concurrence pour une part minoritaire de leur chiffre d'affaires et cette évolution doit se poursuivre, dans le cadre communautaire, sans précipitation.

Elle permettra à nos entreprises nationales d'accroître leur poids au-delà de leur territoire traditionnel. Je favoriserai, pour ce qui me concerne, là où ce sera possible, les alliances internationales d'EDF. C'est là un nouveau champ d'action et une grande priorité pour l'entreprise qui doit, à l'inverse, se cantonner en France aux domaines que la loi lui a confiés.

Pour ce qui est des télécommunications, vous savez que le Conseil de l'Union européenne vient de prendre une décision politique d'une importance capitale : le monopole sur les infrastructures disparaîtra le 1<sup>er</sup> janvier 1998, ce qui veut dire qu'à cette date la concurrence sera totale sur le marché européen des réseaux et services de télécommunications.

Cette décision entraînera des retombées positives pour l'économie européenne et pour les opérateurs et industriels français - ils sont à la pointe du progrès dans ce domaine - et des opportunités nouvelles, tant sur le marché national que sur les marchés de nos partenaires au sein de l'Union européenne.

J'ai néanmoins insisté personnellement pour que les modalités de la libéralisation permettent d'assurer dans de bonnes conditions le financement du service universel et la réciprocité dans l'accès aux marchés des pays tiers. Sur chacun de ces deux points, la France a obtenu satisfaction grâce à des amendements que j'ai pu faire adopter en conseil des ministres à Bruxelles. Ils font clairement référence au financement du service public dans ce secteur stratégique pour le développement des télécommunications.

C'est donc dans une perspective dynamique que France Télécom poursuit sa préparation à l'évolution de son statut. Il faut en faire une véritable entreprise, apte à consolider ses missions de service public et à se développer à l'étranger tout en assurant la nécessaire cohésion interne.

Voilà pour ce qui concerne l'environnement économique international dans lequel nous avons à nous mouvoir.

J'en viens maintenant au financement des priorités de mon ministère, et j'insisterai tout d'abord sur la nécessaire rigueur de gestion qui s'impose au sein même de mon administration.

Cette rigueur se traduit par des suppressions d'emplois, notamment dans les services horizontaux. C'est une conséquence du parachèvement de la réorganisation de l'administration centrale entamée en 1993. Ainsi, soixante postes sont supprimés pour la partie industrie et postes et télécommunications.

Mais il y a aussi, parallèlement, des créations d'emplois là où il le faut, pour la formation et la sécurité. C'est le cas dans les écoles des mines, pour les contrôles techniques des poids lourds et aussi dans la sécurité nucléaire, domaine dont les moyens financiers augmentent également de façon significative.

Un autre exemple de la rigueur de gestion concerne les postes d'expansion économique, les directions régionales du commerce extérieur et les organismes sous tutelle, comme le Centre français du commerce extérieur (CFCE), le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFME) et l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, l'ACTIM, dont les efforts de productivité se traduisent par une stabilisation en francs courants de leurs moyens de fonctionnement.

Mais cette rigueur doit parallèlement permettre de dégager les moyens nécessaires pour mener les actions qui correspondent à mes priorités. Permettez-moi de dire un mot sur mes trois priorités essentielles.

Je souhaite tout d'abord poursuivre l'effort en matière de développement technologique et d'innovation dans l'industrie.

En premier lieu, la recherche industrielle, essentielle à la compétitivité future de nos entreprises, verra ses moyens de paiement s'élever à 2 725 millions de francs, en progression de 3,3 p. 100 sur 1994 ; il en est de même des crédits d'engagement, d'un montant de 3 083 millions de francs, en progression de 2 p. 100 si l'on comptabilise les reports de crédits qui seront effectués en 1995.

Ainsi, le soutien aux grands programmes stratégiques se poursuivra au travers de procédures européennes - EURÉKA ou JESSI - ou nationales - grands projets innovants. Ces grands programmes concernent en particulier l'électronique : l'Etat passe des contrats de moyen terme avec Bull, Thomson Consumer Electronics, SGS-Thomson, sur des projets stratégiques comme les écrans plats, les super-ordinateurs ou la télévision numérique. L'automobile ou les biotechnologies en bénéficient également.

Par ailleurs, je serai amené à défendre, au cours des prochaines semaines, le dossier des autoroutes de l'information.

J'ai lancé vendredi dernier l'appel à propositions qui nous permettra, en février prochain, de sélectionner une première série d'expérimentations.

Permettez-moi d'en dire un mot, sachant l'intérêt que porte votre Haute Assemblée à ce sujet, en particulier M. Laffitte, qui a beaucoup œuvré pour le développement des hautes technologies, ainsi que les rapporteurs concernés.

L'objet de cet appel à propositions est d'encourager les expérimentations permettant de mieux connaître les technologies, mais aussi le marché potentiel des autoroutes et des services de l'information. La démarche est pragmatique et reposera avant tout sur les initiatives des

acteurs décentralisés : il s'agit, en l'occurrence, de mobiliser les acteurs économiques, d'introduire une dose de volontarisme, tout en se gardant bien de retomber dans les erreurs dirigistes qui avaient conduit notamment au plan câble.

Six domaines d'application ont été retenus, à titre essentiellement de référence. Ce sont l'accès aux informations administratives et la modernisation de l'Etat, le télétravail, la télé-médecine, le télé-enseignement, les programmes culturels et de loisirs, les services d'intermédiation et de transaction électronique.

Les propositions, reçues avant le 23 janvier 1995, seront examinées selon quatre critères : le caractère innovant du projet, sa viabilité économique, technique, industrielle et financière, l'association des utilisateurs, enfin l'intérêt sociétal ou régional.

Je soumettrai au comité interministériel que présidera M. le Premier ministre en février 1995 des propositions portant sur une première série de projets à mettre en œuvre ainsi que sur les mesures d'accompagnement relevant de la responsabilité de l'Etat.

Voilà pour ce qui concerne la première priorité relative au développement technologique et à l'innovation dans l'industrie.

La deuxième priorité, qui s'inscrit dans la continuité et le renforcement des actions déjà entreprises, consiste à accentuer sensiblement l'effort en faveur des petites et moyennes entreprises.

Les PMI jouent un rôle central dans le développement économique, car elles sont à l'origine d'une part prépondérante des créations d'emplois dans l'industrie. Mais elles souffrent de handicaps structurels liés à leur taille. Le développement des PMI apparaît donc comme un axe majeur.

Le nouveau fonds de développement des PMI, créé en 1994 par la fusion de trois procédures, doit être doté de 725 millions de francs pour 1995, dont 650 millions de francs sont contractualisés dans les contrats de plan Etat-région. Ce fonds est destiné à aider les investissements tant matériels qu'immatériels des PMI. Il est complété par la procédure de diffusion des techniques ATOUT, qui doit être dotée de 236 millions de francs en 1995, intégralement contractualisés.

La troisième priorité, enfin, vise à accompagner les mutations industrielles en cours ou à venir.

Ainsi, les dotations consacrées aux restructurations et aux entreprises en difficulté seront très sensiblement augmentées, en particulier pour le fonctionnement du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il s'agira, partout où cela est possible, de préserver l'emploi dans des conditions économiques et sociales satisfaisantes.

Des efforts particuliers seront consentis pour les secteurs industriels qui subissent une mutation particulièrement sévère, notamment le textile et le charbon.

Le textile est l'une de nos principales industries manufacturières, qui emploie 300 000 salariés, mais qui perd 20 000 emplois par an.

J'ai déjà eu l'occasion, en commission, de m'entretenir de ce sujet avec les sénateurs plus particulièrement intéressés par ce dossier. J'aurai sans doute l'occasion de revenir devant le groupe de travail sénatorial pour approfondir notre réflexion commune.

Dans ce secteur, je peux le dire dès aujourd'hui, le Gouvernement a décidé de lancer un certain nombre d'actions, dont certaines sont déjà accomplies, et d'autres en voie de réalisation.

Dans le domaine de la concurrence déloyale d'abord, une loi sur la répression des contrefaçons a été votée en début d'année. Ce texte instaure un délit douanier pour les contrefaçons de marque, ce qui permet aux douanes de saisir les importations – y compris intracommunautaires – contrefaites.

Parallèlement, toutes les sanctions ont été renforcées. Elles prévoient notamment la fermeture des établissements et magasins produisant ou commercialisant les contrefaçons.

J'ai souhaité, dans le domaine du commerce extérieur, développer la promotion de nos marques et de notre savoir-faire à l'étranger. Des crédits ont été mobilisés à cette fin : une enveloppe spécifique de 10 millions de francs a été accordée au CFME pour permettre le financement d'opérations de promotion internationale dans le secteur du textile-habillement. Il en a été de même pour moderniser notre industrie textile au plan interne.

Je terminerai mon propos sur cette question des restructurations en évoquant les orientations prises par le Gouvernement concernant Charbonnages de France.

Vous le savez, le pacte charbonnier national a été signé, le mois dernier, par la grande majorité des partenaires sociaux de Charbonnages de France. Le pacte trace les nouvelles orientations de la politique charbonnière française. Celles-ci consistent à garantir l'emploi de tous les agents de Charbonnages de France et des Houillères de bassin jusqu'à ce qu'ils puissent avoir accès à une mesure d'âge. L'extraction charbonnière française prendra fin en 2005, le personnel de l'entreprise étant alors employé dans les métiers d'avenir du groupe Charbonnages de France, notamment la production électrique.

Non seulement le Gouvernement a décidé de maintenir, en 1985, le niveau d'investissements charbonniers de 1994, mais il va autoriser, dès le prochain conseil du Fonds de développement économique et social, le programme d'investissements pluriannuel de modernisation des centrales électriques de Charbonnages de France pour favoriser cette évolution vers l'électricité.

La signature de ce pacte charbonnier est un événement extrêmement important pour les mineurs et doit nous conduire à un apaisement durable dans ce secteur très touché par les restructurations. Il va de soi que, sur ce point très particulier, mon prédécesseur a joué un rôle essentiel.

J'en viens, enfin, aux actions horizontales de mon ministère en faveur du développement économique, qui doivent être centrées sur trois axes : la formation, la qualité et l'aménagement du territoire.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, je souligne que, depuis dix-huit mois, le moratoire des services publics en milieu rural fonctionne. Je demande à La Poste, à EDF et à France Télécom qu'ils ne réduisent en rien ni le nombre de points d'accueil, ni le service offert, ni les horaires. Je sais que vous y êtes très attachés, mesdames, messieurs les sénateurs.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est vrai !

**M. José Rossi,** *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* Je veillerai à ce que ces organismes participent pleinement aux objectifs dont vous avez largement débattu récemment lors de la discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. José Rossi**, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Le deuxième axe transversal de ma politique concerne la promotion de la qualité.

Un important effort de mobilisation des entreprises - en particulier des PME et des PMI - a été engagé depuis dix-huit mois, avec le soutien du mouvement français pour la qualité présidé par M. Fourtou. Le nombre d'entreprises françaises certifiées a ainsi été multiplié par quatre en deux ans, pour atteindre à ce jour plus de 3 000.

Par ailleurs, la rationalisation des installations du Laboratoire national d'essais sera poursuivie en 1995. Elle permettra de marquer des progrès très sensibles dans le domaine de la qualité.

La troisième priorité horizontale de mon ministère est la formation.

Dans l'industrie, qui connaît de fortes mutations technologiques, la formation permet de lutter contre le chômage en assurant la qualification du personnel aux nouveaux métiers.

C'est pourquoi, deux nouvelles écoles des mines deviennent opérationnelles, l'une à Albi et l'autre à Nantes, alors que la dernière création datait de cent ans. Les formations d'excellence qui y sont délivrées permettront de combler le déficit chronique français en ingénieurs de « terrain », dont la compétence se situe entre celle des techniciens et celle des scientifiques.

Pour ce qui est de l'évolution du secteur public, je traiterai maintenant des privatisations.

L'Etat n'a ni vocation ni compétence à produire des biens et services relevant du domaine concurrentiel. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a prévu la privatisation de certaines entreprises, en définissant, pour chaque cas, des modalités spécifiques, notamment pour protéger, le cas échéant, nos intérêts nationaux.

Les privatisations de Rhône-Poulenc et d'Elf Aquitaine ont été de grands succès. L'ouverture du capital de Renault s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Je me félicite en particulier du succès qu'elle a rencontré auprès des investisseurs institutionnels et des salariés. Il s'agit, pour le Gouvernement, d'une première étape avant une véritable privatisation.

J'en viens au cas de Bull, pour lequel le Gouvernement a fait connaître son choix au mois de mars dernier en prenant un décret de privatisation.

Lorsque le Gouvernement est entré en fonctions, il a trouvé une situation particulièrement grave, que je rappelle : une dette de 9,5 milliards de francs, des pertes nettes de 15 milliards de francs sur les trois dernières années, un chiffre d'affaires en baisse, un plan de 6 500 suppressions d'emplois.

Depuis, beaucoup a été fait pour changer complètement la situation, en recapitalisant l'entreprise et en redressant la gestion. Je me réjouis, à ce sujet, de l'autorisation donnée par Bruxelles, le 12 octobre dernier, de procéder au versement de la dotation en capital. Ce sera fait, pour le solde de 2,5 milliards de francs qui incombe à l'Etat, avant la fin de l'année.

Les objectifs que nous nous étions fixés seront donc pleinement atteints : la recapitalisation, d'une part, et le redressement, d'autre part.

Il s'agit maintenant de franchir la troisième étape : la privatisation.

L'appel d'offres pour la privatisation a été lancé voilà une semaine. Il a pour objectif de doter Bull d'un actionnariat privé cohérent et stable qui renforce la capacité du

groupe à affronter les enjeux futurs. Cette procédure rigoureuse est ouverte, sans discrimination, à toute entreprise souhaitant déposer une offre conforme au cahier des charges. Le Gouvernement a désormais pleine confiance dans les atouts techniques et humains du groupe Bull, et donc dans la réussite de cette privatisation.

Je peux d'ores et déjà indiquer que les diverses manifestations d'intérêt en faveur de Bull sont de nature à justifier notre analyse. Les deux premières étapes du parcours - recapitalisation et équilibre - sont un succès. En effet, personne ne s'intéresserait à une entreprise qui ne serait pas viable. Il reste maintenant à mener à bien la troisième étape.

Je serai très vigilant sur ce dossier, sur lequel je travaille en étroite collaboration et en totale identité de vue avec mon collègue M. Alphandéry.

Il me reste à vous donner - et je serai assez bref, pour vous laisser le temps de m'interroger et d'exposer vos propres points de vue - les grandes lignes de ma politique sur trois autres grands domaines de l'activité de mon ministère : La Poste, l'espace et les aides au commerce extérieur.

S'agissant de La Poste, je vous rappelle que le contrat de plan, pour la période 1995-1997, qui fixe les relations entre l'entreprise et l'Etat, a été signé le 14 octobre dernier par son président avec les trois ministres concernés.

C'est une grande première !

Sans notre détermination, sans la confiance de M. le Premier ministre sur ce choix, La Poste serait demeurée dans le triste état où le Gouvernement l'a trouvée en mars 1993 : déficit impressionnant, absence de perspectives, inquiétudes sociales.

Aujourd'hui, le redressement financier de La Poste est sur la bonne voie, les résultats de 1994 seront positifs ; ensuite, la question du service actif est réglée, ce qui ne peut que contribuer à apaiser le climat social. Enfin, pour la première fois, le contrat de plan dote La Poste de liens contractuels avec l'Etat.

L'objectif est de lui assurer la visibilité nécessaire à son développement et de la doter de moyens efficaces pour affronter la concurrence.

Ce contrat de plan est donc une très grande satisfaction. Il donne enfin une règle du jeu stable à La Poste et il montre la considération de l'Etat pour les 300 000 postiers. La Poste a maintenant les atouts pour devenir, grâce à son réseau de contacts, un service public de référence, participant pleinement à l'effort engagé par le Gouvernement en faveur de l'aménagement du territoire.

J'aborderai maintenant la nouvelle politique spatiale française.

L'espace est, pour notre pays, un pôle d'excellence stratégique et de souveraineté nationale, qui nécessite un soutien déterminé de l'Etat. Il est synonyme de hautes technologies et d'exportations. Il concourt ainsi à la défense de l'emploi, priorité essentielle du Gouvernement.

Le Gouvernement a fixé les grands axes de la politique spatiale française.

Cette nouvelle politique met l'accent sur « l'espace utile », au sens des perspectives commerciales et des emplois, de la maîtrise des technologies et de l'autonomie.

Cette politique s'articule autour de trois grandes priorités.

Il s'agit, en premier lieu, de consolider la place de l'Europe dans les lanceurs : la France, au sein de l'Agence spatiale européenne, l'ASE, poursuivra son soutien au programme Ariane 5.

En deuxième lieu, la France a décidé de développer les applications de l'espace, en privilégiant plus particulièrement l'observation et les télécommunications spatiales. Le Premier ministre a ainsi décidé le lancement des satellites d'observation SPOT 5, en synergie avec le programme militaire HELIOS 2, et le lancement du programme de satellite technologique de télécommunications STENTOR.

En dernier lieu, la France assurera le développement des technologies spatiales du futur. Elle poursuivra ainsi un effort de recherche et de développement durable dans les domaines dont dépend son indépendance spatiale.

La France va donc confirmer, par une politique spatiale déterminée et maîtrisée budgétairement, la place de premier plan qu'elle se doit de garder au sein de l'Europe spatiale.

J'en viens au dernier aspect de ma gestion ministérielle : le commerce extérieur.

Comme je l'ai déjà dit, notre excédent commercial est élevé cette année. Mais nous devons continuer à inciter, accompagner et mettre en œuvre des procédures de partage des risques pour favoriser l'exportation. De plus en plus, notre économie sera tirée par les exportations. Aujourd'hui déjà, un Français sur quatre travaille pour ce secteur. C'est là que réside notre marge de développement pour l'avenir.

Le directeur des relations économiques extérieures présentera prochainement à M. Alphandéry et à moi-même des propositions d'amélioration de nos procédures à l'exportation.

D'ores et déjà, le volet « commerce extérieur » des contrats de plan Etat-région a été renforcé.

L'objectif que je poursuis dans ce domaine est double : compléter le dispositif national d'appui aux exportations des PME et accompagner les régions dans leurs démarches sur le plan international, en fédérant les initiatives et en mettant à leur disposition une vaste panoplie d'outils.

Trois grands types de mesures sont concernés par cette démarche : l'aide à l'investissement dit « immatériel », l'aide au renforcement des services « exportations » des entreprises et à l'embauche de cadres spécialisés et, enfin, l'aide à l'implantation commerciale légère à l'étranger.

En ce qui concerne le commerce bilatéral, mon orientation à moyen terme sur les priorités géographiques reste, bien entendu, l'Asie, dans la continuité de l'action conduite par mon prédécesseur.

C'est la zone où la pénétration des marchés reste insuffisante, alors même que c'est celle qui se développe le plus vite. Nous devons y redéployer tous nos efforts, tant humains que financiers, y envoyer le maximum de coopérants du service national, y concentrer la plupart des manifestations commerciales et, d'une façon générale, faire rayonner notre pays dans ces contrées lointaines dont il a été, à l'exception de l'Indochine, pratiquement absent.

Malgré cette priorité donnée à l'Asie, qui prolonge l'initiative de mon prédécesseur, rien ne nous interdit, bien sûr, de nous intéresser à d'autres marchés déjà porteurs. Je pars ce soir même en Amérique du Sud, au Chili, mais surtout en Argentine, pour inaugurer une grande exposition française, « Francia 2000 », qui va rassembler plus de deux cent cinquante industriels et chefs

d'entreprise français. Elle recueille d'ores et déjà un immense succès, dans ce pays où, je le rappelle, nos entreprises sont très fortement implantées et qui sert de base de départ pour l'ensemble de l'Amérique du Sud.

Ma conclusion sera optimiste mais mesurée, comme la raison l'exige.

Au terme de ce large tour d'horizon, j'ai l'absolue conviction que la France a un avenir industriel et que cet avenir verra la création d'emplois. Pour peu qu'il y ait un effort de recherche et d'innovation, il n'y aura pas de saturation des besoins.

N'oublions pas que ce sont les pays les plus industrialisés qui jouent un rôle dominant dans l'économie mondiale. Nous devons tenir compte de ce constat incontournable dans nos choix politiques intérieurs.

Parce que l'industrie est le cœur de l'économie, c'est elle qui cherche et découvre, qui innove et exporte. C'est elle qui suscite les emplois les plus qualifiés.

Ne devons-nous pas, par un grand objectif industriel, réaliser nos ambitions d'amélioration de la diffusion des connaissances, d'accès de tous au savoir et à la compréhension de notre société, de diffusion des produits les plus sophistiqués vers les consommateurs ?

Je pense profondément que notre société aspire à se maintenir au meilleur niveau mondial, et c'est par le travail des hommes qu'elle y arrivera.

Certes, la France n'est qu'une puissance moyenne – il s'agit là d'un constat que nous répétons trop souvent et qui pourrait être synonyme de résignation – par sa superficie, ses richesses naturelles et sa population. Toutefois, elle peut rester la quatrième puissance économique mondiale si nous le voulons et si nous savons nous mobiliser sur le plan industriel, mobilisation qui est essentielle.

Mesdames, messieurs les sénateurs, on ne peut demander à l'Etat d'y parvenir seul, même s'il y concourt avec le projet de budget qui vous est présenté aujourd'hui. Le rôle du Gouvernement est avant tout de donner aux entreprises un environnement adéquat pour qu'elles se développent dans les meilleures conditions.

La reprise, l'initiative individuelle et l'esprit d'entreprise sont des raisons d'espérer. Le moment est donc venu d'en faire profiter tous nos jeunes, leur avenir étant largement lié à la réussite industrielle de la France et donc au redressement de notre pays ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barbier, rapporteur spécial.

**M. Bernard Barbier, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation pour l'industrie.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget que nous examinons aujourd'hui a la même configuration que celui de l'année dernière. Il regroupe, outre les crédits habituels du ministère de l'industrie, les moyens de l'ancien ministère des postes et télécommunications, ainsi que les dotations du Centre national d'études spatiales, le CNES.

Au total, comme vous nous l'avez rappelé, monsieur le ministre, ce budget s'élève à 28,1 milliards de francs, au lieu de 30,4 milliards de francs en 1994, soit une diminution de 7,4 p. 100. Cette diminution importante traduit plus la diminution de crédits de quelques chapitres bien précis qu'une baisse générale des moyens de l'industrie.

Pour vous exposer les principales évolutions du budget de l'industrie en 1995 et mes observations sur celles-ci, j'aborderai successivement les trois grandes catégories de dépenses inscrites dans le bleu budgétaire : les moyens de l'administration, les crédits de la politique de l'énergie et des matières premières, les crédits de politique industrielle.

Les moyens de l'administration regroupent les crédits de personnel et de fonctionnement du ministère, ceux des services déconcentrés et ceux des écoles des mines. Ils représentent 16,5 p. 100 du budget de l'industrie cette année.

Leur progression importante de 9,9 p. 100 résulte essentiellement de l'inscription des crédits pour la prime de 5 000 francs à la reprise des véhicules automobiles de plus de dix ans, soit 390 millions de francs.

On observera que ces crédits s'ajoutent aux dotations déjà ouvertes par les décrets d'avances des mois de mars et septembre derniers, soit, au total, 1,6 milliard de francs.

Il me semble inutile de vous rappeler ici le grand succès de la mesure qui a déjà concerné l'achat de plus de 300 000 véhicules et qui devrait en toucher plus de 100 000 autres avant la fin de l'année. Le Gouvernement a d'ailleurs décidé de prolonger le dispositif jusqu'au 30 juin 1995, ce qui est une très bonne chose.

A cet égard, il me paraît important de souligner que le coût, en apparence élevé, de la mesure est plus que largement compensé par les rentrées de TVA engendrées par la vente de voitures neuves, sans parler des moindres coûts sociaux, en termes de chômage par exemple.

On doit donc se féliciter de l'impact et de la réussite exceptionnelle de cette mesure.

Les autres chapitres des moyens de l'administration diminuent globalement, principalement grâce aux économies réalisées du fait de la fusion des ministères de l'industrie et des postes et télécommunications. La réorganisation des services de l'administration centrale permet en effet la suppression de soixante emplois et une économie totale d'environ 50 millions de francs.

Cette volonté de rationaliser les structures de l'Etat et de faire des économies est très positive. Il faudrait pouvoir l'étendre à bien d'autres domaines.

Enfin, la priorité accordée aux dépenses de formation est maintenue en 1995 : soixante emplois sont créés dans les écoles des mines, dont les moyens progressent globalement de 9 p. 100 et atteignent 578 millions de francs. On ne peut que soutenir ce mouvement, qui doit permettre à notre pays de former des ingénieurs plus nombreux pour demain.

J'en viens maintenant aux crédits destinés à l'énergie et aux matières premières.

Les crédits de l'énergie regroupent trois postes principaux : la subvention à Charbonnages de France, la subvention au Commissariat à l'énergie atomique, les dépenses en faveur de la maîtrise de l'énergie.

La subvention à Charbonnages de France est en net retrait cette année, puisqu'elle s'élève à 4,5 milliards de francs au lieu de 6,5 milliards de francs l'année dernière. Cette baisse de 2 milliards de francs explique d'ailleurs presque à elle seule l'essentiel de la baisse des crédits du projet de budget de l'industrie pour 1995.

Elle est justifiée par la mise en œuvre du pacte charbonnier national, qui prévoit l'arrêt définitif de l'extraction de charbon en 2005.

Dans ce cadre, les neuf centrales électriques de Charbonnages de France doivent être transférées à une nouvelle société, au capital de laquelle EDF devra participer pour une somme proche de 2 milliards de francs.

C'est donc EDF qui est invitée, cette année, à remplacer le budget de l'Etat pour subvenir, en partie, aux besoins de Charbonnages de France !

D'une façon plus générale, on note, dans le projet de budget pour 1995, que de nombreux prélèvements supplémentaires sont opérés sur EDF, pour un total de plus de 5 milliards de francs. Il s'agit notamment des effets de la hausse du taux de TVA applicable aux abonnements d'électricité et de l'institution d'une taxe sur le kilowattheure hydraulique.

Il me semble que de telles mises à contribution, non programmées à l'avance, sont regrettables. Il ne faudrait pas, en effet, qu'elles nuisent à l'effort de désendettement d'EDF et j'insiste à nouveau, comme je le fais chaque année – à la nécessaire préparation du renouvellement du parc des centrales nucléaires. Or les années passent, et les restructurations ne commencent toujours pas.

De fait, on n'insistera jamais assez sur l'atout que représente, pour la France, son programme électronucléaire, ce qui prouve l'importance des moyens consacrés à son évolution et à son adaptation.

Parmi les autres crédits de politique énergétique, on observe cette année une augmentation satisfaisante de la subvention de fonctionnement au Commissariat à l'énergie atomique, laquelle progresse de 2,4 p. 100 et s'établit à 3,6 milliards de francs.

La seule inquiétude – et elle est de taille – concerne, cette année, les crédits d'investissement du CEA inscrits au budget de la recherche, qui sont en diminution de un milliard de francs. La solution consistant à remplacer ce milliard par des crédits de recherche duale en provenance de la défense, par des dotations en capital et par des ressources propres du CEA ne peut être que très précaire et donc peu satisfaisante.

Enfin, les crédits destinés à la maîtrise de l'énergie diminuent légèrement – environ 3 p. 100 – principalement du fait des économies de fonctionnement demandées à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME.

En dernier lieu, les crédits des matières premières poursuivent leur diminution en 1995 d'un peu plus de 6 p. 100.

Au sein de ces crédits, la dotation du Bureau de recherches géologiques et minières, le BRGM, reste relativement stable, tandis que les crédits destinés à la Caisse française des matières premières et au stockage des matières premières stratégiques sont en nette diminution, de près de 35 p. 100. En effet, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique de stockage en confiant la charge aux entreprises concernées.

Le troisième pôle du budget est celui des crédits de politique industrielle. Il est, de loin, le plus important avec 50 p. 100 des moyens de paiement du ministère et 95 p. 100 des autorisations de programme.

Les crédits s'orientent autour de trois priorités : les petites et moyennes industries, les grands programmes technologiques et l'espace.

Ils diminuent globalement de 4,7 p. 100 en moyens de paiement et de 13,8 p. 100 en autorisations de programme.

S'agissant des petites et moyennes industries, la diminution s'explique par d'importants reports de crédits non consommés. Toutefois, l'effort supplémentaire de l'an

dernier en faveur des actions de développement industriel régional et du fonds d'aide à l'investissement des PMI est globalement maintenu.

Cette évolution satisfaisante des crédits budgétaires ne doit toutefois pas masquer les difficultés auxquelles continuent de se heurter nombre de PMI, en particulier un coût du crédit très élevé, les délais de paiement, problème toujours actuel, ou les difficultés de transmission des entreprises.

S'agissant des grands programmes technologiques, les autorisations de programme diminuent, mais les crédits de paiement sont stabilisés à 2,7 milliards de francs. Ils doivent permettre de poursuivre dans de bonnes conditions les grands projets innovants, le programme européen dans le domaine des composants, dit JESSI - Joint European Submicron Silicon - et le nouveau programme de télévision à haute définition.

Enfin, les crédits de l'espace et la subvention au CNES diminuent également, mais ils devraient bénéficier du transfert, en provenance du budget de la défense, vous nous l'avez indiqué tout à l'heure, de 982 millions de francs au titre de la recherche duale. Là aussi, il conviendra de rester vigilant, car cela revient à fragiliser la subvention accordée au CNES.

Avant de conclure, j'ajouterai quelques mots sur La Poste et sur les entreprises publiques du secteur industriel.

Comme vous le savez, vous l'avez d'ailleurs rappelé, un contrat de plan entre l'Etat et La Poste vient d'être signé pour les années 1995 à 1997. Il fixe notamment les relations financières avec l'Etat et les modalités d'aide au transport de la presse. Ainsi 1,9 milliard de francs a été inscrit à ce titre cette année dans le budget de l'industrie.

Enfin, le périmètre des entreprises du secteur public industriel est en cours de modification puisque la privatisation partielle de Renault vient de se terminer et que la privatisation de Bull est annoncée. Les importantes dotations en capital accordées à cette dernière entreprise ont montré la volonté du Gouvernement de lui donner les moyens de réellement se restructurer.

La nouvelle politique du Gouvernement à l'égard des entreprises publiques a donc permis de leur offrir enfin de véritables perspectives de développement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la commission des finances a estimé que le budget de l'industrie pour 1995 était un bon budget. L'affirmation claire de plusieurs priorités, la formation, les PMI et la recherche industrielle l'ont ainsi conduite à vous proposer de lui donner un avis favorable. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste*).

**M. le président.** La parole est à M. Collomb, rapporteur pour avis.

**M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'industrie.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année 1994 qui s'achève est marquée, en dépit du scepticisme de certains commentaires, par la reprise économique, singulièrement dans l'industrie.

Selon les évaluations, la croissance devrait, cette année, avoisiner les 3 p. 100 dans certains secteurs. Elle est évaluée à 3,1 p. 100 pour 1995. Quant à l'investissement du secteur concurrentiel, il devrait croître de 8 p. 100 en 1995. Les perspectives sont donc encourageantes.

Je vous rappelle que les crédits totaux du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications atteignent 28,13 milliards de francs pour 1995.

Je bornerai mon analyse aux crédits de politique industrielle, à l'exclusion de la politique énergétique, des télécommunications et de La Poste.

Les crédits de l'administration centrale s'élèvent à 3,98 milliards de francs pour 1995. Les effectifs en personnel atteignent 5 853 personnes et devraient donner lieu à la création de quinze postes de contractuel.

Quant aux crédits des services déconcentrés - les DRIRE - ils atteignent 669,8 millions de francs. Par ailleurs, 776 millions de francs seront consacrés à des installations de services.

Les écoles des mines vont bénéficier de soixante créations d'emplois et voient leurs moyens renforcés de 16,4 millions de francs.

Quant à l'Ecole nationale supérieure de création industrielle, elle verra la mise en place d'un troisième cycle.

Les crédits consacrés à la politique industrielle et à l'innovation atteignent 14,09 milliards de francs, en repli de 4,7 p. 100 par rapport à 1994. Quant aux autorisations de programme prévues à ce titre, elles diminuent de 13,6 p. 100.

Pour ce qui est des subventions, je mentionne au passage les 90 millions de francs de fonds d'industrialisation de la Lorraine, les 750 millions d'aides à la commande pour la construction navale, et les 250 millions de francs pour les actions de restructuration dites « hors CIRI » et les 160 millions de francs octroyés au CIRI, le comité interministériel pour les restructurations industrielles.

Comme l'an dernier, je m'interroge sur l'utilité du CIRI eu égard à l'immensité des besoins. N'a-t-il d'autre justification que d'occuper des personnels de rang très élevé de la direction du Trésor, qui ont traité vingt-neuf dossiers au cours du premier trimestre ?

L'ANVAR, Agence pour la valorisation de la recherche, reçoit 950 millions de francs de subvention d'équipement. Cette aide est justifiée. L'année 1995 devrait être, pour l'ANVAR, celle de la diffusion technologique et des accords de soutien à l'innovation.

Enfin, et surtout, le Centre national d'études spatiales, le CNES, qui reçoit 29,6 millions de francs supplémentaires en fonctionnement, voit sa subvention d'équipement atteindre 7,23 milliards de francs, qui lui permettront de contribuer à l'Agence spatiale européenne. Il convient de noter que le CNES bénéficiera, en outre, d'un transfert de gestion de 982 millions de francs, en provenance du budget de la défense.

L'Agence nationale pour la création d'entreprises recevra 29,7 millions de francs. Elle est vouée à devenir la tête d'un réseau d'organismes facilitant la création d'entreprises.

L'action pour les « Grands projets innovants » sera poursuivie en 1995. Il convient de signaler la mise en place d'un programme « Chimie Avenir », consacré à la chimie fine.

Quant au programme « Eureka », son niveau financier sera maintenu en 1995. Le rythme des dépôts de projets à ce titre reste soutenu.

J'en viens à la normalisation, à la qualification, à la métrologie et à la sécurité de l'appareil productif, qui comptent parmi les grandes vocations du ministère de l'industrie. Les crédits qui y sont consacrés atteignent plus de 412 millions de francs, en recul de 1,9 p. 100 par rapport à 1994. En revanche, les autorisations de programme, d'un volume de 115 millions de francs, progressent de 21 p. 100.

En ce qui concerne la normalisation, l'AFNOR, qui a réorganisé sa structure, fait porter ses efforts en direction des PME-PMI ainsi que sur la formation d'experts aux techniques de la rédaction des normes européennes.

Pour ce qui est de la métrologie, le Bureau national de métrologie, le BNM, sera transformé en groupement d'intérêt public au 1<sup>er</sup> janvier 1995. Un comité français d'accréditation, le COFRAC, regroupe désormais le BNM et le réseau national d'essais.

Le BNM devrait recevoir 26,3 millions de francs en 1995.

S'agissant de la qualification des produits, la politique menée par le ministère tend à regrouper le système de certification des produits autour de la marque « NF ».

Pour résumer cette présentation strictement budgétaire, je dirai que 1995 se présente comme une année de continuité et d'approfondissement, même si les dotations sont comptées strictement.

Pour ce qui est de la situation des différents secteurs de l'industrie, je vous renvoie, mes chers collègues, à mon avis écrit, qui contient, comme chaque année, une analyse de la conjoncture par secteurs passionnante.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est une lecture passionnante.

**M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis.** Je veux souligner que l'année 1994 qui s'achève était censée voir une amélioration puisque les dotations en capital des entreprises publiques, qui avaient atteint 18,8 milliards de francs en 1993, devaient être ramenées à 5 milliards de francs. Mais ces belles résolutions se sont évaporées face aux difficultés d'Air France.

Peut-on espérer qu'en 1995 ces mêmes dotations en capital n'excéderont pas 8 milliards de francs, dont 5 milliards de francs pour Air France ? Il est permis de rêver !

Cependant, la commission des affaires économiques et du plan ne peut éluder ce sujet de réflexion.

Je prends, à titre d'exemple, l'entreprise Bull. En une décennie, elle a reçu quelque 20 milliards de francs de soutien public. Est-ce convenable ? Un bilan mériterait d'être dressé. Peut-être la commission des affaires économiques, reprenant des travaux menés par la commission des finances il y a huit ans, pourrait-elle s'y atteler, avec l'aide de la Cour des comptes, soit en collaborant avec la commission des finances soit en créant sur le sujet une mission d'information ? Je lance cette idée...

**M. Emmanuel Hamel.** Elle est bonne !

**M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis.** Or, le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dans son article 14 *bis*, Deuxième sujet de réflexion pour notre commission : l'ouverture du capital ou la privatisation de certaines entreprises publiques. Je le rappelle : 55 milliards de francs de cessions d'actifs ont été prévus, en 1994.

A tout seigneur, tout honneur, je commencerai par Renault.

L'ouverture du capital est faite. La capitalisation devrait avoisiner 42,5 milliards de francs : 5 p. 100 ont été cédés à des actionnaires-partenaires choisis parmi les investisseurs institutionnels et quelque 27 p. 100 du capital ont été mis sur le marché, à l'occasion d'une offre publique de vente.

Je reviens à présent à Bull, dont la privatisation a aussi été annoncée. Je rappelle que l'Etat possède 75,8 p. 100 de Bull, 17,2 p. 100 appartenant à France Télécom. J'observe cependant que Bull devrait encore enregistrer 1,5 milliard de pertes nettes en 1994. Je forme donc le vœu que l'ouverture du capital de Bull permette de clarifier la stratégie de l'entreprise.

Dernier sujet d'interrogation : le projet de rapprochement entre Pechiney et la CNR, la compagnie nationale du Rhône.

Je rappelle que l'Etat détient 55,8 p. 100 du capital de Pechiney, contre 28 p. 100 dans le public. Depuis 1986, l'hypothèse d'un rapprochement entre Pechiney et la Compagnie nationale du Rhône avait été esquissée. Il s'agissait, en fait, de ponctionner les recettes de la CNR.

Depuis mars dernier, cette hypothèse s'est éloignée et je crois que le Sénat peut s'en réjouir pour trois raisons : d'abord, parce que ce rapprochement était une idée technocratique, qui ne reposait pas sur la volonté des partenaires ; ensuite, parce que les rapports financiers de la CNR avec EDF doivent être clarifiés ; enfin, parce que la CNR a reçu, en vertu de la loi de 1980, mission de réaliser le canal Rhin-Rhône et qu'il convient de montrer de l'opiniâtreté dans cette réalisation d'aménagement du territoire.

**M. Emmanuel Hamel.** Qui tarde trop !

**M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis.** Or le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dans son article 14 *bis*, a décidé la constitution à parité d'une entreprise entre EDF et la CNR. Une autre stratégie a donc été arrêtée, et il faut s'en réjouir.

Voilà, mes chers collègues, comment se présente le projet de budget de l'industrie pour 1995 : des crédits budgétaires comptés, dans l'ensemble, assez chichement ; des privatisations et des ouvertures de capital délicates à réaliser, mais une conjoncture d'ensemble qui se redresse et une stratégie ministérielle qui s'affirme.

Je pense que nous devons souhaiter la réussite au nouveau ministre de l'industrie, qui a fait preuve d'un grand courage en prenant, oserai-je dire, « au pied levé », la responsabilité d'un ministère aussi important.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits qui nous sont présentés. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants et ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laucournet, rapporteur pour avis.

**M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'énergie.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne peux évoquer la politique énergétique française sans commencer par la replacer dans son cadre européen.

A cet égard, je tiens à souligner que le Sénat examine avec une particulière attention les propositions de directives concernant ce secteur puisqu'il a notamment adopté deux résolutions en 1994 : l'une, en juin, concernant le marché intérieur de l'électricité et du gaz, dossier qui n'a que peu évolué depuis cette date, l'autre sur le projet d'accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis concernant l'ouverture des marchés publics à la concurrence, en particulier dans le secteur électrique, résolution que j'ai cosignée avec M. Henri Revol et que le Sénat a adoptée.

Cela prouve que le Parlement souhaite être davantage associé à la définition de la politique énergétique, à la fois nationale et communautaire.

D'ailleurs, la commission des affaires économiques et du Plan souhaiterait qu'un débat sur ce thème fût organisé au Sénat, comme il y en a eu un à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement envisage-t-il encore cette possibilité, monsieur le ministre ?

Je me permets de vous demander également où en sont les réflexions du Gouvernement sur l'évolution éventuelle des monopoles d'EDF et de GDF, dans le contexte communautaire.

Cela m'amène à revenir au cadre hexagonal, caractérisé, en 1993, par une hausse appréciable de la production et une modeste diminution de la consommation.

S'il faut se féliciter de la progression notable de notre taux d'indépendance énergétique, qui atteint 51,8 p. 100, on est en droit de s'inquiéter du fait que cette évolution se soit accompagnée d'une baisse de 1 p. 100 de notre efficacité énergétique. Nous ne pouvons donc que partager, monsieur le ministre, votre souhait de relancer la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Celle-ci implique, en premier lieu, d'encourager les économies d'énergie.

En outre, j'insiste sur l'urgence de mettre en œuvre un programme de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics et les parcs de véhicules publics.

Il convient, en second lieu, de développer le recours aux énergies renouvelables, notamment aux biocarburants. C'est un problème que nous connaissons bien, au Sénat.

Enfin, le développement de la cogénération étant d'actualité, j'aimerais, monsieur le ministre, connaître vos intentions dans ce domaine.

Cette politique répond au souci de développer une énergie respectueuse de l'environnement et permettant de réduire la dépendance énergétique.

Le respect de l'environnement est, en effet, l'une des préoccupations croissantes de la politique énergétique française. Le débat national « énergie et environnement », lancé en mars 1994, en témoigne amplement.

Mais, dans ce contexte, je crains - je vous l'ai dit en commission - que les crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, ne soient pas à la hauteur de cette ambition. Je l'ai indiqué à votre collègue chargé de l'environnement, monsieur le ministre, et je le répète aujourd'hui.

J'aimerais être rassuré, car la lecture des documents laisse apparaître que la subvention inscrite dans le projet de loi de finances pour 1995 au profit de l'ADEME diminue, en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, de 3,3 p. 100, même si les autorisations de programme progressent également de 3,3 p. 100.

S'agissant de la politique nucléaire française, je rappelle que les efforts se concentrent sur la fin du cycle du combustible - déchets et stockage - et sur les réacteurs du futur. Au début du siècle prochain, nous serons confrontés au problème du renouvellement de notre parc de centrales, qui aura fait son temps.

Dans ce contexte, la subvention de fonctionnement du Commissariat à l'énergie atomique, le CEA, devrait augmenter de 2,4 p. 100 par rapport aux crédits votés pour 1994.

Mais il faut souligner la faiblesse et la précarité des financements civils publics des investissements du CEA.

Pour 1995, ces financements seraient issus d'un compte d'affectation spéciale alimenté par le produit des privatisations à hauteur de 356 millions de francs, soit le tiers du total des dépenses en capital du CEA.

En outre, 368 millions de francs proviendraient du ministère de la défense, au titre de la recherche duale, mais pourraient, en réalité, recevoir une affectation militaire, et non civile, pour près de la moitié de cette somme. Ces financements croisés et divers nous inquiètent.

Dans ces conditions, je crains que le CEA ne puisse financer correctement ses programmes pour 1995, et au-delà.

Aussi, la commission des affaires économiques et du Plan souhaite que le montant des ressources civiles du CEA soit confirmé et que le financement sur les produits de privatisation soit formellement assuré.

J'en viens à Electricité de France, qui connaît, quant à elle, un fort développement international, dont je me félicite.

Puisque vous vous rendez demain en Argentine, monsieur le ministre, vous observerez ce que j'ai pu moi-même constater récemment : EDF assure une grande part de l'alimentation et de la distribution électriques de la capitale.

Les résultats d'EDF ont sensiblement progressé et ont atteint plus de 3 milliards de francs en 1993. En outre, l'établissement a réduit son endettement de près de la moitié de l'objectif global fixé par le contrat de plan. Il s'agit donc d'un excellent résultat.

Cependant, là aussi, comme pour le CEA, je m'inquiète de certains faits, en l'occurrence des ponctions de l'Etat sur les résultats d'EDF, qui sont particulièrement nombreuses : la rémunération de l'Etat au titre de l'exercice 1993, pour 1 milliard de francs ; l'augmentation du taux de la TVA sur les abonnements, pour 2,1 milliards de francs ; le déplafonnement de la taxe professionnelle, pour 800 millions de francs en 1994 - 500 millions de francs sont prévus pour 1995 ; l'obligation de rachat aux producteurs indépendants diesels, pour 700 millions de francs en 1994, à moins que cette obligation de rachat ne soit remise en cause ; l'entrée d'EDF dans le capital de la filiale de production d'électricité de Charbonnages de France, pour 3 milliards de francs.

En outre, les charges induites par les dispositions adoptées récemment par le Sénat dans le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire pourraient s'élever à près de 3 milliards de francs.

Dans ces conditions, on voit mal comment EDF pourra remplir les objectifs fixés par le contrat de plan conclu avec l'Etat pour la période 1993-1996, notamment en matière de désendettement, d'investissement et de réduction des tarifs.

Les résultats de Gaz de France sont également satisfaisants ; le résultat net s'élève à 1,1 milliard de francs et on observe une réduction de l'endettement.

Cependant - mêmes causes, mêmes effets ! - le relèvement du taux de TVA sur les abonnements de GDF devrait coûter 500 millions de francs à l'établissement.

Comme pour EDF, on peut se demander comment GDF pourra, dans ces conditions, satisfaire à ses engagements. Cela est d'autant plus regrettable que son deuxième contrat d'objectifs, très ambitieux, vient d'être signé en mai dernier.

Le directeur général d'EDF dit qu'il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. Electricité de France et Gaz de France fonctionnent bien, mais, plus on leur imposera de charges, plus leurs difficultés seront grandes au cours des prochaines années.

Dans le secteur pétrolier, il faut souligner les problèmes rencontrés par l'industrie du raffinage, alors même que celle-ci devra poursuivre de gros efforts d'investissement dans les années à venir.

Toutefois, je me réjouis, monsieur le ministre, que le problème de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, que je vous avais soumis en commission, ait pu être réglé

lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances. Normalement, nous ne devrions pas avoir à y revenir.

En ce qui concerne le secteur charbonnier, on ne peut que constater l'aggravation de l'endettement et du résultat final de l'entreprise Charbonnages de France, qui s'établit à 2,97 milliards de francs en 1993, contre 1,4 milliard de francs en 1992.

Cela étant, nous nous orientons vers la fin d'un système. J'ai bien noté dans votre propos, monsieur le ministre, que vous aviez pris des dispositions, de façon que les sacrifices à consentir dans ce secteur soient les moins lourds possible pour les personnels.

Ces mesures s'inscrivent dans une vaste tentative de redéfinition des activités de Charbonnages de France. C'est le « pacte charbonnier » qui a été récemment signé.

Après ce bref tour d'horizon, je conclurai mon propos en indiquant que la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits en faveur de l'énergie inscrits dans le projet de budget de l'industrie pour 1995. (*Applaudissements sur les traversés socialistes, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fosset, rapporteur pour avis.

**M. André Fosset, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les postes et télécommunications.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, autrefois l'un des principaux budgets de l'Etat, le budget des postes et télécommunications est, à la suite de la réforme de 1990, devenu l'un des plus modestes.

Les dépenses ordinaires inscrites au titre des P et T au budget du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur s'élèvent à 2,23 milliards de francs, dont il convient d'extraire 1,95 milliard de francs destinés à l'aide au transport de la presse. Les moyens des services s'élèvent donc à 282 millions de francs, ce qui représente une réduction de 6,8 p. 100 des crédits par rapport à l'an dernier. Il convient d'en féliciter le ministère, puisque cette baisse est due à un accroissement de la rationalisation des services.

Plus important est l'examen des comptes des deux exploitants publics placés sous la tutelle du ministère. Le volume des masses financières en jeu et le caractère stratégique des secteurs dans lesquels interviennent La Poste et France Télécom justifient amplement l'intérêt et le contrôle du Parlement.

Pour France Télécom, les résultats financiers sont tout à fait satisfaisants, puisque le résultat net s'élevait à 4,8 milliards de francs en 1993 et qu'il devrait atteindre 9,7 milliards de francs en 1994.

Toutefois, l'endettement de France Télécom reste important : plus de 100 milliards de francs. Ce chiffre est beaucoup trop élevé, surtout quand on le compare à l'endettement de ses principaux concurrents. Mais la baisse régulière des taux d'intérêt a permis, depuis 1991, d'alléger les charges financières de l'opérateur. Ces charges, qui s'élevaient à 12,2 milliards de francs en 1991, n'étaient plus que de 10,2 milliards de francs fin 1993.

Les charges d'amortissement de l'exploitant ont, en revanche, augmenté, en raison de sa politique de remboursement accéléré de la dette. Mais il s'agit là d'une excellente gestion de la dette, dont il faut féliciter les gestionnaires.

Le seul véritable handicap de l'opérateur reste, en définitive, son statut. Equivalant à celui d'un établissement public, ce statut limite ses possibilités d'accord avec des partenaires étrangers. Or, dans le contexte de concurrence mondiale avivée que connaît le secteur des télécommunications, ce handicap peut se révéler très pénalisant, voire très dangereux pour l'entreprise.

Cette situation apparaît d'autant plus problématique que Deutsche Telekom, l'opérateur allemand allié de France Télécom, dont le statut était identique, doit, dans l'année qui vient, prendre la forme d'une entreprise publique dont l'introduction en bourse est programmée pour le début de 1996.

En outre, Deutsche Telekom et France Télécom ont annoncé une alliance avec Sprint, le troisième opérateur américain de communication, à travers l'une de leurs filiales communes. Cependant, une alliance de même nature, passée l'an dernier entre British Telecom et MCI - le deuxième opérateur américain - s'était concrétisée par un échange de participation en capital. L'accord avec Sprint pourra-t-il se pérenniser sans recourir à une telle garantie ?

Sur tous ces points, la commission des affaires économiques et du Plan apprécierait de connaître les analyses du Gouvernement.

Le poids des impayés téléphoniques de l'Etat constitue un autre handicap pour France Télécom. Certes, celui-ci est un peu moins lourd que le précédent, mais il n'est nullement négligeable. Qu'en juge !

Lorsque la commission des affaires économiques et du Plan a attiré l'attention du Sénat et de l'opinion sur ce point, ces impayés téléphoniques - accumulés, pour l'essentiel, avant janvier 1993 - atteignaient, au total, la somme de 2 380 millions de francs, soit 10 p. 100 des dettes remboursées par France Télécom en 1994 !

Depuis, plusieurs ministères ont fait un effort. Celui de l'éducation nationale, par exemple, a remboursé 71 millions de francs. Parmi ces administrations scrupuleuses, on trouve aussi votre propre administration, monsieur le ministre, qui a remboursé plus de 20 p. 100 du solde de ses factures. Je tiens ici à vous donner acte que l'engagement qui a été pris par votre prédécesseur l'an dernier commence à être tenu.

D'autres ministères n'ont pas, ou peu, remboursé leur dette...

**M. Félix Leyzour.** Lesquels ?

**M. André Fosset, rapporteur pour avis.** ... mais au moins ont-ils honoré leurs nouvelles factures. On ne peut toutefois juger que cette attitude est suffisante quand on sait que, parmi eux, le ministère de l'intérieur doit plus de 700 millions de francs et celui de l'équipement environ 400 millions de francs.

Dès lors, que dire de ceux qui non seulement n'ont pas remboursé leurs dettes, mais les ont laissé s'accroître ? De fin août 1993 à fin juin 1994, les impayés de la préfecture de police de Paris, donc du ministère de l'intérieur, ont augmenté de 37 millions de francs, ceux du ministère des affaires étrangères de 26 millions de francs et ceux du ministère de la défense de 27 millions de francs.

Au total, l'encours des impayés téléphoniques de l'Etat n'a diminué que de 120 millions de francs en dix mois. Au 30 juin dernier, il s'élevait encore à 2,2 milliards de francs. A ce rythme, la dette de l'Etat à l'égard de France Télécom ne devrait pas s'éteindre avant 2015.

Dans ces conditions, que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour que cesse cette situation insatisfaisante ?

On ne peut, en effet, continuer à accepter indéfiniment cette situation parce qu'il n'est pas sain que l'Etat montre un exemple aussi déplorable. Par ailleurs, dans trois ans, France Télécom sera concurrencée au cœur de ses activités et aura alors besoin de tous les atouts de la compétitivité. Si l'Etat le remboursait, il pourrait alléger d'autant le boulet de sa dette, un bien lourd fardeau quand on la compare à celle de ses concurrents.

Je n'achèverai toutefois pas ce bref survol de la situation de France Télécom sans évoquer, monsieur le ministre, les suites que le Gouvernement envisage de donner au rapport Théry sur les autoroutes de l'information. Bien que vous ayez abordé ce sujet dans votre intervention liminaire, diverses questions restent ouvertes.

Le câblage en fibres optiques est-il la seule solution technique raisonnable pour atteindre l'objectif, à bien des égards indispensables en matière d'aménagement du territoire, d'une couverture totale du territoire par les autoroutes de l'information en 2015 ?

Ne pourrait-on également envisager un recours aux réseaux hertziens et aux réseaux par satellite ?

Et même en cas de choix prioritaire d'un réseau en fibre optique, est-il nécessaire que la fibre optique arrive chez tous les abonnés ?

**M. Emmanuel Hamel.** Oui !

**M. André Fosset, rapporteur pour avis.** Un raccordement aux « autoroutes » en fibre optique par des « bretelles » en fil de cuivre, beaucoup moins coûteux, ne pourrait-il être envisagé pour les usagers qui ont des besoins limités ?

Les expérimentations que vous allez entreprendre permettront-elles de fixer des choix ?

Autant de questions sur lesquelles nous souhaitons que vous nous apportiez quelques précisions, monsieur le ministre.

Je présenterai plus brièvement la situation de La Poste. Ses résultats financiers sont moins satisfaisants que ceux de France Télécom.

Si le volume de ses activités de courrier et de ses prestations financières continuent à croître, ses résultats d'exploitation se révèlent en quelque sorte « écrasés » par des charges de service public mal compensées.

L'exercice 1993 s'est soldé par un résultat net déficitaire de 1,2 milliard de francs.

On m'a laissé supposer que, malgré l'assujettissement de La Poste à la taxe sur les salaires de droit commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, et ce, je le rappelle, contrairement à ce que prévoyait la loi de 1990, les résultats de 1994 pourraient être positifs. Pouvez-vous nous confirmer cette perspective, monsieur le ministre ?

Cependant, même si cela était le cas, le contrat de plan que La Poste vient – enfin – de signer avec l'Etat ne me paraît pas de nature à lui fournir tous les moyens d'accomplir ses nombreuses et importantes missions de service public. Je pense notamment à celles qui lui incombent dans le domaine de l'aménagement du territoire ou dans le domaine social pour l'octroi de facilités financières aux organismes sociaux et aux plus démunis de nos concitoyens.

Certes, le contrat de plan qui vient d'être signé marque un très net progrès par rapport à la situation antérieure, et nous nous en félicitons.

Mais il m'apparaît difficile de soutenir qu'il assure à La Poste la juste rémunération – pourtant prévue dans son cahier des charges – lui permettant de couvrir le coût de sa collecte des fonds des comptes chèques postaux qu'elle verse au Trésor.

Je ne puis, en conséquence, que rappeler ici, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, ce que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer à cette tribune, à savoir que la poste constitue une industrie de main-d'œuvre. Or, à poursuivre dans la voie qui consiste à maintenir ses activités financières dans un carcan réglementaire tout en l'assujettissant à d'importantes servitudes de service public et en lui refusant l'indispensable soutien des budgets publics, on prend le risque de lui laisser comme seule alternative le déficit permanent ou la baisse des effectifs.

Malgré cette dernière réserve et les critiques qu'ont suscitées de sa part l'importance des impayés téléphoniques de l'Etat, la commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis résolument favorable à l'adoption des crédits relatifs aux postes et télécommunications dans le projet de budget pour 1995, en raison, d'une part, de l'évolution de ces crédits et, d'autre part, de l'attention vigilante portée par le Gouvernement aux secteurs économiques correspondants. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Bergé-Lavigne, rapporteur spécial.

**Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour le commerce extérieur.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la présentation des crédits du commerce extérieur reste un exercice original à deux titres.

En premier lieu, les contours exacts de l'ensemble des dispositifs qui concourent à la promotion de notre commerce extérieur restent relativement fluctuants et peuvent évoluer au gré des circonstances. Cette opacité tient d'ailleurs au fait que les dotations concernées sont disséminées entre les trois fascicules budgétaires du ministère des finances, et n'apparaissent donc pas au titre du ministère de l'industrie et du commerce extérieur.

En second lieu, il s'agit d'un domaine où les résultats obtenus sont largement indépendants du montant des crédits budgétaires qui lui sont consacrés. Ils dépendent en effet largement des entreprises, de leur dynamisme et de leur combativité. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que ces moyens budgétaires stagnent ou régressent depuis 1991.

Or, dans le même temps, notre déficit extérieur a totalement disparu et fait désormais place à un excédent significatif.

En effet, mes chers collègues, notre pays connaît depuis maintenant trois ans une situation inédite, mais dont nous ne pouvons que nous féliciter. Nous accumulons mois après mois des excédents commerciaux significatifs, ce qui permet à la France de s'affranchir de la contrainte extérieure en dégageant une capacité de financement vis-à-vis du reste du monde.

Je tâcherai de ne pas vous lasser avec des données chiffrées que nous connaissons tous. Tout au plus je citerai trois chiffres qui permettent de mesurer l'ampleur du retournement. En 1991, notre commerce extérieur était déficitaire de 29 milliards de francs. En 1992, il était devenu excédentaire de 31 milliards de francs. En 1993, le solde positif atteignait 85 milliards de francs. De telles performances traduisent, avant tout, l'excellente résistance de nos exportateurs.

Dans l'ensemble, notre compétitivité prix par rapport à nos six principaux partenaires européens s'est améliorée de 5 p. 100 depuis 1987, malgré les récentes dévaluations de la lire, de la peseta et de la livre. Parallèlement, notre part de marché mondial a atteint son plus haut niveau en 1992.

Certes, l'année 1993 s'est caractérisée par un repli de 3,6 p. 100 de nos exportations, mais ce repli reste somme toute modéré si on le situe dans son contexte, et donc en tenant compte du fait que l'Union européenne, qui absorbe les deux tiers de nos ventes traversait alors une profonde récession.

Maintenant, nos exportateurs bénéficient pleinement de la reprise qui s'amorce en Europe et, depuis le début de l'année, nos ventes progressent au rythme de 8 p. 100.

Ce regain de compétitivité apparaît d'ailleurs comme le fruit de la politique de maîtrise de l'inflation et des coûts de production conduite avec constance depuis dix ans.

Ce dynamisme provient avant tout du secteur industriel, avec, notamment, une nette consolidation de nos échanges de haute technologie, qui regroupe des pôles tels que l'aéronautique, la pharmacie ou le matériel électrique.

En revanche, nos exportations de produits agricoles souffrent quelque peu de la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune, qui a entraîné une baisse du prix des céréales. Toutefois, le relais semble assuré par les industries agroalimentaires, avec, en particulier, une augmentation de 6,8 p. 100 de nos exportations de viande.

Mais il est certain que nos performances récentes en termes de solde proviennent aussi de l'évolution de nos importations. En 1993, celles-ci auront reculé de 8,2 p. 100. Depuis le début de l'année, elles recommencent toutefois à croître au rythme de 8 p. 100. Ce double mouvement épouse l'évolution d'ensemble de notre économie au cours de cette période. Mais il témoigne surtout de l'importante chute de l'investissement productif enregistrée dans notre pays l'an dernier.

Or il est essentiel que cette tendance s'inverse, même si elle doit amoindrir nos résultats en termes de solde. Le renouvellement de notre appareil productif est, en effet, un facteur décisif pour préserver la compétitivité des produits français sur les marchés des pays industriels, où la qualité du produit est un élément aussi important que son prix.

En outre, nos résultats récents ne doivent pas nous inciter à relâcher nos efforts. Ainsi que vous l'avez déclaré, monsieur le ministre, la France reste, en effet, dangereusement peu présente dans les marchés des pays d'Asie du Sud-Est qui ont, depuis dix ans, un taux de croissance annuel moyen de 6 p. 100.

Or nos échanges avec ces pays - Indonésie, Malaisie, Thaïlande et Philippines - sont, certes, pratiquement équilibrés depuis 1992, mais nos exportations demeurent marginales - 23 milliards de francs - et la part de notre pays sur cette zone reste stable à 2 p. 100, alors que les Allemands détiennent 5 p. 100 du marché, et les Britanniques 3 p. 100.

En outre, notre présence reflète largement une des faiblesses de notre appareil exportateur. Pour l'essentiel, nos ventes s'inscrivent dans le cadre de grands contrats - méthaniers et équipement pétrochimique pour la Malaisie, Airbus et centrales thermiques pour l'Indonésie - conclus par de grandes entreprises. À l'inverse, notre commerce courant reste plus embryonnaire du fait de l'absence d'entreprises de taille moyenne.

Or il est certain que l'avenir se jouera sur ces zones prometteuses. Il est donc impératif de renforcer notre présence locale, en tentant, d'une part, de faire taire nos rivalités franco-françaises et, d'autre part, d'aider les PME qui le peuvent à s'implanter localement.

Certes, des initiatives ont déjà été prises, notamment l'action « initiative pour l'Asie »; mais la mobilisation budgétaire reste modeste, comme en témoigne le sort réservé à la seule procédure directe d'aide à l'implantation des PME : le CODEX, comité de développement extérieur. L'existence de crédits non consommés va permettre d'atténuer le choc de 1995, mais on ne peut pas dire que l'évolution des crédits témoigne d'une grande ambition et donne un signe encourageant aux entreprises concernées.

Cette remarque me conduit d'ailleurs à évoquer les crédits budgétaires prévus pour 1995 au titre du commerce extérieur.

Tout d'abord, si je devais qualifier votre projet de budget, monsieur le ministre, je dirais qu'il porte la marque de la continuité et de la rigueur.

La continuité se retrouve dans la politique conduite à l'égard du réseau des postes d'expansion économique en ce qui concerne la rationalisation des moyens, la réduction des effectifs, le redéploiement géographique et l'amélioration de l'efficacité des services.

Cela suscite d'ailleurs des initiatives qui me semblent très favorables. Je pense en particulier à la procédure qui permet à des agents de la DREE (direction des relations économiques extérieures), d'opérer un stage dans les entreprises exportatrices. Je suis sûr que ces expériences sont profitables pour tous.

La rigueur se constate également dans l'évolution des moyens consacrés aux procédures actives d'aide ou de soutien à l'exportation. Je pense notamment aux prêts ou dons du Trésor, et, bien évidemment, aux moyens du CODEX que j'évoquais à l'instant.

Cependant, je reste perplexe devant la diversité des organismes publics, parapublics, consulaires ou privés, qui interviennent pour assurer la promotion de nos exportations. Or si elle est sans doute source de richesse, cette diversité n'est pas, à mes yeux, le gage d'une efficacité maximale, comme le relève d'ailleurs Mme de Gastine dans son rapport sur l'évaluation de notre dispositif d'aide.

Je ne méconnais pas les progrès qui ont été accomplis avec la mise en œuvre, dès 1989, de la charte nationale pour l'exportation, puis, plus récemment, de la « charte » du développement international des entreprises.

J'observe malgré tout que la coexistence d'organismes ayant des missions similaires conduit aujourd'hui à des arbitrages budgétaires douloureux. Ainsi, l'effort consenti en faveur du Comité français des manifestations économiques à l'étranger, afin, notamment, d'assurer la promotion de la filière du textile, se paie d'une rigueur accrue pour l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique, l'ACTIM, dont la subvention diminue de plus de 7 p. 100.

Aussi cette structure, qui a vocation à susciter et à accompagner des projets de coopération industrielle, devrait-elle faire preuve d'une sélectivité accrue dans son programme de 1995.

Je me demande toutefois dans quelle mesure la coexistence de quatre structures plus ou moins distinctes - les postes d'expansion, le CFCE, le Comité français des manifestations économiques et l'ACTIM - n'est pas en réalité un facteur de perturbation. Je crois qu'il devient plus qu'urgent de rationaliser ce dispositif en rapprochant

ces divers organismes. La rigueur budgétaire à laquelle est soumise l'ACTIM pourrait être un levier puissant pour amorcer une telle évolution.

Vos toutes récentes déclarations, monsieur le ministre, montrent à l'évidence que vous n'y êtes pas hostile.

Enfin, je voudrais m'attarder un instant sur le cas de la COFACE, ou plus exactement sur celui du régime public d'assurance crédit, qui doit aujourd'hui faire face aux problèmes que rencontrent notamment l'Algérie et la Russie.

La subvention d'équilibre retenue pour 1994 – soit 4 milliards de francs – devrait être suffisante grâce au bon comportement de pays tels que le Maroc ou l'Égypte. Le projet de budget pour 1995 propose d'ailleurs de consolider ce chiffre, dont le respect dépendra toutefois de l'attitude de pays encore très fragiles comme le Nigeria, le Venezuela ou le Brésil. En réalité, les aléas sont immenses.

Face à une telle situation, je m'étonne quelque peu lorsque j'entends certaines critiques adressées à la COFACE, que l'on ne trouve pas suffisamment audacieuse. Par son intermédiaire, l'État assure quand même ce qui est inassurable, c'est-à-dire les risques « souverains » – politiques ou monétaires – sur des périodes de dix à quinze ans.

Nous nous sommes tous émus de l'importance des indemnités versées au cours des années quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix et qui correspondaient essentiellement aux grands contrats conclus entre 1978 et 1983 avec des pays que l'on considérait alors comme solvables.

Depuis, la politique de prise de risque s'est considérablement durcie. Il faut, certes, que la COFACE accompagne les exportateurs et leurs banquiers. En revanche, il serait malsain que ceux-ci se réfugient systématiquement derrière la COFACE, laissant ainsi l'essentiel du risque à la charge de l'État, et donc du contribuable.

Une exportation n'est effectivement réussie que le jour où le client en a effectivement acquitté le prix. Je comprends donc parfaitement que la COFACE fasse preuve d'une certaine prudence et évite d'accumuler des encours exorbitants sur quelques États.

Pour conclure, je voudrais faire part de mon inquiétude devant le retard pris dans le processus de ratification des accords de Marrakech. Après plus de sept années de négociations difficiles, un compromis a enfin été trouvé. Il prévoit notamment la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995, d'une autorité de régulation des pratiques commerciales, l'OMC.

Or, pour des raisons intérieures, les États-Unis n'ont pas encore ratifié ce traité. Mais, ainsi que nous l'avons dit, monsieur le ministre, la décision doit être prise aujourd'hui même par la Chambre des représentants et, jeudi prochain, par le Sénat américain.

Je souhaite vivement que nos partenaires américains admettent qu'un compromis suppose des concessions de part et d'autre. Tel est le prix à payer pour éviter que le commerce mondial se développe de façon anarchique.

L'ère des échanges limités au cercle des pays industriels est bel et bien révolue. On compte désormais sur le marché cent dix-huit compétiteurs, qui subissent des contraintes économiques et, surtout, sociales très diverses. Il est impossible de ne pas en tenir compte.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des finances m'a chargée de proposer au Sénat d'adopter les crédits du commerce extérieur pour 1995.

*(Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. Daunay, rapporteur pour avis.

**M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour le commerce extérieur.** Monsieur le ministre, je tiens d'emblée à vous féliciter de la rapidité avec laquelle vous avez pris vos fonctions dans un ministère aussi complexe.

Avant d'en venir au présent et au futur, permettez-moi d'évoquer d'abord le passé.

L'année 1993 a marqué une confirmation de notre retour à l'excédent commercial.

Celui-ci a fortement progressé, pour passer de 31 milliards de francs en 1992 à 89,6 milliards de francs en 1993.

L'ampleur de ce retournement du solde de notre balance commerciale – qui, il faut le rappeler, était déficitaire de 100 milliards de francs en 1991 – s'explique par la conjonction d'une diminution de nos importations liée à la récession économique, d'une baisse de la valeur de nos importations de produits énergétiques et d'une progression de nos exportations industrielles.

Il faut cependant souligner que notre excédent est probablement surévalué d'une dizaine de milliards de francs en raison de la mise en place du système d'enregistrement INTRASAT.

Cet excédent, qui peut être qualifié de record, s'explique par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, l'excédent industriel est passé de 4,8 milliards de francs en 1992 à 51,6 milliards de francs en 1993, grâce à une amélioration du solde de la plupart des secteurs, à l'exception de l'automobile et des industries militaires.

Ensuite, le nouveau niveau record de notre excédent agro-alimentaire, qui atteint 56,3 milliards de francs en 1993, en hausse de 5,6 p. 100, s'explique par nos exportations de produits agricoles de base, mais aussi par la place croissante de nos industries agro-alimentaires dans notre commerce extérieur.

Enfin, notre facture énergétique s'est réduite de près de 13 p. 100 et s'élève à 69,3 milliards de francs.

Cette progression de notre excédent commercial en 1993 provient, pour l'essentiel, de la zone OCDE, avec laquelle nos échanges sont devenus pour la première fois excédentaires, avec plus 1,4 milliard de francs.

Nos échanges se sont également améliorés avec les pays hors OCDE et sont devenus excédentaires avec les pays d'Asie en développement rapide, hors Chine : plus 3,5 milliards de francs. En revanche, le déficit avec la Chine s'est encore creusé – moins 12,2 milliards de francs – et il constitue désormais notre troisième déficit bilatéral.

Pour 1994, les perspectives de notre balance commerciale sont également favorables, et l'excédent s'élève à 58,2 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année.

Cette consolidation de notre commerce extérieur est d'autant plus satisfaisante qu'elle s'inscrit cette année dans un contexte de reprise des échanges.

Je m'inquiète cependant du tassement de l'excédent agro-alimentaire, en particulier du recul des exportations de produits agricoles bruts.

En outre, cette évolution positive de la balance commerciale n'est pas spécifique à notre pays. Il faut rester très vigilant et conscient de la persistance de faiblesses structurelles de notre commerce extérieur.

La progression de notre excédent commercial s'est néanmoins accompagnée d'une perte de parts de marché. En effet, nos entreprises profitent du redémarrage de l'activité et des échanges mondiaux, mais relativement moins que nos partenaires et concurrents étrangers.

En effet, la croissance des marchés futurs s'observera, pour la plus large part, hors de l'Europe et des Etats-Unis, et sera fortement concentrée en Asie. Les Etats-Unis l'ont bien compris et encouragent la constitution d'une zone de libre-échange entre les membres de l'APEC.

Or force est de constater que nos entreprises sont insuffisamment présentes sur les marchés asiatiques. La France ne détient que 1,6 p. 100 des marchés des nouveaux pays industrialisés d'Asie et de la Chine, alors que l'Allemagne occupe 3,6 p. 100 des marchés des nouveaux pays industrialisés et 5,8 p. 100 du marché chinois.

Il faut, certes, souligner les efforts notables qui ont été réalisés dans ce domaine, notamment « l'initiative française vers l'Asie », lancée début 1994 par le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

La commission estime cependant, monsieur le ministre, que nos efforts doivent redoubler et que nous avons trop négligé ces régions.

La France doit rattraper son retard dans ce domaine.

Dans ce contexte, quelles sont les grandes orientations du projet de budget du commerce extérieur pour 1995 ?

L'effort budgétaire se traduit par une stabilisation de l'ensemble des crédits destinés au commerce, qui recouvre une hausse de 0,5 p. 100 en francs courants des crédits réservés au réseau d'appui au commerce extérieur, avec 1,28 milliard de francs, ainsi qu'une baisse de 1 p. 100 des crédits de soutien aux entreprises exportatrices, avec 20,62 milliards de francs.

Ces évolutions globales recouvrent des évolutions contrastées, dans le détail desquelles je n'entrerai pas, notre collègue Mme Bergé-Lavigne l'ayant déjà excellemment fait. J'insisterai cependant sur quelques points essentiels.

Je crois que la faible progression des crédits destinés aux services d'expansion économique, après leur réduction pendant deux ans, devrait permettre aux organismes concernés de poursuivre leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

A cet égard, j'aimerais vous demander, monsieur le ministre, quelles suites vous comptez donner aux propositions de Mme de Gastines pour rendre plus performant notre dispositif d'aide à l'exportation, tant public que privé.

Il est prévu de poursuivre le plan de réduction et de redéploiement des postes d'expansion économique à l'étranger, entamé en 1991. Je souhaite que cette reventilation des postes profite désormais davantage aux pays asiatiques.

L'autre volet de notre dispositif à l'étranger, l'agence pour la coopération technique industrielle, enregistre de nouveau une diminution de ses crédits de 7,2 p. 100, soit 77 millions de francs.

Cette évolution n'empêchera pas l'ACTIM d'affecter des coopérants du service national en plus grand nombre à des entreprises : 3 000 postes en 1995, contre 2 340 en 1993.

En revanche, l'ACTIM devra revoir à la baisse ses autres missions - bureaux de presse, coopération industrielle et technique - et je le regrette.

S'agissant du dispositif sur le territoire français, je souligne en premier lieu que les crédits du centre français pour le commerce extérieur devraient progresser de 3 p. 100, soit 162,2 millions de francs.

A cet égard, je me félicite du fait que le contrat d'objectifs signé par le CFCE avec l'Etat ait incité cet organisme à recentrer ses missions sur les métiers de l'information.

S'agissant des aides financières à l'exportation, je soulignerai tout d'abord que les grands contrats remportés par les entreprises françaises à l'étranger ont baissé de 2,9 p. 100 en 1993, pour atteindre 130 milliards de francs. Cela signifie que notre commerce extérieur est de moins en moins tributaire de ces grands contrats et repose de plus en plus sur le commerce courant.

Je me félicite de l'amélioration de la situation de la COFACE.

Les crédits évaluatifs qui lui seront affectés pour les risques qu'elle gère pour le compte de l'Etat sont de 4 milliards de francs, c'est-à-dire au même niveau qu'en 1994. Cela me semble être le minimum compte tenu des incertitudes qui marqueront l'exercice 1995, notamment s'agissant de l'Algérie et de la Russie.

L'aide au commerce courant est, quant à elle, destinée à accroître le taux d'exportation des PMI, qui n'est aujourd'hui que de 20 p. 100, contre 36 p. 100 dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Je me félicite de la récente simplification des procédures de l'assurance-prospection et de l'assurance-foire, qui rend le dispositif plus accessible aux PME.

La baisse de 18,7 p. 100 de la dotation budgétaire inscrite à ce titre tient compte des prévisions de consommation des crédits. Il n'y a donc pas lieu de s'en inquiéter.

En revanche, je regrette la forte diminution des crédits inscrits au titre du CODEX, comité de développement extérieur, dont le rôle est d'encourager l'implantation de filiales à l'étranger : cette diminution est de 81 p. 100 en autorisations de programme et de 73,50 p. 100 en crédits de paiement. Certes, elle tient compte de reports importants qui ont eu lieu au début de l'année 1994, mais elle n'en serait pas moins inquiétante si elle devait se poursuivre dans l'avenir.

Je me félicite, en revanche, de la croissance des crédits affectés au volet « commerce extérieur » des contrats de plan, particulièrement bien adaptés aux besoins des PME-PMI.

A cet égard, je crois qu'il est urgent de donner une priorité au développement des exportations des grosses PME françaises. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous exposer votre politique dans ce domaine ?

Enfin, je ne peux pas ne pas évoquer, après d'autres, les incertitudes qui pèsent sur le processus de ratification du GATT, suite aux résultats des élections américaines du 8 novembre dernier. Il est certain qu'un échec des partisans de la ratification par les Etats-Unis aurait des répercussions économiques et financières internationales graves, et ce d'autant plus que les principaux partenaires des Etats-Unis ont décidé d'attendre la ratification américaine pour procéder à la leur. A vous, monsieur le ministre, de faire preuve d'une grande vigilance et d'une grande fermeté.

Je conclus en indiquant que la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour

1995. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 36 minutes ;

Groupe socialiste, 39 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 20 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 49 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 25 minutes ;

Groupe communiste, 20 minutes.

La parole est à M. Revol.

Monsieur le ministre, la France a choisi de produire 75 p. 100 de son électricité à partir de centrales nucléaires. C'est un choix qui permet de garantir l'indépendance énergétique de notre pays dans d'excellentes conditions économiques, environnementales et de sûreté. Bref, c'est un choix responsable dont je pense que nous ne pouvons que nous féliciter.

Trois points me paraissent toutefois sujets à préoccupation, et j'aimerais que vous puissiez, monsieur le ministre, nous apporter un éclairage à leur sujet.

En premier lieu, vous savez toute l'importance qu'a, dans l'acceptation par l'opinion publique de l'énergie nucléaire, la question des déchets nucléaires.

S'agissant des déchets de faible ou moyenne activité et de vie courte, la France a su se doter d'ores et déjà d'une filière industrielle de gestion : c'est ainsi que, dès 1969, un centre de stockage en surface a été mis en place dans la Manche. Le centre a reçu ses derniers colis en 1994, la couverture définitive des aires de stockage se met en place et la phase de surveillance commence.

Parallèlement, la transition vers le nouveau centre de stockage en surface, le centre de l'Aube, s'est déroulée sans aucune difficulté : après avoir reçu ses premiers colis de déchets en 1993, il a atteint sa vitesse de croisière et pourra accueillir d'ici à trente ou quarante ans, 1 million de mètres cubes de déchets.

En ce qui concerne les déchets à vie longue et de forte activité, qui constituent le cœur du problème, il s'agit véritablement d'un enjeu de société. Le Gouvernement et le Parlement se doivent d'en débattre régulièrement.

La loi du 30 décembre 1991, qui avait été adoptée à l'issue d'un débat parlementaire particulièrement riche, constitue le texte fondamental en la matière. J'avais eu l'honneur et le plaisir d'en être le rapporteur au Sénat. Elle fixe le principe d'une diversification des voies de recherche sur la gestion des déchets radioactifs à vie longue et de haute activité avant qu'une décision sur un éventuel stockage en profondeur de ces déchets ne soit soumise, dans un délai de quinze ans, au législateur, si cette option est validée par le résultat des recherches.

Cette loi prévoit ainsi trois axes de recherche : la recherche de solutions permettant la séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue présents dans les déchets ; l'étude des possibilités de stockage réversible ou irréversible dans les formations géologiques profondes, notamment grâce à la réalisation de laboratoires souterrains ; l'étude de procédés de conditionnement et d'entreposage de longue durée en surface de ces déchets.

Pour permettre le choix des sites d'implantation des laboratoires souterrains, une mission de médiation avait été constituée sous la responsabilité de M. Christian Bataille. Sur la base de ses propositions, le Gouvernement a pris la décision d'entreprendre des travaux préliminaires d'investigation géologique dans quatre départements : le Gard, la Haute-Garonne, la Meuse et la Vienne.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dire où en sont ces travaux ?

En second lieu, je voudrais dire quelques mots du Commissariat à l'énergie atomique.

C'est un organisme de recherche dont la réputation n'est plus à faire. Conjointement avec les entreprises concernées - je pense à EDF, FRAMATOME et à la COGEMA, ou encore à l'ANDRA, l'urgence pour la gestion des déchets radioactifs, sur les questions de déchets dont je viens de parler - le CEA est à l'origine du succès du programme nucléaire français. La notoriété de ses équipes de recherche est internationalement reconnue. Pour préparer le futur, un effort important de recherche est plus que jamais nécessaire.

Je me suis pourtant laissé dire que le CEA ne disposerait d'aucune subvention civile de l'Etat pour financer ses investissements en 1995. Cette débudgétisation complète me paraît très choquante, d'autant que le financement de la recherche est une des missions fondamentales de l'Etat. Pouvez-vous, monsieur le ministre, me rassurer sur ce point ?

En troisième lieu, mon attention a été attirée sur l'importante négociation qui se déroule en ce moment entre l'Union européenne et les Etats-Unis pour renouveler le traité EURATOM-Etats-Unis régissant les relations commerciales dans le domaine nucléaire. A l'inverse de la France, les Américains ont choisi de ne pas retraiter les combustibles irradiés. Ne risquent-ils pas d'imposer le même choix à la France ? J'aimerais connaître le sentiment du Gouvernement sur cette négociation.

Enfin, élu de la Côte-d'Or, je conclurai mon intervention en attirant votre bienveillante attention, monsieur le ministre, sur deux problèmes locaux, mais qui touchent bel et bien le cadre national. Ils ne sont pas sans constituer des préoccupations majeures au regard du développement économique de mon département, déjà fortement éprouvé par des fermetures récentes de nombreuses entreprises, comme celle de la SEITA, de Ford New Holland, de Philips et de Hoover, qui défraya tant la chronique l'an dernier.

Mon intention n'est pas de contester les principes économiques dictés par la concurrence européenne. J'adhère, en effet, monsieur le ministre, mes chers collègues, au postulat de M. Alain Minc, et permettez-moi ici de citer son rapport *La France de l'An 2000* : « Il n'existe de présence de la France dans le monde qu'à travers la dynamique européenne, et la France ne peut se dispenser d'une telle ambition ».

Quelle position entend alors adopter le Gouvernement face au problème des délocalisations européennes et quelles sont les éventuelles compensations susceptibles d'être accordées non seulement aux salariés licenciés, mais aussi aux bassins d'emplois affectés ?

Je citerai l'exemple du centre de recherche de Sanofi, élément important de l'industrie pharmaceutique de l'agglomération de Dijon, qui vient d'être informé d'un projet de fermeture. Employant soixante-trois personnes, ce centre a été qualifié dans un rapport de la direction centrale, en mai 1994, de « site bien géré... avec un personnel compétent et expérimental... des spécialisations franches ». Il est en deuxième position sur le marché des

hypolipémiants en France, avec le Lipanor, avec son activité croissante et une de ses spécialisations interne à Dijon, la « toxicologie ». Ce centre collabore avec les facultés de sciences, de médecine, de pharmacie – il est un membre important du groupement d'intérêt scientifique Université-Industrie de Dijon – et avec d'autres entreprises locales – les laboratoires Fournier par exemple – et des écoles agroalimentaires comme l'ENSBANA. Sa réputation n'est donc plus à faire.

Mais, malgré ses performances, la direction de Sanofi vient d'informer le centre de recherche de Dijon de son projet de fermeture durant l'été 1995 et de la préparation d'un plan social. Cette décision fait suite au rachat par Sanofi de ce laboratoire côte-d'orien qui appartenait à la firme américaine Eastman Kodak et à un déploiement des activités de ce groupe en France et en Europe.

Sur le même registre, permettez-moi aussi de vous interroger, monsieur le ministre, sur les choix qu'entend faire la société FRAMATOME en matière de sous-traitance quant aux marchés passés par Electricité de France, aussi bien pour les investissements neufs que pour la maintenance de nos centrales nucléaires.

FRAMATOME, notre grand entrepreneur national dans le domaine de la production d'énergie nucléaire, dispose d'importants moyens de production en Bourgogne, en particulier à Chalon-sur-Saône, et il sous-traite habituellement divers composants dans différents sites industriels de notre territoire. Le site de Valinox-Nucléaire de la région de Montbard, situé au nord de la Côte-d'Or, est l'un de ces sous-traitants, et il voit se profiler le spectre du chômage technique pour ses 208 employés.

En effet, dans le cadre de la réalisation de la chaufferie nucléaire de la nouvelle tranche de la centrale de Tihange, le groupe français FRAMATOME, titulaire du marché, aurait décidé de soustraire la fabrication des tubes des trois générateurs de vapeur à la société suédoise Sandvick, concurrente directe de Valinox-Nucléaire, privant ainsi la société de Montbard d'une commande essentielle au plan de charge de cette société implantée dans le bassin d'emploi du nord de la Côte-d'Or, déjà terriblement éprouvé.

Même si la nécessité pour FRAMATOME de faire appel à la concurrence internationale pour demeurer crédible précisément à ce niveau international justifie sans doute de telles décisions, il m'apparaît indispensable que la survie d'un site industriel entre également en ligne de compte au moment de tels choix.

Or, il semble bien que les conséquences prévisibles de leur choix en matière d'emploi dans un secteur particulièrement déshérité de notre territoire n'aient même pas effleuré l'esprit des dirigeants de FRAMATOME.

Au moment où des efforts financiers considérables sont mis en œuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage, au moment du grand débat sur l'aménagement du territoire et de l'examen du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, ne serait-il pas temps, monsieur le ministre, d'impliquer les dirigeants de nos grandes entreprises nationales ?

En vous remerciant, monsieur le ministre, des réponses que vous voudrez bien apporter à toutes ces questions et en vous assurant de tout mon soutien dans l'accomplissement de la tâche difficile qui est la vôtre, je voterai, avec les collègues de mon groupe, le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les très éminents rapporteurs – et je le pense ! – mesdames, messieurs les sénateurs, « le budget de l'industrie devrait être un instrument de soutien de court terme et, surtout, de moyen terme, afin d'assurer la pérennité de la reprise, c'est-à-dire l'avenir. M. Bernard Carayon exprimait là une vérité d'évidence, voilà un mois, lors de l'examen de votre projet de budget à l'Assemblée nationale.

Or, qu'a-t-il constaté en tant que rapporteur spécial de la commission des finances de l'Assemblée nationale ?

Il a observé que le budget de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur est loin d'être privilégié et que la chute des crédits de paiement pour 1995 est supérieure à 9 p. 100.

Pourtant, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, il s'agit de mettre en œuvre les grandes options du développement industriel de notre pays, de développer les initiatives concernant le grand secteur industriel de la France, France Télécom, La Poste et, enfin, le commerce extérieur.

Je reprends avec tristesse l'aveu que vous avez fait devant l'Assemblée nationale et que ne corrigent pas votre analyse précise des différents éléments constitutifs de votre budget global, vos affirmations claires et nettes. A la question que vous vous êtes vous-même adressée : « Comment ce budget évolue-t-il entre 1994 et 1995 ? », votre franchise vous avait fait répondre sans discussion possible : « Il enregistre une baisse. »

Je sais bien, monsieur le ministre, que nous sommes soumis à la pression des milieux financiers internationaux.

Je sais que des perspectives européennes nous asservissent en nous imposant une politique monétaire dont nous avons d'ailleurs perdu le contrôle depuis que le Parlement a voté – sans ma voix ! – l'indépendance de la Banque de France.

Je sais que nous vivons dans un monde caractérisé par une compétition extrêmement âpre des pays à bas salaires, la tentation des délocalisations se traduisant par des suppressions d'emplois, qui vont se créer ailleurs.

Dans ces conditions, quelles que soient la pression financière et la croyance à la nécessité d'une monnaie forte, quelle que soit l'importance – dont nous avons hérité – de la dette, quel que soit le poids de la charge de la dette dans le budget total de la France, quelle que soit l'importance de son déficit – qui sera réduit cette année, au prix de grands efforts, dont le Gouvernement se targue – à 275 milliards de francs, laissez-moi vous avouer, en naïf que je suis, mon incompréhension. Non, décidément, je ne comprends pas que, dans un budget qui atteint le montant que nous savons, qui consacre, dans certains secteurs non vitaux, des sommes importantes à des plaisirs, il ne soit pas possible de dégager, malgré la pression du ministère des finances, pour la politique industrielle de la France, plus de crédits, plus de moyens, et de faire preuve de plus de dynamisme. C'est aberrant !

J'espère que, ayant démontré, depuis quelques semaines, votre capacité d'homme de gouvernement, vous allez faire en sorte que, l'année prochaine – si vous avez encore l'honneur d'être au Gouvernement –, ce soit un autre budget qui nous soit présenté.

Il y a des choix à faire, et ils ne sont pas faits.

Il y a de vastes secteurs où des économies sont possibles et où elles ne sont pas accomplies.

Parce que cela n'est pas fait, parce que cela n'est pas accompli, vous en êtes réduit, vous, malheureux ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, à devoir vous contenter des mots aimables et polis de rapporteurs dont l'analyse est vraie - votre budget n'est pas ce qu'il devrait être - mais qui, par courtoisie républicaine et en raison de leur appartenance à la majorité, expriment tout compte fait un jugement plutôt satisfait sur un budget qui ne serait pas mauvais.

Or, monsieur le ministre, ce budget est notoirement insuffisant quand on pense à l'avenir et à la nécessité d'apporter à l'industrie française, face à la crise de l'emploi qui frappe notre pays, une impulsion plus forte et un soutien plus actif.

**Mme Marie-Madeleine Dieulangard.** Très bien !

**M. Emmanuel Hamel.** Dès lors, permettez au vieillard que je suis devenu (*Sourires.*) de donner à votre jeunesse des conseils.

Je vous ai entendu dire tout à l'heure : « La rigueur de gestion s'impose à nous. » Certes, un ministre se doit d'être rigoureux dans la gestion, mais veillez à ce que cela n'apparaisse pas aux yeux du Quai de Bercy comme l'acceptation d'un budget subi et à ce qu'on n'aille pas croire que vous vous préparez à en subir d'autres, de ce montant et de cette nature, au cours des prochaines années.

Vous venez de prendre vos fonctions ministérielles et vous avez, en quelques semaines, acquis une autorité. Vous êtes un homme jeune, et vous avez donc plus de poids que nous, les anciens, pour faire comprendre à Bercy qu'il faut concevoir une autre politique, dans d'autres secteurs être plus exigeant - appliquer, par exemple, plus strictement les rapports de la Cour des comptes, qui, s'ils étaient suivis, permettraient de dégager chaque année des milliards de francs d'économies sur des gestions défectueuses - pour vous permettre, à vous, d'avoir les moyens de soutenir une politique industrielle qui soit à la mesure et des problèmes de l'emploi et des ambitions de la France.

Je vais maintenant vous poser quelques petites questions, sans importance d'ailleurs, et vous y répondrez si vous le voulez bien.

Un comité interministériel s'est réuni au début du mois d'octobre pour délibérer de la politique spatiale et décider deux nouveaux programmes, dont vous avez dit quelques mots tout à l'heure : il s'agit de STENTOR, dans le domaine des télécommunications, et de SPOT 5, un programme d'observation spatiale, et Dieu sait qu'il faut observer sur terre, mais aussi maintenant beaucoup dans l'espace ! Comment ces programmes seront-ils financés au-delà des 700 millions de francs que vous avez évoqués à l'Assemblée nationale, le 24 octobre dernier, en annonçant qu'ils seraient « budgétés » dans le cadre de la loi de finances rectificative de la fin de l'année 1994 ?

Tout à l'heure, dans votre discours d'introduction à notre débat, vous avez dit, monsieur le ministre, que notre politique spatiale - attention aux expressions que vous employez ! - serait « maîtrisée budgétairement ». Cette maîtrise va-t-elle être un freinage ou sera-t-elle une propulsion ?

Vous avez annoncé, à la mi-octobre, que l'Etat accompagnerait - je passe de l'espace à la mer ! - une commande de deux paquebots aux Chantiers navals de l'Atlantique. Quels moyens vont être consacrés au maintien de l'activité de nos chantiers navals ?

Quelles que soient la compétitivité internationale et la pression des chantiers navals asiatiques notamment, il est effarant de penser que la France, avec la tradition mari-

time qui est la sienne, avec l'expérience qu'elle a acquise et qui s'est souvent traduite par des réussites remarquables dans le domaine de la construction navale, occupe le rang qu'elle occupe parmi les constructeurs mondiaux ! Quelle politique allez-vous mener pour faire en sorte que, dans ce domaine, nous rattrapions un retard accumulé depuis de longues années, retard qui s'apparente à un véritable déclin ?

Monsieur le ministre, comme plusieurs de nos rapporteurs, vous avez analysé avec intérêt et optimisme la contribution efficace à la relance économique de la prime à la reprise des véhicules de plus de dix ans. Envisagez-vous de prolonger cette mesure au-delà du premier semestre de 1995 ? Après tout, pourquoi pas ? Il s'agit en effet d'une mesure fort intéressante.

Par ailleurs, partagez-vous l'analyse du rapporteur spécial de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui affirme que les crédits inscrits au projet de budget pour le financement de la prime sont insuffisants d'au moins 700 millions de francs par rapport aux besoins estimés pour 1995 ?

Est-ce une habileté de présentation qui fait que vous ne les présentez pas dans le projet de budget actuel alors que vous savez d'ores et déjà qu'il faudra, l'an prochain, une rallonge ?

Projetez-vous d'appliquer à d'autres secteurs de l'activité industrielle cette technique de soutien à la relance, pour faire reculer plus activement le chômage ? En effet - et il serait intéressant que vous nous le démontriez, car vous savez que c'est vrai mais vous en gardez le secret, ce que je regrette -, il est prouvé que le versement de cette prime, par la relance qu'elle a provoquée, a rapporté en définitive à l'Etat plus qu'elle lui a coûté. Puisque c'est une si bonne technique, pourquoi ne pas l'employer dans d'autres secteurs ? Ces aides sont en quelque sorte des préfinancements de relance et, par leurs retombées fiscales, elles permettent à l'Etat de relancer l'économie sans coût réel et définitif.

Vous avez évoqué, monsieur le ministre, les suppressions d'emplois dans l'industrie textile française, qui est durement concurrencée et qui souffre d'une compétition internationale souvent caractérisée par les très bas salaires et l'absence de protection sociale de travailleurs opprimés, souvent des enfants. Avant les propos que vous avez tenus tout à l'heure devant le Sénat, vous aviez déjà déclaré, le 24 octobre, devant l'Assemblée nationale, que vous vieilliriez à ce que l'application des accords du GATT n'entraîne pas pour notre industrie des contraintes supplémentaires dans des secteurs sensibles comme celui du textile. Concrètement, pratiquement, quels exemples pouvez-vous nous donner des réactions et des résultats de l'action des administrations françaises contre les pratiques déloyales qui faussent la concurrence internationale ?

Vous avez annoncé, depuis votre brillante promotion au Gouvernement, que, « étant donné les immenses écarts de coûts apparus avec les pays à bas salaires », le Gouvernement entendait, d'une part, « se doter des moyens pour réagir aux pratiques déloyales qui faussent la concurrence internationale », et, d'autre part, « chercher des solutions dans le développement des emplois dans les secteurs protégés et délocalisables et dans une stratégie d'excellence et d'alliance pour nos entreprises et notre industrie ». Au-delà de la beauté de cette phrase - car elle est belle - au-delà de l'idée intéressante qu'elle traduit, où en êtes-vous, concrètement et pratiquement, dans la mise en œuvre de ces solutions et quels exemples pouvez-vous d'ores et déjà nous donner de la mise en œuvre de ces idées ô combien justes ?

Après le plan triennal récemment signé entre l'Etat et La Poste et les engagements réciproques qu'ils ont conclus, vous connaissez les inquiétudes de la presse en ce qui concerne l'insuffisance actuelle, et l'incertitude pour l'avenir, de l'aide de l'Etat au transport des publications. Pouvez-vous apaiser l'inquiétude que suscite l'éventualité d'un désengagement de l'Etat dans ce domaine ?

L'opération d'ouverture du capital de Renault est, pour le Gouvernement, une première étape avant « une véritable privatisation », pour reprendre l'expression que vous avez utilisée à l'Assemblée nationale le 24 octobre dernier. C'est d'ailleurs l'expression qui est revenue sur vos nobles lèvres tout à l'heure, lors de votre propos introductif à cette discussion.

« Véritable privatisation » ! Mesurez-vous l'inquiétude que suscite cette expression ? L'Etat entend-il donc rompre tout lien avec Renault ? L'avenir de la Régie est-il de devenir une société privée sans référence à l'intérêt national, susceptible, de ce fait, de connaître les attaques que l'on peut imaginer de la part des milieux financiers internationaux ou de concurrents étrangers ?

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des questions que je voulais vous poser après l'appel que je vous ai lancé et dont j'espère que vous voudrez bien garder le souvenir. Soyez, je le répète, un ministre qui, dans la simplicité, mais mesurant la responsabilité qui lui a été confiée, va s'attacher, dans les mois qui viennent, malgré les campagnes électorales qui s'annoncent, à nous préparer pour l'an prochain, dans l'intérêt du pays, à notre grande surprise, mais répondant ainsi à un vœu légitime, un budget qui soit non pas, comme celui-ci, en réduction, mais en croissance, voire, s'il y a volonté politique, en forte croissance, afin de soutenir l'activité industrielle de la France dans la conjoncture mondiale. Cela est d'autant plus indispensable que nous sommes confrontés au problème de l'emploi que vous connaissez. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendantes et de l'Union centriste.*)

**Mme Marie-Madeleine Dieulangard.** Très bien.

**M. le président.** La parole est à M. Laffitte.

**M. Pierre Laffitte.** Monsieur le ministre, j'évoquerai quatre points de votre projet de budget.

Tout d'abord, je suis heureux de constater que votre ministère s'occupe très largement d'enseignement supérieur, en particulier de ces grandes écoles que sont les écoles des mines, les écoles des télécommunications et, par le biais du contrôle des chambres de commerce, les écoles qui en dépendent, certaines étant des écoles d'ingénieurs, d'autres des écoles de gestion et d'administration d'entreprise. C'est une satisfaction de constater que, dans le vaste champ de vos attributions, vous n'oubliez pas ces écoles et je vous en félicite. Certes, on aurait pu espérer encore plus, comme il est d'usage. Mais les temps sont durs ! Dans le projet de budget pour 1995 du ministère de l'industrie, les écoles ne sont pas maltraitées, et je dois vous en remercier.

Je m'interroge toutefois sur l'avenir des écoles des télécommunications. En effet, si l'opérateur des télécommunications devient un véritable industriel, avec toutes les contraintes de la concurrence – point sur lequel je reviendrai – les écoles doivent-elles être totalement gérées par cet opérateur ou doivent-elles revenir dans le giron direct de l'Etat ? Aucun transfert n'est prévu à cet effet dans le projet de budget pour 1995. Sera-t-il organisé en cours d'année ? Ce problème est important ; les écoles dépendant de France Télécom fournissent des cadres supérieurs

à l'ensemble de l'économie française et, éventuellement, à des industriels dont certains pourraient devenir des concurrents de France Télécom dans le futur.

Après ce premier sujet de satisfaction, permettez-moi d'émettre un regret, celui que les crédits de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, l'ANVAR, n'augmentent pas.

Peu de personnes nient l'efficacité de cette agence. Ses modalités de fonctionnement, très décentralisées, devraient être imitées par d'autres.

Les petites et moyennes entreprises, qui ont besoin de financements pour la recherche, font totalement confiance aux agences régionales, qui fonctionnent à la satisfaction générale. Les PME ne peuvent d'ailleurs pas, en pratique, recourir aussi aisément aux procédures de financement de la recherche par le biais de la Communauté européenne, procédures qui, on le sait, sont lourdes. Les PME ont besoin, en période de développement, de financements supplémentaires, notamment pour le développement d'innovations. Or, comme ce sont elles qui créent le plus d'emplois, il est d'autant plus navrant de constater que les moyens de l'ANVAR diminuent.

Cela est-il dû à une impossibilité financière ou existe-t-il une autre raison ?

J'en viens à un domaine particulier de l'industrie automobile française, celui du véhicule électrique.

J'y vois une possibilité de conquérir des parts de marché dans le monde, particulièrement en Europe.

Dans ce domaine, la France, qui a été à l'origine du développement mondial de l'automobile, voilà un peu plus d'un siècle, grâce à une dynamique et à un volontarisme très forts, reprend l'initiative et est même à la pointe du progrès, non seulement sur les plans scientifique et technique, mais aussi dans le secteur industriel.

Nous sommes quasiment parvenus à mettre en place la seule ligne de fabrication industrielle pour un véhicule électrique de deuxième génération, la Peugeot 106, qui est parfaitement adapté. Les exemplaires livrés fonctionnent en effet à la satisfaction générale sur des distances cumulées dans les zones d'expérimentation de plus de 40 000 kilomètres.

La percée industrielle et commerciale du véhicule électrique est une opportunité pour la protection de l'environnement, pour une meilleure qualité de vie, notamment en matière de circulation urbaine, et pour la conquête de parts de marché sur le plan international.

Bien entendu, le démarrage d'une nouvelle industrie nécessite toujours une aide préalable de l'Etat. Une telle aide est programmée et mise en place pour les collectivités locales, mais aucune décision n'est encore prise en ce moment s'agissant des 20 000 francs de bonification pour acquéreurs particuliers. En attendant, les chaînes de production tournent évidemment au ralenti. Ne perdons-nous pas, de ce fait, un temps précieux dans la compétition internationale ? La décision peut-elle être prise rapidement ?

Je sais que ce sujet est à l'étude. Serions-nous intoxiqués par des écologistes d'outre-Rhin, eux-mêmes probablement intoxiqués, au sens propre aussi, par des usines d'électricité polluantes à cause de l'utilisation d'un mauvais lignite ? Certains lobbies charbonniers en ont probablement tiré argument pour faire admettre, à Bruxelles, avec la notion de « mixe-moyen », que les voitures électriques polluaient ! Ce n'est pas le cas en France, où elles peuvent être rechargées grâce aux centrales nucléaires, qui

fonctionnent en heures creuses. La consommation électrique correspondante est donc sans aucun dommage pour l'environnement.

Ceux qui ne sont pas convaincus de l'urgence d'une prise de décision dans ce domaine devraient relire le rapport qui a été publié par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, rapport qui est toujours disponible.

J'en viens au dernier point, sans doute le plus important.

Il ne se passe pas de jours sans que la presse parle des grandes manœuvres industrielles concernant l'entrée dans la société de communication des inforoutes, des télécommunications nouvelles.

Aujourd'hui, c'est la privatisation de Deutsche Telekom qui est à l'ordre du jour et qui aura lieu très prochainement.

Hier, ou avant-hier, on parlait du lancement par Microsoft de Microsoft Network, qui s'appelait Marble, sorte de réseau Minitel à l'échelle planétaire, mais infiniment plus performant puisqu'il fonctionne sur des réseaux multimédias.

Grâce à ses services télématiques sur Minitel, la France avait pris une avance sociologique dans l'utilisation de la télématique. Mais le Minitel date car, depuis sa mise sur le marché français, l'industrie informatique a prodigieusement progressé. Elle a même multiplié par plus de mille la capacité de traitement, à prix constant, ou divisé par mille le coût d'un terminal informatique à puissance égale.

Tout porte à croire que cette multiplication par mille va de nouveau avoir lieu dans la prochaine décennie. Il importe donc de prendre d'urgence des mesures pour tenir compte d'une nouvelle télématique multimédia.

Les services multimédias nécessitent des terminaux adaptés qui peuvent être soit des ordinateurs personnels, soit des Minitels améliorés. Il faut aussi que les Français puissent se connecter de façon commode et économique sur le réseau Internet. Une telle politique suppose la mise en œuvre de toute une série d'opérations.

A juste titre, le Gouvernement a pris la décision de lancer des plates-formes en vue d'expérimenter les autoroutes de l'information - les inforoutes, comme dit M. Toubon.

Cela vise les infrastructures de réseaux à grand débit, l'industrie des contenus et les services multimédias. De l'avis général, cela constitue l'immense chantier industriel, économique et social de l'avenir.

Ce chantier implique évidemment de moderniser les logiciels du Télétel, de repenser le système Kiosque, de démocratiser l'accès à Numéris, qui est actuellement trop coûteux, de marier pour l'expérimentation les réseaux de câblo-opérateurs et de « télécommunicants », de prévoir l'entrée d'autres opérateurs dans le système - je pense à EDF, à la SNCF, au réseau des autoroutes françaises, qui, tous, possèdent des infrastructures en fibres optiques - et de préparer la libéralisation rapide des services et des infrastructures, libéralisation pour laquelle, nous le savons, Bruxelles a fixé une date limite, à laquelle nous avons donné notre accord.

Une telle politique suppose encore de lancer en même temps une puissante industrie française des contenus multimédias en ligne, notamment en matière d'éducation, de tourisme, de culture, de santé, de relations entre les citoyens et l'administration ; je sais que différents ministères, industriels et organismes et diverses collectivités, s'en préoccupent.

Pour ma part, je me préoccupe d'une plate-forme sud-européenne qui devrait comporter nombre de partenaires.

Cela suppose, enfin, de développer - peut-être est-ce le rôle prioritaire de France Télécom - la commutation ATM et les raccordements en fibres optiques, en commençant par les entreprises, les commerçants, les établissements d'enseignement, de santé, etc.

Monsieur le ministre, le projet de budget pour 1995 ne nous paraît pas refléter à sa juste hauteur cet immense chantier. Certes, une partie des dépenses sera prise en compte à l'intérieur des budgets de France Télécom ou des industriels concernés. Peut-être vous réservez-vous de donner de plus amples informations à ce sujet lors de la présentation, le 1<sup>er</sup> décembre, de l'appel d'offres dont vous êtes chargé par le Gouvernement ou lors du colloque que vous avez organisé pour le 7 décembre. Je vous pose néanmoins la question aujourd'hui, jour où vous nous présentez votre budget.

Les parlementaires peuvent légitimement s'interroger à l'occasion de cette demande d'appel d'offres, se poser des questions de leur ressort.

Ces plates-formes expérimentales permettront-elles à d'autres que France Télécom de se servir des réseaux pour le téléphone ? Si tel est le cas, une loi est-elle nécessaire ? Suffit-il d'étendre la notion de groupe fermé d'utilisateurs ? A moins qu'il ne faille attendre qu'une directive de Bruxelles suggère des dérogations pour expérimentation, directive qui nécessiterait, de toute façon, une transposition dans notre droit français par le Parlement.

Cette question très juridique doit être posée, car la réponse aux appels d'offres tiendra compte de la possibilité, pour tel ou tel câblo-opérateur, ou tout autre opérateur d'accéder à l'utilisateur pour un domaine qui est actuellement, de par la loi, monopole de France Télécom, à moins, encore une fois, qu'il n'y ait un groupe fermé d'utilisateurs.

Ma deuxième remarque concernant les télécommunications a trait aux recherches menées en France par le CNET. Je crois savoir que le CNET aurait décidé de consacrer 75 p. 100 de son activité à la recherche technologique - donc à une recherche interne à France Télécom - et 25 p. 100 à une recherche fondamentale, dont les résultats ont vocation à être diffusés, eu égard au rôle de service public que joue aussi cet organisme.

Notre pays est-il en mesure d'atteindre ainsi son optimum en ce qui concerne la recherche dans ce domaine ? Ne perdrons-nous pas ce qui nous a permis de lancer les premiers travaux de commutation asynchrone dont dérivent les ATM ? Ne conviendrait-il pas que d'autres organismes développent aussi des recherches ? Je pense à l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, qui est en partie sous votre tutelle, monsieur le ministre, au CNRS, aux universités, aux grandes écoles, en particulier à celles qui traitent de télécommunications.

Quant à ma troisième remarque sur les télécommunications, elle vise le corps des fonctionnaires ingénieurs en télécommunications. J'aimerais connaître votre position sur la nécessaire évolution de ce corps technique l'un des plus prestigieux de la fonction publique française.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est bien vrai !

**M. Pierre Laffitte.** L'avenir des corps de fonctionnaires, nous le savons bien, se prépare longtemps à l'avance.

On ne peut pas, du jour au lendemain, décider d'arrêter tout recrutement, de faire d'un corps un corps en extinction ou de le fusionner avec un autre corps. J'ai quelques idées à ce sujet, étant moi-même issu d'un

grand corps technique de l'Etat, celui des Mines. Ces évolutions doivent faire l'objet d'une longue réflexion préalable.

Or cette question, monsieur le ministre, je la soulève depuis six ans mais, jusqu'à présent, aucun de vos prédécesseurs ne m'a apporté de réponse. Je souhaite donc très vivement que vous me permettiez, enfin, d'en obtenir une. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Yves Guéna.)**

### PRÉSIDENCE DE M. YVES GUÉNA

#### vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Leyzour.

**M. Félix Leyzour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget est loin de répondre aux nécessités de notre pays et d'être à la hauteur de sa vocation industrielle.

En régression de 7,4 p. 100 par rapport à celui de l'an passé et de 9 p. 100 en ce qui concerne les autorisations de programme, il requiert donc, de notre part, une gymnastique arithmétique si nous voulons arriver à le trouver en progression de quelque 3 p. 100.

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous avez pris ce dossier en cours, mais la réalité des chiffres aurait dû s'imposer immédiatement. Le chômage, comme on le sait, ronge notre pays, et sa principale cause réside dans l'effondrement de nombre de nos emplois industriels : 1,7 million de ceux-ci ont disparu en vingt ans, soit une baisse de 23 p. 100. C'est dans l'industrie que le recul se fait le plus sentir du point de vue économique.

Aujourd'hui – veille électorale oblige – le Gouvernement vante sa politique pour tenter de la justifier auprès du plus grand nombre de Français. Il entrevoit – si on consent encore à des sacrifices – la fin de nos difficultés. On connaît la méthode ! Déjà, en 1976, un certain Premier ministre ne déclarait-il pas aussi qu'il entrevoyait le bout du tunnel ? Un syndicaliste fit à l'époque observer que le Premier ministre se déplaçait sans doute à reculons et que c'était l'entrée du tunnel et non la sortie qu'il avait toujours en vue.

La reprise est là, dites-vous. Quelques chiffres montrent, il est vrai, que des choses se sont passées depuis quelques mois.

Les quatre-vingt-huit groupes industriels français les plus importants vont accumuler, au titre de l'exercice 1994, plus de 100 milliards de francs de profits, soit une progression de 38 p. 100 par rapport à 1993 ; surtout, ils espèrent battre leur record avec 139 milliards en 1995.

Globalement, les profits dégagés par les sociétés en 1994 devraient s'élever à 1 270 milliards de francs. On comprend dès lors, comme l'indiquent les résultats de l'enquête de l'INSEE d'octobre dernier, que le moral du patronat de l'industrie soit remonté au plus haut niveau.

Mais il est vrai aussi – et le lien est direct – que le coût salarial dans ces mêmes industries a chuté de 4,6 p. 100 en 1994, après une baisse de 3,2 p. 100 l'année précédente.

Cette reprise ne contribue en fait qu'à alimenter la croissance financière : le taux de rentabilité du capital atteint 14,2 p. 100 en 1993 pour 10,3 p. 100 en 1980, ce qui est révélateur ; la croissance des bénéfices par action des entreprises cotées européennes est estimée à 50 p. 100 pour cette année, avec un espoir de hausse de profit de 34 p. 100 pour les entreprises à base française.

Cette reprise, fondée sur la rentabilité financière, se construit de façon malsaine au détriment de l'emploi et de notre potentiel industriel.

Sur les 1 220 milliards de francs d'excédent brut d'exploitation dégagés en 1993, 600 milliards ont alimenté la spéculation.

Depuis la mise en place du présent Gouvernement, l'Etat a distribué 90 milliards de francs de fonds publics aux entreprises au nom de l'emploi, ce qui aurait dû permettre la création de 600 000 emplois payés au SMIC. L'absence totale de contrôle de l'utilisation de ces fonds nous empêche de savoir où va l'argent ; en tout cas, on recense 260 000 nouveaux demandeurs d'emploi.

En septembre dernier, le chômage a encore progressé de 0,4 p. 100. La loi quinquennale bouleverse le contenu du travail et sa stabilité. Les emplois stables sont progressivement transformés en contrats précaires : 8,1 p. 100 des actifs sont actuellement employés au titre d'un contrat précaire, soit 1 800 000 personnes.

La France n'a pas une industrie en bonne santé. Le pays est malade de l'utilisation de l'argent. Selon un sondage IFOP des 2 et 3 novembre dernier, 80 p. 100 des personnes interrogées estiment que les entreprises préfèrent spéculer plutôt que créer des emplois ; 74 p. 100 d'entre elles considèrent comme inefficaces les aides publiques que l'Etat accorde au prétexte de l'emploi.

La France est malade d'une mauvaise utilisation de l'argent et les Français s'en rendent compte. C'est pourquoi les salaires sont au cœur du mouvement social. Une augmentation conséquente des salaires serait une bouffée d'oxygène pour les ménages et, par voie de conséquence, pour la consommation.

La recherche quasi malade de l'abaissement du coût du travail est cause de la déstructuration des emplois existants, de licenciements massifs des salariés qui avaient des emplois stables, ainsi que des difficultés financières que rencontre la sécurité sociale et du laminage des rémunérations. La baisse des coûts de production par celle des coûts salariaux engendre la réduction de débouchés pour les produits ; elle relève d'une véritable démarche suicidaire.

Une étude du centre d'étude des revenus et des coûts, le CERC, parue en juin 1993, apporte la preuve supplémentaire de l'ineptie d'une telle orientation. Dans l'industrie manufacturière, la France se place au cinquième rang européen pour le coût de la main-d'œuvre ouvrière. Pour les salariés de l'industrie, elle descend en huitième position. La faiblesse des salaires nets compense ainsi très largement le paiement des cotisations patronales.

Arguer sans cesse de ces prélèvements - on évoque à tout instant le poids des charges patronales - ne résiste pas à l'examen attentif de la situation.

Ce rapport montre encore que, contrairement aux arguments avancés, les coûts de main-d'œuvre ne sont pas déterminants dans la compétitivité des entreprises. Celle-ci dépend directement du niveau de qualification, d'efficacité et de productivité des salariés, ce qui implique les contreparties en salaire, en formation et en contrats stables.

Il est donc ainsi démontré que la mise en concurrence des travailleurs entre eux, les délocalisations dévastatrices d'emploi sont aussi dangereuses pour notre compétitivité.

Les investissements à l'étranger progressent, au détriment de nos bases nationales. En France, dix-neuf secteurs industriels importent plus de 30 p. 100 de leur technologie. Il y a un an, on chiffrait à plus de 500 000, le nombre des suppressions d'emplois industriels intervenues du fait de ces délocalisations.

Au cours des cinq dernières années, la pénétration étrangère s'est accrue sensiblement dans des pans entiers de nos industries : dans les secteurs des biens d'équipement, du matériel électrique et électronique professionnel, du matériel ferroviaire, textile-habillement. Sans doute allez-vous me dire que c'était déjà le cas avant votre arrivée aux affaires. Certes, mais où se trouvent, dans votre budget, les moyens d'enrayer cette hémorragie ? Je sais que votre prédécesseur n'hésitait pas à dire que le plus important à ses yeux n'était pas le budget.

Concernant l'avenir du secteur public et nationalisé, vos intentions sont sans ambiguïté : toute la richesse économique publique doit tomber dans l'escarcelle du secteur privé.

Le Commissariat à l'énergie atomique se trouve inscrit dans cette politique d'asphyxie financière. Faute de moyens publics, le CEA est conduit à se transformer en un prestataire de services à la disposition de donneurs d'ordre industriels.

L'amputation des dépenses de Charbonnages de France, de l'ANVAR, la priorité à la rentabilité financière dans la gestion de EDF-GDF, des postes et télécommunications conduisent au démantèlement du secteur public et nationalisé.

Ces secteurs, véritables pépinières de chercheurs, de formateurs, de producteurs, pourraient être utilisés, sous l'impulsion de l'action de l'Etat, comme un outil puissant de reconquête économique et sociale. Des centaines de milliers d'emplois pourraient être créés dès maintenant. Ils permettraient à nos jeunes de trouver un emploi, de prendre toute leur place dans le pays, comme ils l'exigent avec tant de force dans les réponses qu'ils ont données au questionnaire du Gouvernement.

Les salariés d'EDF-GDF ont fait la démonstration à leur direction des capacités immédiates de créations d'emploi dans leur entreprise. La réduction de l'horaire hebdomadaire à trente-cinq heures déboucherait sur 12 500 nouveaux emplois pour un coût de 3 milliards de francs, somme que le Gouvernement n'hésite pas à prélever sur cette entreprise à d'autres fins !

La qualité du service public de La Poste, qui pose les questions de la rapidité de l'acheminement et de la qualité de la distribution du courrier, de la présence postale dans toutes nos communes, exige des moyens supplémentaires en hommes et en matériel.

Les orientations du projet de contrat de plan conduisent, au contraire, à la gestion séparée des activités postales, de la messagerie et des services financiers. Elles

mettront fin à la mission sociale d'intérêt général de La Poste. Alors que 7 500 agents partent en retraite chaque année, le plan ne prévoit de recruter que 2 000 salariés : plus de 60 p. 100 des postes resteront vacants.

A France Télécom, la privatisation va bon train ; j'y reviendrai tout à l'heure.

La politique européenne défendue communément par divers prétendants à la magistrature suprême conduit à ouvrir nos entreprises de service public à la concurrence, y compris à la concurrence étrangère, et cela, en conformité aux dispositions du traité de Maastricht !

Alors que Charbonnages de France est déjà lourdement endettée, le budget consacre une nouvelle amputation de 2 milliards de francs sur les subventions accordées à cette entreprise, qui devra y remédier par des emprunts dont elle aura ensuite à supporter les coûts financiers.

Cette décision ne fera qu'aggraver sa situation, déjà déficitaire pour près de 3 milliards de francs. Cette entreprise se trouve ainsi contrainte à pratiquer une gestion financière avec tous les risques qui en découlent pour l'emploi, et à se diriger vers des activités rentables, notamment vers la production d'électricité, comme l'y obligent les conditions du pacte charbonnier.

Ainsi, une brèche, que l'on s'efforcera ensuite d'élargir, est ouverte dans le monopole public de la production d'électricité attribué à EDF depuis 1946.

Par ailleurs, au lieu d'exploiter la complémentarité des entreprises nationalisées en vue d'une relance réelle de l'activité économique et de l'emploi, le Gouvernement préfère les placer en concurrence et les mettre en opposition.

L'opinion publique porte un intérêt de plus en plus grand à la qualité du service public et aux emplois qui s'y rattachent. Les actions communes qui se développent dans le pays, à l'occasion desquelles agents et populations se retrouvent ensemble pour défendre leurs intérêts convergents, en sont la démonstration.

Le projet de budget, qui réduit les moyens de ces entreprises, va à contresens.

L'expérience a montré, depuis 1986, que, si elle porte atteinte à notre indépendance dans des secteurs sensibles et vitaux, la privatisation des entreprises du secteur public et nationalisé affaiblit, en outre, le développement de notre outil industriel et agit contre l'emploi.

Selon un rapport publié par le *Financial Times* en mai dernier, le coût de ces privatisations se solderait, en Europe par 800 000 nouveaux chômeurs, dont 290 000 en France.

La vente de notre patrimoine national aux fins de couvrir des dépenses courantes constitue un détournement de la propriété publique au profit d'intérêts financiers privés et partisans.

Nous sommes, parmi les pays développés, celui dont la part de recherche financée par le secteur privé est la plus faible.

Vous avez réuni tous les ingrédients pour affaiblir de façon grave notre industrie : croissance financière, insuffisance des efforts de recherche-développement, recours systématique aux importations, laminage des salaires et affaiblissement de l'emploi.

Il est impératif de rompre avec ces orientations en utilisant autrement la masse des profits, les fonds publics et les crédits. L'ultralibéralisme tient l'industrie sous le joug de la haute finance internationale. Dans ces conditions,

on ne peut espérer une vraie relance, une réelle croissance pour la satisfaction des besoins des hommes, respectueuse de l'environnement et du territoire.

Il est temps que, dans chaque entreprise, à l'échelon local, les salariés, les citoyens, les élus, les syndicats et associations disposent des pouvoirs d'intervention nécessaires, pour contrôler et orienter l'utilisation des fonds publics destinés à l'emploi. Il est temps de prendre en compte les spécificités des petites et moyennes industries, trop souvent dépendantes des grands groupes par le jeu de la sous-traitance, alors qu'elles ont un grand rôle à jouer dans la création d'emplois stables dans nos régions.

Le développement de ces industries n'est-il pas indispensable pour accompagner l'augmentation de la consommation des ménages qui s'impose ?

Ne faut-il pas que l'Etat impulse une politique de développement industriel au niveau même des régions avec les représentants des grands groupes, publics et privés, les syndicats, les élus, les usagers ?

Des contrats de partenariat pourraient être élaborés entre groupes privés et groupes publics. Les caractéristiques géographiques, économiques et démographiques locales peuvent permettre d'exploiter, avec la plus grande efficacité, un marché de proximité.

D'autres urgences, d'autres exigences s'imposent encore pour répondre aux besoins de nos industries : l'attribution à la recherche-innovation des moyens de remplir tout son rôle moteur pour impulser nos activités ; une fiscalité orientée vers plus d'équité et d'efficacité économique, contrairement à l'orientation que semble prendre le Gouvernement.

De telles mesures sont à l'opposé de votre projet de budget, monsieur le ministre, car, en réalité, celui-ci va à contresens des besoins du pays.

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur le budget des postes et télécommunications, qui était, voilà quelques années, l'un des plus importants de notre pays. Aujourd'hui, il est réduit à la portion congrue, puisqu'il ne représente plus que 2,23 milliards de francs de crédits. Loin de suivre l'évolution de l'inflation, les crédits sont en baisse de 0,9 p. 100 par rapport à 1994.

Depuis la loi du 2 juillet 1990, que nous avons été les seuls à refuser, et qui a brisé l'entité et la cohérence que représentaient la poste et les télécommunications, l'Etat est peu à peu dessaisi de la maîtrise de ces deux services publics décisifs pour l'économie et la population de notre pays.

Le Parlement n'exerce plus aucun contrôle budgétaire réel sur les deux opérateurs publics. Le ministère des postes et télécommunications a disparu. Une logique marchande tend progressivement à supplanter l'esprit et les missions de service public.

Malgré toutes les promesses officielles, on s'achemine progressivement vers la remise en cause du statut des personnels. Le Gouvernement prépare la privatisation des activités les plus rentables et les plus porteuses d'avenir afin de les livrer aux appétits du monde de la finance internationale, pour tenter de réduire le déficit public dû à sa politique économique en faveur du patronat.

Le secteur des télécommunications, actuellement en pleine expansion à l'échelon mondial, la position et les capacités techniques de France Télécom suscitent bien des convoitises, notamment de la part des géants d'outre-Atlantique qui cherchent à asseoir leur domination sur un marché mondial qui sera déterminant, sur le plan économique, au cours des prochaines années.

Une fois de plus, dans un tel contexte, la commission de Bruxelles a choisi de se plier aux exigences nord-américaines et aux dogmes du libéralisme le plus outrancier et le plus dévastateur dans le domaine de l'emploi.

En fixant à 1998 la date de déréglementation totale du secteur des télécommunications, l'Union européenne, avec l'accord du gouvernement français, prépare ainsi une attaque de grande envergure contre le service public en France et en Europe et la disparition de dizaines de milliers d'emplois à France Télécom et dans les entreprises de la téléphonie qui en dépendent.

Aussi est-il désormais question, pour le Gouvernement comme pour M. Roulet, président de l'opérateur public, de transformer rapidement France Télécom en société anonyme, afin de pouvoir procéder à une privatisation partielle, comme le prévoit la loi dite de « respiration du secteur public ».

De la loi de 1990, à laquelle M. Quilès a associé son nom, à l'échéance de 1998, tout est donc programmé pour liquider le patrimoine que les Françaises et les Français ont payé à partir de leurs impôts et de la facturation de leurs communications.

Pour notre part, nous récusons un tel processus, qui n'a rien d'inéluctable pourvu que les personnels de l'exploitant public et la population s'en emparent.

L'explosion des nouvelles technologies ne justifie en rien l'évolution que le Gouvernement et la commission de Bruxelles impriment aux services publics européens de télécommunications.

En alliance avec Deutsche Telekom, France Télécom tente d'entrer dans le capital de l'Américain Sprint à hauteur de 20 p. 100. Cela se traduira, avec un coût de 4,2 milliards de dollars, par une ponction de 12 milliards de francs, ce qui représente plus de 70 000 francs par agent et 360 francs par abonné, qui ne seront pas affectés à l'investissement en France. Dans le même temps, 40 000 emplois sont appelés à disparaître en quatre ans.

Nous contestons la nécessité d'une telle opération et d'une telle évolution, qui se traduira au détriment du service public et de l'emploi dans notre pays.

Instruments d'aménagement du territoire et de dynamisation de l'activité économique, La Poste et France Télécom devraient, contrairement à la politique qui est menée par l'Etat, bénéficier de l'appui du Gouvernement pour se développer et remplir toujours mieux leurs missions de service public.

Opposé à de telles orientations, le groupe communiste votera contre le projet de budget des postes et télécommunications et aussi, je le précise dès maintenant, contre l'ensemble de ce projet de budget qui est loin de correspondre aux besoins de notre pays dans le domaine de l'industrie.

**M. le président.** La parole est à M. Lagourgue.

**M. Pierre Lagourgue.** Monsieur le ministre, voilà un an, à cette même tribune, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseur sur la politique tarifaire de France Télécom dans les départements d'outre-mer. Vous me permettrez de saisir à nouveau l'occasion de l'examen du projet de budget des postes et télécommunications pour revenir brièvement sur ce problème, véritable épine dans le pied, dirai-je, de l'économie réunionnaise.

En effet, département français depuis 1946 – je tiens à le rappeler – la Réunion devrait logiquement bénéficier de la tarification téléphonique applicable forfaitairement en métropole à toute communication au-delà de 100 kilomètres, soit 2,30 francs la minute en zone rouge. Or la minute de téléphone au départ de la Réunion est facturée

7,34 francs, c'est-à-dire que nos compatriotes payent leurs communications vers la métropole plus de trois fois plus cher que ne le font les métropolitains, et même d'autres îliens.

Cette situation est en contradiction flagrante, non seulement avec les principes de continuité territoriale et d'égalité entre les citoyens, mais également avec la volonté affichée de France Télécom de réorienter les tarifs vers une meilleure prise en compte de la réalité des coûts. Des études ont clairement établi, en effet, que le prix de la communication par satellite entre la Réunion et la métropole ne dépasserait pas 0,15 franc la minute, hors charges, bien entendu.

D'ailleurs, M. le Premier ministre, lors de sa visite dans notre département la semaine dernière, a annoncé qu'une baisse de 8 p. 100 des tarifs téléphoniques interviendrait dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**M. Louis Perrein.** Qui va payer ?

**M. Pierre Lagourgue.** Nous en prenons acte bien volontiers, mais nous tenons à souligner que cette diminution ne peut nous satisfaire dans la mesure où nous aspirons à l'alignement des tarifs avec la métropole. En outre, à ce rythme, il faudra neuf ans pour rattraper le niveau de la métropole, et à condition qu'aucune baisse n'intervienne sur le territoire hexagonal !

Etant vous-même un insulaire, monsieur le ministre, vous comprendrez d'autant mieux les enjeux que représente ce dossier pour la Réunion, distante de 10 000 kilomètres de la métropole, tant sur le plan social qu'économique, puisqu'il s'agit, en supprimant cette pénalisation injustifiable, de rompre l'isolement de notre île en permettant, d'une part, à nos compatriotes de pouvoir conserver un lien avec les quelque 160 000 Réunionnais qui vivent en métropole, d'autre part, de donner à nos entreprises les moyens d'être compétitives.

En effet, la part consacrée aux dépenses téléphoniques - n'oublions pas l'utilisation très fréquente de la télécopie ! - grève trop lourdement le budget de nos entreprises et, dès lors, constitue un frein à leur capacité de développement. Comme le disait récemment un chef d'entreprise : « Avec un téléphone aussi cher, il est impossible de bien se positionner et d'attirer des investisseurs. »

Dans un département qui détient, hélas ! le taux record de chômage, il s'agit là d'un handicap supplémentaire, dont nous nous passerions volontiers.

Les efforts du Gouvernement pour développer les activités économiques de l'outre-mer - je pense, notamment, à la loi du 25 juillet 1994, qui devrait avoir des résultats bénéfiques - doivent être poursuivis.

Je suis convaincu - j'espère que vous le serez aussi, monsieur le ministre - que le télétravail, qui pourrait bénéficier en outre du décalage horaire entre la métropole et l'outre-mer, constituerait une source particulièrement créatrice d'emplois. Mais il faudrait d'abord commencer par aligner la tarification téléphonique, ensuite, abaisser le taux de TVA en ce domaine en appliquant le taux réduit en vigueur dans les départements d'outre-mer.

L'an dernier, répondant à mon interpellation, M. Longuet s'était engagé à accélérer la redéfinition des tarifs, à l'instar de celle qui a été entreprise en France métropolitaine, reconnaissant qu'« il serait parfaitement anormal de ne pas fournir le même effort pour les départements d'outre-mer ».

Il avait d'ailleurs confié à l'inspection générale des télécommunications une mission dirigée par l'inspecteur général Deligne - un nom prédestiné ! - probablement, portant sur l'« offre de services et la tarification dans les

départements d'outre-mer ». Des experts dûment mandatés se sont rendus dans chacun des départements d'outre-mer afin de rédiger un rapport sur cette question.

Pouvez-vous me dire, monsieur le ministre, si ce rapport vous a été remis ? En effet, à chaque fois que j'interroge vos services, la réponse traîne et on me renvoie au mois suivant. Quelles en sont les grandes lignes et quelles suites entendez-vous lui donner ?

Pour terminer, j'évoquerai brièvement un autre problème qui se pose d'une manière spécifique dans les départements d'outre-mer et qui concerne un établissement que vous avez également sous votre tutelle : La Poste.

En effet, le nouveau système de recrutement à l'échelon local ou régional - et non plus national - a pour conséquence de priver les ressortissants de l'outre-mer de la possibilité de se porter candidats puisque, à la Réunion, par exemple - mais il en va de même dans les autres DOM - aucun concours ne sera organisé avant l'apurement des tableaux de mutation, c'est-à-dire avant de nombreuses années : dix ou vingt ans.

Par ailleurs, étant donné le coût des transports, aucun des postulants qui résident outre-mer - par définition, ils sont à la recherche d'un emploi et ils vivent dans un département où le taux de chômage est vraiment insupportable - n'a les moyens financiers d'assurer son voyage vers une région de métropole afin d'y subir les épreuves.

Je vous demanderai donc, monsieur le ministre, de bien vouloir prendre en compte cette situation et d'essayer d'y mettre un terme en prévoyant soit une prise en charge des frais de déplacement - mais je ne me fais pas d'illusion étant donné le coût du transport - soit l'organisation, simultanément dans chacun des DOM, de certains concours qui ont lieu dans les grandes régions métropolitaines, en particulier dans les régions périphériques maritimes auxquelles nous sommes, en quelque sorte, rattachés.

C'est avec l'espoir que vous saurez répondre à l'attente légitime de mes compatriotes, monsieur le ministre, que je voterai votre projet de budget. (*Applaudissements sur les traverses de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je limiterai mon intervention à deux secteurs essentiels de l'activité économique : la poste et les télécommunications, secteurs essentiels parce qu'ils participent à l'aménagement du territoire et parce que leur impact économique est considérable.

La Poste reste un instrument incontournable de la communication des entreprises comme des particuliers. En outre, cet établissement public participe à la collecte de l'épargne nécessaire aux investissements de l'Etat dans l'immobilier à caractère social, et, par le truchement des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor, il permet à l'Etat de financer à bon compte les déficits budgétaires.

Les télécommunications, dont l'opérateur public, France Télécom, est le moteur de l'innovation et des investissements dans ce secteur de pointe, retiennent tout particulièrement notre attention dans une période où la Commission de Bruxelles accélère la libéralisation des infrastructures et la concurrence entre opérateurs, et où le Gouvernement s'interroge sur les autoroutes de l'information, que je préfère appeler « infrastructures de réseaux à large bande et à très grand débit ».

Le contrat de plan de La Poste a été signé le 14 octobre dernier. Il est assorti de clauses qui paraissent susceptibles d'accélérer la modernisation du service postal et son équilibre financier.

Pourtant, permettez-moi, monsieur le ministre, de souligner fortement mes inquiétudes. Comment améliorer la rentabilité lorsqu'on impose au service public de maintenir des bureaux et services non rentables sans engagement précis de l'Etat de compenser la charge que cela représente ?

La Poste doit participer à l'aménagement du territoire. Cela figure d'ailleurs dans son cahier des charges, et c'est très bien. N'y a-t-il pas contradiction économique entre cette juste obligation et le désengagement financier de l'Etat ?

Dans le contrat de plan, il est vrai, l'Etat s'est engagé à subventionner le transport de la presse, service également obligatoire dans le cahier des charges, à raison de 1,9 milliard de francs par an pendant trois ans. Toutefois, l'Etat s'est bien gardé de prévoir une clause de revalorisation annuelle égale à l'inflation, même si celle-ci est faible. On peut chiffrer la perte pour le budget de La Poste à 115 millions de francs.

Quant à la rémunération des fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor, si elle représente 7,03 milliards de francs dans le présent projet de loi de finances, elle est inférieure de 1,12 milliard de francs aux crédits de 1994.

Ces 7 030 millions de francs sont l'application autoritaire mais néanmoins anti-économique par l'Etat de la rémunération minimum envisagée dans le contrat de plan, alors que ce minimum est assorti de clauses particulières.

Je ne voudrais pas être trivial, monsieur le ministre, mais ce n'est vraiment pas sérieux. On ne peut demander à La Poste d'équilibrer ses comptes et dans le même temps l'accabler de charges indues. Encore ne vous ai-je pas parlé, mes chers collègues, de la surcompensation sur la charge des retraites, surcompensation que vous connaissez bien à travers la CNRACL, la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Monsieur le ministre, à l'heure de l'Europe, est-il bien raisonnable de continuer à accepter que les deux grands services publics que sont La Poste et les télécommunications restent étroitement soumis aux besoins du Trésor ?

Le secteur postal assure un rôle essentiel sur le plan économique et social. Il participe à la politique d'aménagement du territoire. Avec ses 300 000 employés en France, il contribue fortement au maintien de l'emploi.

Pour éviter une déréglementation du secteur au gré des affaires soumises à la Cour de justice de Luxembourg, le Conseil de l'Union européenne a chargé la Commission européenne, en 1989, c'est-à-dire voilà cinq ans déjà, de faire des propositions pour une organisation équilibrée du secteur.

Pour donner suite à ce mandat, la Commission a publié, en 1992, un livre vert proposant comme pierre angulaire de la politique communautaire la fourniture d'un service universel de qualité accessible à tous, à prix abordable. Tout en reconnaissant la nécessité d'accorder aux postes nationales des droits exclusifs sur une partie de leur activité, la Commission proposait des options de libéralisation contestées par la plupart des Etats membres, par le Parlement européen et par le Comité économique et social européen.

Compte tenu des opinions qui se sont exprimées, le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 7 février dernier, une résolution qui fixe quatre objectifs essentiels.

Premier objectif : la priorité de la politique communautaire consiste à assurer durablement le service universel en garantissant la viabilité économique des postes par l'attribution de droits exclusifs, d'une taille suffisante, sur une partie de l'activité postale.

Deuxième objectif : une ouverture accrue d'un marché très largement soumis à la concurrence ne pourrait être envisagée que de manière graduelle et maîtrisée, afin de ne pas compromettre la viabilité de La Poste.

Troisième objectif : la réglementation future doit se fonder sur des mesures transparentes, simples et faciles à gérer, à soumettre avant le 1<sup>er</sup> juillet 1995.

Enfin, quatrième objectif : le futur cadre réglementaire doit faire l'objet d'un accord politique du Conseil et du Parlement européen.

A ce jour, la Commission n'a pas encore élaboré ses propositions. Ce retard tiendrait au fait que les commissaires en charge du secteur postal souhaiteraient dissocier service universel et secteur réservable dans des directives différentes.

Pourtant, le secteur réservable constitue la contrepartie économique indispensable pour assurer le service universel à un prix abordable partout et pour tous. De plus, l'activité postale, contrairement à celle des télécommunications, est en stagnation du fait, notamment, de la concurrence des nouvelles technologies, notamment la télécopie. En outre, étant une activité faiblement monopolistique ne nécessitant pas d'infrastructures fixes, le secteur du courrier est très facilement écremable.

La France assurera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, la présidence de l'Union européenne et aura sans doute à se saisir du dossier postal. Monsieur le ministre, il faut que les textes communautaires soient soumis au Parlement.

Mes questions, monsieur le ministre, sont les suivantes.

Quelles sont les démarches entreprises par le Gouvernement, ou qu'il compte entreprendre, pour empêcher la Commission de réglementer une partie du secteur postal par une directive, non pas du Conseil, mais de la Commission, selon l'article 90-3 du traité de Rome ?

Le Parlement européen a adopté, l'an dernier, trois résolutions pour demander que les propositions de la Commission fassent l'objet d'une seule directive à soumettre à l'accord du Conseil et du Parlement européen, selon le principe de codécision. Le conseil des ministres en charge du secteur des postes et télécommunications s'est tenu le 17 novembre dernier. La France a-t-elle pris des initiatives visant à donner comme instruction à la Commission de renoncer à recourir à l'article 90-3 du traité de Rome au profit d'une directive d'harmonisation fondée sur l'article 100 A de ce traité ?

Quelles sont vos propositions d'action, monsieur le ministre, et vos engagements afin de rassurer les utilisateurs, les élus locaux, les employés de La Poste et les parlementaires ?

S'agissant des télécommunications, la commission supérieure du service public de La Poste et des télécommunications n'est toujours pas saisie du deuxième contrat de plan de l'opérateur France Télécom, qui reste à l'étude.

Jusqu'à quand, monsieur le ministre ? Est-ce pour bientôt ou bien pour après les élections de 1995 ?

Comme pour le service public de La Poste, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'avant toute décision sur les directives de Bruxelles le Gouvernement français

devrait consulter le Parlement ? Selon les informations qui nous parviennent à travers la presse, plus ou moins bien informée d'ailleurs, la Commission voudrait accélérer la dérégulation des infrastructures des télécommunications pour la fourniture de services par satellite, ainsi que la suppression de toutes les restrictions sur la fourniture de services de télécommunications terrestres, par câble notamment, et cela vise également la télévision par câble.

Monsieur le ministre, cette accélération de la libéralisation des télécommunications est très dangereuse pour France Télécom. Elle concerne les services vocaux et les services de transmission de données informatiques autres que la téléphonie vocale.

L'opérateur public que l'on sollicite dans son cahier des charges pour tel ou tel service, avec juste raison d'ailleurs, pourra-t-il affronter une concurrence débridée, incontrôlée ?

Actuellement, rien n'est réglé quant à la compensation que pourrait obtenir France Télécom pour ses obligations de service public. Certains avancent l'impérieuse nécessité de doter cet établissement d'un nouveau statut. Déjà ! Quel statut doit-on envisager, monsieur le ministre ? On nous a dit que le statut de 1990 allait permettre à l'opérateur public d'affronter la concurrence. Alors pourquoi changer un statut qui semble avoir fait ses preuves ? Si Bruxelles avance de bonnes raisons, il faut venir les exposer devant le Parlement, qui tranchera.

Pour ma part, je refuse la logique selon laquelle existeraient un service de base universel et d'autres services accessibles seulement aux plus fortunés, qu'il s'agisse des entreprises ou des particuliers. Si une concurrence entre opérateur public et opérateurs privés s'ouvre que ce soit avec les mêmes obligations.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur certaines des obligations qu'assume maintenant France Télécom : la recherche, si bien assurée par le Centre national d'étude des télécommunications, l'enseignement de l'École supérieure des télécommunications, la péréquation des tarifs - M. Lagourgue, élu de la Réunion, a demandé tout à l'heure une identité de tarifs entre la métropole et l'outre-mer - la surcompensation des charges de retraite, le poids de l'endettement qui pèse sur France Télécom pour le formidable effort d'équipement accompli depuis vingt ans.

Les opérateurs concurrents devront-ils acquitter une redevance d'accès au réseau, qui tienne compte de toutes ces charges ? Ou bien laissera-t-on peser la concurrence de tout son poids ?

Un autre problème intéresse beaucoup les parlementaires et l'opinion publique : qui va accepter le poids financier colossal des investissements pour les futures autoroutes de l'information ?

A l'instar des trois opérateurs qui ont été acceptés pour la téléphonie mobile, y aura-t-il plusieurs intervenants dans ce nouveau réseau en fibre optique et à large bande pour des signaux numérisés ?

Quelles réponses le Gouvernement peut-il apporter à tous ces problèmes qui préoccupent à juste titre les parlementaires, l'opinion publique et les salariés du service public de La Poste et des télécommunications ?

Enfin, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous informiez sur la privatisation de Bull.

A l'heure des autoroutes de l'information et du « tout électronique », est-il bien raisonnable de sacrifier l'avenir industriel, le développement technologique et l'innovation à l'immédiat financier, puisque cette privatisation va permettre à l'Etat de boucler ses fins de mois ? N'êtes-vous

pas en train d'introduire le géant des télécommunications américain ATT dans le domaine des équipements électroniques, qui est si fragilisé après les secousses que subit Alcatel ?

Monsieur le ministre, je suis persuadé que nous serons très nombreux à écouter vos réponses avec beaucoup d'intérêt et, peut-être, avec une grande appréhension pour l'avenir du service public. S'il est vrai que nous entrons dans la société de l'information pour tous, que la révolution annoncée des infrastructures de réseaux à très grand débit nous promet l'accès de chacun à la connaissance, aux loisirs, au télétravail, voire à la télémédecine, bref, si nous acceptons de relever ce formidable défi, pouvons-nous nous résigner alors à la seule régulation du marché, qui laissera les oubliés du progrès sur le bord de la route ? *(Applaudissements sur les travées socialistes. - M. Edouard Le Jeune applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra.

**M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra.** Monsieur le ministre, dans le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui et auquel je souscris pleinement, une part importante de subventions d'équipement pour la politique industrielle est réservée au Centre national d'études spatiales, notamment pour la couverture de la contribution française à l'Agence spatiale européenne.

Depuis plus de trente ans, le développement des activités spatiales en France représente une priorité politique. Des investissements importants, des choix stratégiques ont placé la France et son industrie au premier rang dans ce domaine.

Par ce dynamisme et cette détermination, notre pays a pu assumer le rôle de moteur de l'Europe spatiale et fédérer autour d'une même volonté ses partenaires.

Cette action a été couronnée de succès : citons, à cet égard, les programmes Ariane ou SPOT.

Il importe aujourd'hui que la France conserve au sein de l'Europe ce rôle moteur.

L'espace représente de nouveaux enjeux internationaux, économiques, industriels, ainsi que des enjeux de société de plus en plus importants.

En effet, on assiste à un développement du potentiel des services offerts par le domaine spatial : en dehors des applications militaires importantes que sont les télécommunications, l'observation et l'écoute, je citerai la télévision et les réseaux d'entreprises par satellite, les communications avec les mobiles ou leur localisation, les prévisions météorologiques, dont nous ne pouvons plus nous passer, le contrôle de l'environnement ou de la pollution, ainsi que les autoroutes de l'information, sur lesquelles se focalise actuellement notre attention.

Sans que nous le percevions totalement, l'espace et ses applications s'introduisent progressivement dans notre vie quotidienne, dans nos habitudes. L'espace devient ainsi un enjeu de souveraineté nationale, de présence culturelle, un enjeu économique en termes d'emplois actuels ou futurs, en termes d'exportations, bref, c'est un enjeu que nous ne pouvons ignorer.

Monsieur le ministre, face aux efforts actuellement entrepris par nos grands concurrents internationaux - Etats-Unis, Japon et bientôt Russie - et compte tenu de la part importante de crédits inscrits au budget de la nation que vous nous présentez aujourd'hui, je souhaiterais savoir quelles actions concrètes le Gouvernement français entend mettre en œuvre en matière de politique spatiale. *(Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Dieulangard.

**Mme Marie-Madeleine Dieulangard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget du ministère de l'industrie nous permet traditionnellement de nous attarder sur la politique de la nation en la matière. Le sujet n'est pas mince ; le Gouvernement ne s'y trompe d'ailleurs pas, puisqu'il n'a de cesse de proclamer sa foi dans l'industrie.

Malheureusement, comme dans bien d'autres domaines, il y a loin de la coupe aux lèvres. En effet, semaine après semaine, le gouvernement Balladur fragilise l'industrie nationale en bradant quelques-uns de ses fleurons par des privatisations, plus motivées par des appétits financiers excessifs que par des enjeux stratégiques.

Je ne reviendrai pas sur cet aspect de la politique industrielle du Gouvernement ; je me contenterai de mettre en évidence, à travers la gestion d'un dossier d'une actualité brûlante, l'une des faiblesses majeures de la politique du gouvernement Balladur auquel vous appartenez, monsieur le ministre, à savoir l'absence de vision stratégique en matière de politique industrielle. J'illustrerai mon propos en évoquant la situation du secteur de la construction navale.

Loin de moi la volonté de nier l'engagement de l'Etat dans une politique de soutien à la construction navale. M. le rapporteur pour avis a d'ailleurs mentionné les 750 millions de francs dégagés au titre VI pour les aides à la commande de navires. Il a également indiqué son souhait de voir l'effort poursuivi au regard des difficultés rencontrées par les entreprises du secteur.

En effet, les difficultés sont grandes et les restructurations massives des années quatre-vingt sont encore dans tous les esprits. Pensons aux fermetures des chantiers de La Seyne, de La Ciotat, de Nantes ou de Dunkerque et aux drames sociaux qui y sont liés. Aujourd'hui, la construction navale civile française n'a plus que deux fleurons : les ateliers et chantiers du Havre et les chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire.

Certains pourraient peut-être s'étonner de l'importance du soutien public accordé à un secteur de l'économie nationale qui, après tout, ne concerne qu'une dizaine de milliers d'emplois. Cependant, j'appelle l'attention de la Haute Assemblée sur la spécificité du marché de la construction navale ; celui-ci est mondial, du fait de la mobilité géographique permanente des navires, ouvert à la concurrence la plus débridée, à un dumping social permanent ; de plus, il est le lieu d'une bataille titanique entre de puissants conglomérats internationaux qui se nomment Mitsubishi, au Japon, ou Hyundai, en Corée, pour ne citer que ces deux exemples.

Pourtant, par sa vocation stratégique, ce secteur concourt à l'indépendance de la France, à sa grandeur et à son rayonnement technologique. Il y concourt d'autant plus que la construction navale est devenue un secteur de pointe. Ce n'est pas un hasard si nos concurrents se trouvent aux Etats-Unis, au Japon, en Corée ou en Allemagne. De plus, l'intérêt pour l'économie nationale est évident puisque, pour construire des paquebots pouvant accueillir plusieurs milliers de personnes, le chantier nazairien, par exemple, s'appuie sur des entreprises sous-traitantes réparties dans près de soixante-dix départements français.

Sur la volonté expresse de l'Etat et afin que leur avenir ne dépende pas uniquement de la situation des finances publiques ou du bon vouloir d'un ministre du budget, les chantiers de construction navale effectuent une véritable restructuration, souvent douloureuse, dans des bassins

déjà sinistrés sur le plan de l'emploi. Elle doit leur permettre de se maintenir parmi les chantiers les plus compétitifs d'Europe, à conditions de concurrence égales.

Mais aujourd'hui, ce secteur, qui constitue l'un des fleurons de l'industrie nationale, se trouve en grand péril, puisque nous assistons à un véritable *Blair House* de la construction navale. En effet, sous l'égide de l'OCDE se déroule une vaste négociation internationale, souhaitée par la France, négociation dont l'objectif est justement de trouver un accord équilibré afin d'éliminer, sur la planète entière, la concurrence commerciale déloyale, qui fait rage actuellement dans ce secteur.

Le préaccord qui vient d'être signé remet en cause l'existence même d'une construction navale civile lourde en France à l'horizon 2000-2005. En effet, en l'état actuel, l'accord renforce le protectionnisme américain, les pratiques douteuses de la Corée et du Japon, la puissance allemande qui, sous couvert de réunification, bénéficie de mesures particulièrement avantageuses. Seule la France y perdrait. En effet, la puissance publique n'aurait plus le droit, comme c'est la règle qui prévaut aujourd'hui, d'aider à la prise de commande jusqu'à un certain niveau financier ; or, notre pays ne dispose pas d'un marché intérieur susceptible de permettre l'obtention d'aides indirectes à la prise de commande, ce qui est l'arme commerciale préférée de nos concurrents.

Comme pour les accords du GATT, le négociateur censé défendre les intérêts des pays de l'Union européenne, et donc ceux de la France, était un commissaire européen, M. Bangemann. Ce dernier, sous la pression notamment de l'Allemagne, a entériné un préaccord qui est inacceptable en l'état par la France. Or, aujourd'hui même, si mes informations sont exactes, le Conseil européen des ministres se réunit et doit adopter ce préaccord, à moins d'un bien improbable renversement de situation.

Monsieur le ministre, je tiens à reconnaître que, dans un premier temps, le Gouvernement a refusé de baisser les bras. Votre prédécesseur a justement parlé d'une « mise en cause des intérêts essentiels de notre pays ». Votre collègue délégué aux affaires européennes, M. Lamassoure, a même évoqué très clairement la possibilité d'en appeler au fameux « compromis de Luxembourg ». Vous-même avez déclaré, lors du Conseil européen des ministres de l'industrie du 8 novembre, que la France s'opposerait à un tel accord. Mais aujourd'hui, le Gouvernement semble renoncer à se battre, ce qui n'est pas acceptable !

Monsieur le ministre, vous avez récemment fait une déclaration qui est apparue à beaucoup comme une volte-face du Gouvernement français, puisque vous acceptez l'idée de parapher cet accord si « la France peut continuer à octroyer pendant trois ans des aides à ses chantiers navals pour qu'ils terminent leur restructuration sans nouvelle fermeture et sans nouvelles suppressions d'emplois ». Vous en appelez même à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement comparable à celui qui a existé pour la sidérurgie.

Je ne peux que marquer mon incompréhension devant de tels propos, qui dénotent soit une méconnaissance complète du dossier, soit un désintérêt total. En effet, le secteur de la construction navale n'a pas attendu le départ de M. Longuet et l'arrivée de M. Rossi pour se restructurer puisque ses effectifs ont fondu en quelques années, passant de plus de 35 000 salariés à moins de 5 000 aujourd'hui ! Vous le savez d'ailleurs fort bien, monsieur le ministre, puisque vous l'avez rappelé à vos homologues européens ! Et si les chantiers de Saint-Nazaire peuvent encore prendre des commandes, c'est aussi parce qu'ils disposent d'un personnel en nombre

suffisant pour produire des navires en un temps record. En dessous d'un seuil critique de salariés, un chantier naval n'a plus la capacité d'honorer de grosses commandes. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer l'agonie programmée des chantiers de la Normed. L'annonce, au cours du week-end dernier, de la suppression de 1 300 emplois sur le site nazairien ne peut manquer de nous inquiéter.

Imaginer qu'un simple moratoire permettrait de préserver l'avenir n'est pas responsable. Monsieur le ministre, je ne veux pas douter de votre volonté de préserver ce secteur industriel. En conséquence, je saisis l'opportunité de ce débat budgétaire pour vous demander de préciser devant la Haute Assemblée la position exacte de la France. En réponse à M. de Rohan, vous avez récemment indiqué que notre pays refusera "un accord déséquilibré et que, en aucun cas, la France n'acceptera un accord qui ne prendrait pas en compte ses intérêts". Je n'ose pas imaginer que les possibles mesures dérogatoires prévues pour la France sur trois ans aient suffi à infléchir votre position. Chacun sait, en effet, que cela constituerait un marché de dupes ne préservant en rien l'avenir de la construction navale civile au-delà de la fin du siècle !

Voir la France, dont les capacités de production sont sans commune mesure avec celles de ses principaux concurrents, être la première victime d'un pseudo-accord de moralisation des pratiques commerciales en vigueur sur le marché de la construction navale civile constitue un non-sens économique et une faute politique. Qu'en est-il exactement, monsieur le ministre, de votre volonté réelle, qui, en tout état de cause, devra s'exprimer très prochainement ?

Je vous remercie de bien vouloir nous apporter des éléments de réponse qui, je l'espère, seront susceptibles de garantir l'avenir de la construction navale civile en France. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nachbar.

**M. Philippe Nachbar.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen du projet de budget de La Poste, je souhaiterais me faire l'écho de la préoccupation de nombreux élus locaux quant au maintien du service public postal en milieu rural.

**M. Félix Leyzour.** Eh oui !

**M. Philippe Nachbar.** Le récent débat sur l'aménagement du territoire, tant dans l'ensemble du pays qu'au Sénat, a montré avec force tout à la fois le souci du Gouvernement de rééquilibrer notre pays en freinant la désertification accrue d'une partie importante de notre territoire et le soutien sans faille de la Haute Assemblée pour atteindre un tel objectif, quelles qu'en soient les contraintes.

Nous savons que le service public postal occupe une place essentielle non seulement dans la vie des campagnes et des petites villes mais aussi dans celle des quartiers nouveaux des grandes agglomérations. Faire ce constat, est non seulement exprimer cette nostalgie de la France d'autrefois chère à Giraudoux, lorsque le facteur était le seul lien entre les zones rurales isolées et les centres de décisions, mais aussi reconnaître que La Poste, en épousant les évolutions successives de la technique et en sachant adapter son organisation, a joué et continue de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la population et des petites entreprises dans les zones rurales ou semi-rurales.

Avec près des 16 000 points de contacts postaux, dont les trois quarts sont implantés dans de telles zones, La Poste dispose d'un réseau exceptionnel sur l'ensemble du territoire et les services qu'elle assure ont un caractère social indiscutable. Je ne prendrai pour exemples que le versement des pensions aux personnes âgées privées de moyens de transport et le maintien du livret A, qui est essentiel pour de nombreuses familles en difficulté.

Le 8 avril 1993, M. le Premier ministre avait annoncé un moratoire concernant la fermeture des services publics en milieu rural. L'annonce de cette décision a redonné confiance à de nombreux élus de ces zones. En outre, sa mise en application a eu incontestablement des conséquences bénéfiques dans de nombreux domaines en permettant le maintien, parfois non sans mal, des services de l'Etat dans des zones où ils auraient dû disparaître, si seuls avaient été retenus des critères de rationalisation.

Malheureusement, force est de constater que, trop souvent, La Poste, à travers ce qu'elle appelle pudiquement « la réorganisation des services afin d'améliorer la qualité » tente de se soustraire aux obligations que lui impose le Gouvernement, comme d'ailleurs à l'ensemble des services publics, quel que soit leur statut juridique.

**M. Louis Perrein.** Le Gouvernement ne veut pas payer !

**M. Philippe Nachbar.** En sauvant les apparences, La Poste diminue, dans les zones rurales, la qualité des services qu'elle offre à la population. Si les fermetures d'agences sont très rares, les horaires sont, bien souvent, inadaptés. En outre, des postes de receveurs sont supprimés. Or ceux-ci sont fort appréciés en raison de leur sens du terrain et de l'accueil. Les tournées sont parfois regroupées et les horaires de distribution allongés, et ce en dépit de l'avis, souvent négatif, des commissions départementales de concertation et des conseils postaux locaux, dont l'intérêt est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des élus.

Ces mesures sont bien évidemment mal perçues par la population. Il ne se passe pas de réunions de maires de mon département sans que soit mise en cause la dégradation du service public postal. Ces mesures sont ressenties comme un abandon de nature à réduire à néant les efforts des élus et des responsables économiques pour attirer des activités économiques et retenir la population.

De même, si la recherche de partenaires extérieurs par La Poste est en soi louable, puisqu'elle peut ainsi contribuer au maintien du commerce en milieu rural - je fais référence à la convention signée récemment par La Poste avec la confédération des débitants de tabac - elle peut avoir pour effet pervers d'accélérer son désengagement en transférant ses activités à d'autres secteurs. En un mot, le risque existe de voir un déséquilibre profond s'installer entre La Poste, service public, et La Poste, opérateur financier.

C'est pourquoi je souhaiterais, monsieur le ministre, que soient rappelées à La Poste les obligations de service public que l'Etat lui a imposées, quelle que soit la situation concurrentielle dans laquelle elle se trouve et qui va, nous le savons, s'aggraver compte tenu des normes européennes.

Ces obligations résultent en effet, tout d'abord, du contrat de plan signé, le 14 octobre dernier, entre l'Etat et La Poste pour les trois années à venir.

Ce contrat de plan clarifie les relations entre l'Etat et La Poste, mais il ne prévoit pas la compensation qui doit être très légitimement accordée à cette dernière pour le

maintien de ses activités en milieu rural. Il serait indispensable qu'un avenant soit signé car tout contrat est perfectible. Tel est le fondement du droit des contrats.

La grande loi sur l'aménagement du territoire, sur laquelle nombre d'élus fondent de grands espoirs, ne fait que reprendre la loi de juillet 1990, qui a elle-même été intégrée dans le contrat de plan et qui prévoit le maintien du service public en milieu rural.

Par conséquent, des solutions existent. Elles ont été expérimentées dans de nombreux départements et sont compatibles avec l'équilibre financier de La Poste.

La polyvalence administrative permet, par exemple, à La Poste de vendre des vignettes automobiles ou des billets de train. Elle permet même d'assurer des prestations de services lorsque n'existe aucune initiative privée.

Il faut aller au-delà pour maintenir cet élément irremplaçable qu'est La Poste en milieu rural. Rien ne serait pire que de voir au nom de la rationalisation La Poste abandonner soit le milieu rural, soit les quartiers en difficulté des grandes agglomérations. Rationalisation, que de crimes on commet en ton nom, serais-je presque tenté de dire en paraphrasant une citation célèbre.

Vous savez, monsieur le ministre, à quel point la population est attachée à La Poste. Les postiers sont les agents de l'Etat qui ont la meilleure image de marque grâce à leur sens de l'accueil et du terrain et à leur efficacité. C'est précisément parce que la population est attachée au service public postal qu'elle est aujourd'hui si exigeante à son égard.

C'est cette exigence, monsieur le ministre, que je voulais relayer auprès de vous. J'ai pleinement confiance dans votre volonté de voir La Poste rester fidèle à sa mission en matière d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi après avoir rappelé, ce qui est, selon moi, une mission essentielle de La Poste, je tiens à vous exprimer le soutien du groupe des Républicains et Indépendants, qui votera votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Bergé-Lavigne.

**Mme Maryse Bergé-Lavigne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion de ce projet de budget nous permet de faire le point sur la politique industrielle menée par le Gouvernement. Or, que constatons-nous ? Le projet de budget de l'industrie est en diminution de 7,4 p. 100 en crédits de paiement et de 9 p. 100 en autorisations de programme.

Combiné au programme de privatisations et à des mesures conjoncturelles, telles que la prime « automobile » dont on découvre aujourd'hui certains effets pervers, ce budget révèle le manque de lisibilité de votre politique industrielle. Le rapporteur pour avis à l'Assemblée nationale, M. Borotra, l'a d'ailleurs reconnu ouvertement : « Ce budget, a-t-il déclaré, n'entre pas dans le cadre d'une démarche politique globale et n'offre pas l'image d'une parfaite cohérence. »

Après l'année noire de 1993, avec un recul de 4 p. 100 du volume du chiffre d'affaires par rapport à 1992, on peut raisonnablement penser que la récession industrielle touche à sa fin en Europe occidentale et que la reprise économique semble durable.

Cette reprise est toutefois fragile si l'on tient compte du recul de 0,4 p. 100 de la production industrielle au mois de septembre, selon les derniers chiffres de l'INSEE.

Or, la logique voudrait que l'Etat soutienne correctement les secteurs qui se relèvent difficilement. Le budget de l'industrie devrait permettre d'assurer la pérennité de

la lente reprise. Malheureusement, il n'en est rien. Mme Dieulangard a évoqué le caractère préoccupant, pour l'avenir, de la baisse des crédits affectés au secteur des constructions navales. M. Loridant fera de même, tout à l'heure, avec le secteur spatial.

Je m'arrêterai brièvement, pour ma part, sur ce qui est l'une de vos préoccupations premières, à en croire tout au moins vos déclarations, monsieur le ministre, à savoir la poursuite de l'effort en matière de recherche industrielle. En cette matière, qu'en est-il ? On peut s'étonner de la baisse de 5 p. 100 de l'enveloppe budgétaire qui est consacrée à ce secteur.

Nous pouvons sérieusement douter qu'une diminution des crédits de l'ANVAR puisse permettre à celle-ci de remplir son rôle, jugé essentiel, en matière de transferts de technologie et de diffusion de l'innovation aux PME.

Quant aux crédits de l'Ecole des mines, la création de soixante-six postes budgétaires pour les six écoles est gagée par des suppressions d'emplois de l'administration centrale.

Par ailleurs, le chapitre qui finance les bourses de recherche est insuffisamment doté, puisqu'il est gelé à concurrence de 23 millions de francs, ce qui correspond à une diminution réelle de près de 500 000 francs.

Quand on connaît le rôle que jouent ces écoles pour améliorer la compétitivité des entreprises et permettre des transferts de technologie en direction des PME locales, on peut douter de la réalité de l'effort entrepris par l'Etat en ce domaine.

Une autre source de préoccupation réside dans la réalité des moyens affectés au CEA pour l'exercice 1995. M. Bernard Barbier, rapporteur spécial de la commission des finances, nous a fait part, ce matin, de ses inquiétudes à ce sujet.

Diverses formules budgétaires ont été expérimentées pour assurer le financement des autorisations de programme pour la recherche au sein du CEA.

Cette année, la formule la plus contestable a été mise au point : un tiers des crédits est fourni par le budget de la défense. J'indique au passage que 200 millions de francs et non 368 millions de francs ont été transférés des crédits du ministère de la défense au budget civil de la recherche.

Un tiers des crédits est apporté par un compte d'affectation spéciale portant sur les produits de cession des titres du secteur public. Enfin, un tiers des crédits est fourni par une ligne inédite provenant des « ressources propres du CEA ou de ses filiales ».

En clair, cela signifie que vous mettez CEA-Industrie dans l'obligation de prélever des sommes importantes dans la trésorerie de la holding industrielle, alors que celle-ci s'est engagée à recapitaliser certaines de ses filiales.

Cette méthode n'est pas acceptable, et nous pouvons nous interroger sérieusement, comme l'ont fait des membres de votre majorité, sur la place que les pouvoirs publics souhaitent, à l'avenir, réserver à cet établissement.

Faute de moyens publics dignes de ses missions, le CEA sera conduit à se transformer en un prestataire de services à la disposition de donneurs « d'ordres industriels ».

Je souhaiterais m'interroger, maintenant, sur la cohérence de la politique industrielle que défend le Gouvernement.

Revenant au dogme archaïque du « laisser faire, laissez passer », oubliant ce que cinquante ans d'histoire économique ont enseigné, le Gouvernement brade le secteur

national industriel, privant ainsi l'Etat des principaux leviers dont il disposait pour animer la politique économique de notre pays.

La politique industrielle est incohérente : l'Etat n'a pas vocation à construire des automobiles, mais il offre une prime pour l'achat de véhicules neufs. Non, monsieur le ministre, la privatisation de Renault ne ne passe pas bien.

En plein mois d'août 1994, les salariés de cette entreprise ont exprimé leurs inquiétudes face à l'avenir.

En effet, les salariés des futures entreprises privatisées redoutent que les seuls intérêts financiers supplantent les intérêts industriels.

Le Gouvernement, auquel vous appartenez, a bien senti cette menace sociale sous-jacente, puisque, face à l'hostilité syndicale et au marasme boursier, M. Balladur s'est engagé dans une voie plus prudente, c'est-à-dire vers une ouverture du capital de Renault dans lequel l'Etat reste actionnaire majoritaire. La privatisation totale est donc remise à plus tard.

Les privatisations - Bull en est un exemple significatif - favorisent aujourd'hui le secteur privé en lui offrant à bas prix les actions de sociétés préalablement renflouées par la collectivité.

Pour conclure, monsieur le ministre, je dirai que votre budget est le reflet de la politique gouvernementale actuelle et des choix qu'elle opère. Sous prétexte de rigueur, on privilégie à l'excès la rentabilité au détriment de l'emploi, on sacrifie la recherche, qui devrait être au cœur d'une politique industrielle tournée vers l'avenir et, surtout, par le biais des privatisations, vous transférez au secteur privé un immense pouvoir économique et donc politique.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez, monsieur le ministre, que le groupe socialiste vote contre votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Loridant.

**M. Paul Loridant.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le domaine spatial fait partie de ces secteurs de l'activité d'une nation à propos desquels la plupart des observateurs sont capables de faire preuve d'un minimum de raison, en évitant les envolées démagogiques souvent teintées d'un lyrisme que je qualifierai d'excessif. J'en veux pour preuve le rapport budgétaire de notre collègue Jacques Golliet, relatif au segment militaire de l'espace, dont je partage, somme toute, l'essentiel de l'analyse.

Mon propos restera donc dans les limites de ce cadre afin de servir au mieux les besoins d'une politique spatiale française et européenne que nous souhaitons forte et ambitieuse.

L'espace est au cœur d'enjeux politiques, industriels et commerciaux majeurs.

En tout premier lieu, je me pose une question. Ne serait-il pas souhaitable, monsieur le ministre, de regrouper au sein d'un même ministère de plein exercice l'ensemble de nos activités spatiales, civiles et militaires ? A voir le domaine spatial, année après année, ballotté entre plusieurs ministères, on finit par avoir le tournis, au point de se demander si la politique spatiale figure parmi les priorités d'avenir de tel ou tel gouvernement. Au fond, je le crois, mais il serait quand même bon de se préoccuper de ce sujet. Monsieur le ministre, quel est votre avis sur ce point ?

Si le ministère de la défense donne l'impression d'avoir pris en compte la véritable nature des enjeux découlant de l'observation spatiale en termes de renseignement militaire, il semblerait, en revanche, que la coopération spa-

tiale européenne civile soit légèrement en panne d'ambition sur les moyen et long termes. Je pense notamment aux programmes relatifs aux vols habités et au problème posé par l'hypothétique station orbitale internationale, même si je ne méconnais pas une certaine priorité donnée à l'espace utile.

Depuis le sommet de Munich et après celui de Grenade, nous restons dans le flou quant aux réelles intentions de nos principaux partenaires de l'Agence spatiale européenne. Je pense particulièrement à nos amis allemands.

En 1995, la prochaine conférence des ministres européens en charge de l'espace devra fixer des intentions plus claires. C'est mon souhait, monsieur le ministre.

Forte de sa longue expérience et de sa lourde contribution financière au budget de l'Agence spatiale européenne, la France est en mesure de peser sur les décisions qui y seront prises. C'est singulièrement vrai en ce qui concerne le futur lanceur Ariane 5, face aux très sérieux concurrents que sont aujourd'hui les Américains, que sont ou que deviendront demain les Russes, avec leur fusée Proton, ou, dans une moindre mesure, les Chinois, avec Longue Marche. Au passage, je n'oublie pas les Japonais qui, malgré leur retard, apprennent très vite, comme on le sait, dans les nouvelles technologies.

En matière de politique spatiale, l'Europe manque aujourd'hui de souffle, monsieur le ministre. Nous ne pouvons pas risquer d'entraîner nos propres outils, comme le CNES ou la direction générale de l'armement, dans des abîmes d'où ils ne pourraient remonter faute d'avoir attendu trop longtemps des partenaires peu décidés à apporter leur écot et leur contribution intellectuelle. A vous donc, monsieur le ministre, avec notre soutien, d'inciter nos partenaires à plus d'enthousiasme et de dynamisme dans ce domaine.

D'un point de vue strictement budgétaire, certaines critiques ont déjà été émises, notamment par le rapporteur spécial de l'Assemblée nationale, M. Bernard Carayon, qui a souligné que la traduction budgétaire n'apparaissait « sans doute pas aussi assurée qu'elle le devrait ».

C'est également le rapporteur M. Borotra, à l'Assemblée nationale, qui fustigeait « le net recul » des autorisations de programme et des crédits de paiement du CNES.

S'agissant de notre agence nationale, vous ne devez la reconduction de ses propres crédits de paiement qu'au prix d'un glissement de 982 millions de francs du budget de la défense vers celui de l'industrie. Mais je crois savoir, monsieur le ministre, que toutes les modalités de ce versement et de ces éventuels reversements croisés ne sont pas tout à fait réglées. J'aimerais, monsieur le ministre, que, sur ce point, vous nous apportiez les éclaircissements nécessaires.

Mais il est vrai, dans le même temps, que la synergie entre le spatial civil et le spatial militaire est appelée à devenir, à juste titre, un mode fréquent et rationnel de fonctionnement.

Pour autant, monsieur le ministre, peut-être nous direz-vous comment vous allez financer les programmes nationaux SPOT 5 et STENTOR, récemment décidés par le Gouvernement, puisque aucune ligne budgétaire n'apparaît dans la loi de finances pour 1995 ? Je rappelle à nos collègues que le coût du lancement de ces deux programmes nationaux devrait atteindre quelque 500 millions de francs en 1995, pour un coût final total de 9 millions de francs. Ce n'est pas rien !

L'industrie spatiale française a connu une réelle expansion ces dix dernières années. Elle emploie directement entre 13 000 et 15 000 personnes, pour un chiffre d'affaires avoisinant les 20 milliards de francs et une valeur ajoutée représentant environ 11 milliards de francs.

Cependant, dans certaines situations, on peut aboutir à des paradoxes. Tel est le cas, monsieur le ministre, pour le lanceur lourd Ariane 5, dont la construction posera des problèmes redoutables à des entreprises telles que la Société européenne de propulsion. En effet, la puissance des moteurs d'Ariane 5 sera telle que la capacité de cargaison de la fusée permettra de diviser par deux le nombre de vols dans un avenir très proche. Les coûts de lancement seront, certes, réduits, mais, dans le même temps, une société comme la SEP, fabricant des propulseurs d'Ariane, devra certainement se séparer d'une partie de son personnel, compte tenu de la réduction de la production. Que deviendront, alors, ces personnels très hautement qualifiés ? Où iront-ils ?

La question ne se pose pas seulement en termes sociaux : il s'agit, pour notre pays, de préserver un potentiel remarquable dans ce domaine.

J'ajouterai un mot, pour conclure, sur la coopération internationale.

Bien sûr, j'y suis, pour ma part, très favorable. C'est un moyen, en période de vaches maigres, de continuer à poursuivre nos objectifs dans certains domaines comme les vols habités, quand nos finances, ou tout simplement le manque de volonté politique, ne nous permettent pas d'aller plus avant.

Parce qu'elle seule permet des séjours prolongés en état d'apesanteur et parce que la future station orbitale internationale est loin d'être bâtie, la station russe Mir a encore quelques beaux jours devant elle. C'est ainsi que Claudie André-Deshayes devrait, en mai 1996, être la quatrième spatonaute à voler avec les Russes, après Jean-Loup Chrétien, Michel Tognini et Jean-Pierre Haigneré. Et je n'aurai garde d'oublier Patrick Baudry ou Jean-François Clervoy, notre jeune compatriote qui a tout récemment volé sur la navette américaine.

Pour autant, la conférence des ministres de l'espace de 1995 ne devra pas ménager son appui au futur CTV européen, cette sorte de canot de sauvetage spatial, lancé par Ariane 5, qui devrait venir se raccorder à la future station orbitale internationale.

La coopération internationale n'interdit pas la compétition. Or, en matière d'industrie spatiale, cette dernière est, vous le savez, monsieur le ministre, féroce. L'intérêt et la volonté politiques que les Européens accorderont à leur industrie spatiale seront donc déterminants. En effet, les grandes puissances du XXI<sup>e</sup> siècle auront une dimension spatiale ou ne seront pas.

Permettez-moi un tout dernier mot, monsieur le ministre : selon certaines informations troublantes, on pourrait craindre des difficultés au sujet de certains contrats passés avec nos partenaires russes. Il semblerait – je suis très prudent et j'emploie le conditionnel – qu'une partie des financements versés au titre de ces contrats fasse l'objet de demandes de virement sur des comptes bancaires qui seraient établis plutôt en Suisse qu'en Russie. Des détournements sont donc possibles et je vous demande, monsieur le ministre, de vous enquérir de la réalité de ces faits. La coopération avec les Russes est souhaitable. Pour autant, ne mettons pas les doigts dans un mécanisme qui serait répréhensible.

En matière spatiale, l'enthousiasme, la créativité, l'énergie ne manquent pas. L'espace développe une activité intense autour d'une aspiration profondément humaine,

celle d'aller toujours plus loin. Mais l'espace coûte cher, très cher. En période de crise, nous devons certes faire des choix, mais nous n'avons pas le droit de nous en désintéresser. Nous devons poursuivre nos ambitions en ne ménageant pas nos efforts pour convaincre et décider nos partenaires européens à poursuivre cette extraordinaire aventure.

Qu'il s'agisse du civil ou du militaire, la coopération européenne est plus que jamais indispensable. C'est à vous, monsieur le ministre, que revient la lourde tâche d'en convaincre nos partenaires les plus réticents. Cela n'est pas facile, mais, sur ce point, sachez-le, monsieur le ministre, nous serons toujours à vos côtés.

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai été extrêmement intéressé par cette discussion, en particulier par ce qu'ont dit vos différents rapporteurs, auxquels je tiens à rendre hommage, qu'il s'agisse de M. Bernard Barbier, rapporteur spécial de la commission des finances pour l'industrie, de M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour l'industrie, de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour l'énergie, de M. André Fosset, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan pour les postes et télécommunications, de Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial de la commission des finances pour le commerce extérieur, ou encore de M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan pour le commerce extérieur. Un nombre aussi important de rapporteurs ne témoigne-t-il pas de l'importance et de la diversité des tâches qui sont les miennes au sein de ce ministère ?

Je ne manquerai pas de tirer le meilleur profit des suggestions et des analyses qu'ils ont formulées. Mais je tiens aussi à remercier les différents orateurs qui se sont exprimés longuement et avec beaucoup de pertinence sur le sujet qui nous mobilise aujourd'hui.

Je pense en particulier à M. Henri Revol, à M. Pierre Laffitte, qui s'est exprimé avec l'autorité toute particulière qui est la sienne dans le domaine des télécommunications, à M. Emmanuel Hamel, qui a parlé avec beaucoup de conviction et de force, à M. Félix Leyzour, à M. Pierre Lagourgue, à M. Louis Perrein, à M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra, à Mme Marie-Madeleine Dieulangard, à M. Philippe Nachbar, à Mme Maryse Bergé-Lavigne – qui s'exprimait cette fois en tant que représentante de son groupe – et, enfin, à M. Paul Loridant.

Je vais essayer de répondre aux uns et aux autres. Si je n'ai pas la possibilité de répondre dans le détail à chacun, je vous prie de bien vouloir me saisir directement de vos questions : je vous répondrai alors par écrit.

Je demande d'ores et déjà votre indulgence, monsieur le président, car mon exposé sera un peu plus long que je l'avais prévu, mais vous ne m'en voudrez pas, mesdames, messieurs les sénateurs, car il s'agit pour moi de vous répondre aussi précisément que possible.

J'aborderai d'abord le domaine de l'énergie et des matières premières car c'est un sujet que j'ai évoqué très rapidement dans mon propos liminaire.

MM. Barbier et Laucournet, rapporteurs, se sont tout spécialement inquiétés des conséquences des nombreux prélèvements financiers sur EDF au regard des objectifs de désendettement de cette entreprise ainsi que des conditions de renouvellement du parc des centrales nucléaires.

Effectivement, EDF est mise à contribution pour l'effort de redressement national engagé par le Gouvernement. Toutefois, cela me paraît tout à fait légitime, dans la mesure où il s'agit d'un établissement public qui appartient à l'Etat ; il est naturel que, outre les consommateurs et le personnel, l'Etat reçoive sa juste part de la richesse créée. Il faut simplement que cela soit fait avec mesure.

C'est dans cet esprit que les décisions qui ont été prises par le Gouvernement ont été notifiées à EDF, après une très large concertation : ces décisions ont toujours été le résultat d'un accord entre EDF et le Gouvernement, même si mon ministère est le ministère de tutelle d'EDF.

Il faut le rappeler, EDF a déjà, dans le passé, contribué à d'importantes opérations d'intérêt national : l'électrification rurale, la péréquation des tarifs, le soutien à la décroissance et à la reconversion charbonnières.

Votre assemblée a également souhaité qu'il en soit ainsi à propos du financement du canal Rhin-Rhône. Elle a donc contribué directement, mesdames, messieurs les sénateurs, à ces prélèvements - si j'ose dire - mais en accord avec le Gouvernement.

Je tiens à souligner que le désendettement fixé par le contrat de plan et la capacité d'investissement d'EDF ne sont pas menacés par ces prélèvements : comme vous le savez, EDF ne prévoit pas d'investissement nouveau de production avant l'an 2000 dans le domaine du nucléaire. Par ailleurs, les exportations d'électricité sont très rémunératrices et les débouchés d'EDF sont très largement garantis. Au tournant de l'an 2000, EDF devrait avoir une situation financière largement aussi bonne que celle qu'elle connaissait lorsque les investissements massifs du nucléaire ont dû être engagés.

En résumé, la puissance et la performance d'EDF vont d'abord au consommateur, dont la facture évolue moins vite que l'inflation, vous avez pu le constater. Elles vont également aux salariés, dont les conditions statutaires sont, dans le contexte général actuel, très favorables, et à la préparation de l'avenir d'EDF. Enfin, il est normal qu'elles aillent, particulièrement aujourd'hui, appuyer l'effort de redressement et d'investissement de la nation tout entière.

Si vous souhaitez obtenir des précisions encore plus détaillées sur ce point, je suis prêt à vous les apporter dans un dialogue direct.

S'agissant de l'implication d'EDF dans la réalisation du canal Rhin-Rhône sujet évoqué par M. Collomb, rapporteur pour avis, je vous indique que M. le Premier ministre s'est exprimé publiquement, et à plusieurs reprises, en faveur de la réalisation de ce canal.

Aujourd'hui, et dans l'esprit de la loi de 1980, on ne voit pas comment un ouvrage de cette ampleur peut être financé sans une contribution d'Electricité de France, qui met à la disposition des Français l'électricité des barrages hydroélectriques du Rhône. C'est une logique de financement de la voie d'eau par des ressources tirées des fleuves qu'elle relie.

La véritable question, aujourd'hui tranchée, était de savoir si le canal Rhin-Rhône était une bonne chose. Apparemment, une immense majorité des interlocuteurs concernés ont estimé que tel était le cas.

Dès lors qu'il fallait rechercher, le financement, quelle meilleure formule aurait-on pu trouver que celle qui consiste à associer EDF, parmi d'autres participations, à ce financement ? Il s'agit là de la traduction d'une volonté commune.

M. Laucournet, rapporteur pour avis, m'a interrogé sur l'organisation au Sénat d'un débat sur le marché intérieur de l'électricité et du gaz.

Certes, aucun débat formalisé n'a été organisé sur ce sujet devant le Sénat. Mais la position du Gouvernement a été longuement exposée à M. Revol, qui était rapporteur de la résolution sur le marché intérieur adoptée le 30 juin 1994, par la voix de M. Romani, au nom de mon prédécesseur.

J'indique au Sénat qu'un conseil des ministres de l'énergie, qui se tiendra demain à Bruxelles, examinera le projet de directive sur l'électricité. Soyez assurés que le Gouvernement tiendra une position ferme, qui préserve les missions d'intérêt économique général de l'électricité et refuse l'accès des tiers au réseau, point essentiel pour la France. Cette position n'étant pas celle de la présidence allemande - c'est clair - nous n'aboutirons donc probablement pas à des conclusions définitives adoptées par tous.

Je suis persuadé que la présidence française donnera lieu à de nouveaux échanges entre le Gouvernement et votre Haute Assemblée. Je souhaite qu'ils soient approfondis.

Pendant les premières semaines qui ont suivi ma prise de fonctions ministérielles, j'ai eu l'occasion de rencontrer très directement différents commissaires européens, notamment le commissaire chargé de l'énergie, auquel j'ai confirmé que notre position n'était pas celle des Allemands. Sans doute, au cours des six mois de présidence française, essaierons-nous de trouver une position de synthèse qui, convenant à la France, fera alterner deux positions dans un même ensemble. Mais peut-être aurai-je l'occasion de m'exprimer plus longuement sur ce point à l'occasion d'un débat plus approfondi.

Vous avez également évoqué, monsieur Laucournet, la politique suivie en matière de maîtrise de l'énergie et à propos de l'ADEME.

Les crédits d'intervention de l'ADEME avaient fortement diminué dans la loi de finances de 1994. Le Gouvernement propose un léger redressement en 1995 pour les autorisations de programme : 155 millions de francs au lieu de 150 millions de francs. Ce redressement n'est pas nécessaire en 1995 pour les crédits de paiement car les 165 millions de francs prévus permettront à l'ADEME d'honorer ses engagements.

Pour une bonne appréciation des choses, je tiens à rappeler que, lorsque le Gouvernement, en mai 1993, s'est saisi de ce dossier, il a trouvé une situation très dégradée, bien que l'ADEME, à l'époque, n'ait eu que trois ans d'âge.

Il a fallu restaurer l'autorité de la présidence et de la direction générale de l'agence, achever l'harmonisation des statuts du personnel, engager concrètement le processus de localisation à Angers.

L'ADEME, ainsi que tous les participants au débat national « Energie-Environnement », qui sera clos le 15 décembre prochain par le Premier ministre, a fait un travail très important pour identifier les actions de maîtrise de l'énergie les plus incitatives.

Ce travail me permet d'être raisonnablement confiant dans le redressement de l'ADEME et dans l'efficacité de son action future. C'est dans ce cadre que le Gouverne-

ment négocie actuellement avec l'ADEME un contrat d'objectifs qui scellera la confiance retrouvée entre l'Etat et l'établissement public. Cette démarche, monsieur Laucournet, va sans doute dans le sens de vos préoccupations.

J'ajoute que je compte bien impliquer l'ADEME dans la mise en œuvre d'une fraction des crédits du fonds d'amortissement des charges d'électrification, le FACE, fraction de l'enveloppe globale que je proposerai, en décembre 1994, de consacrer à la maîtrise de la demande d'électricité. Cela sera certainement de nature à répondre également aux besoins futurs de cet établissement.

A propos de la cogénération, que vous avez également évoquée, monsieur le rapporteur pour avis, les spécialistes considèrent qu'il s'agit, en effet, de l'une des voies les plus efficaces pour tirer de l'énergie d'un combustible, car elle produit de l'électricité et de la vapeur utilisées sur place dans des procédés industriels.

Je suis donc favorable au développement de la cogénération. C'est pourquoi le Gouvernement maintient l'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite par la cogénération et les énergies renouvelables, alors qu'il va la suspendre pour les autres productions autonomes, à partir de groupes diesel principalement. Cet élément de réponse est de nature, me semble-t-il, à apaiser vos inquiétudes et à éclairer ce dossier.

Un autre sujet a été évoqué par différents intervenants mais également par M. Laucournet, rapporteur pour avis : la hausse de la TIPP, laquelle me semble globalement justifiée.

Personne ne conteste sérieusement aujourd'hui que les transports routiers de marchandises et les transports individuels urbains coûtent cher à la collectivité en routes, en accidents, en pollution, en encombrement. Il faut donc couvrir ces coûts.

C'est vrai que le projet de loi favorise le gazole au détriment des essences, et qu'il semble pénaliser l'essence sans plomb qui est pourtant plus propre que le supercarburant plombé. Des débats ont eu lieu très récemment sur ce sujet et j'ai pris acte de la position de la Haute Assemblée.

Je n'ai pas une compétence directe au Gouvernement pour prendre position sur la situation des transporteurs routiers, mais je peux vous parler de celle de l'industrie automobile et de celle du raffinage.

L'industrie automobile française est très bien placée s'agissant des véhicules diesel, et cet avantage concurrentiel ne doit pas être dilapidé par des mesures fiscales brutales. Cette industrie demande une visibilité à long terme sur l'évolution de l'écart entre le prix du gazole et celui de l'essence pour adapter ses outils de production et suivre toute évolution de la demande. Je partage ce souci.

Le raffinage français, quant à lui, est surcapacitaire en essence et sous-capacitaire en gazole. Il n'est pas totalement maître de la composition du pétrole brut qui est plus riche en essences. Il demande une harmonisation plus grande des fiscalités.

Il s'agit là d'un dossier complexe. Aussi ma ligne d'action est-elle de procéder par des évolutions fiscales lentes, affichées à l'avance pour une période longue, convenues au plan européen pour ne pas distordre la concurrence et ne pas affecter la compétitivité des transports routiers.

Cette réponse est peut-être de portée un peu générale, mais elle indique une ligne politique qui devrait aller dans le sens de vos préoccupations.

J'en viens maintenant au secteur nucléaire, sujet qui mérite une grande attention de la part de nous tous, bien sûr, et sur lequel plusieurs d'entre vous sont intervenus.

Je voudrais tout d'abord apaiser les inquiétudes exprimées par MM. Barbier et Laucournet, rapporteurs, mais également par M. Revol, à propos des crédits d'investissement du CEA.

Permettez-moi de rappeler au préalable que le ministère de la recherche et mon ministère apporteront, en ce qui concerne le fonctionnement du CEA, une subvention de plus de 5,6 milliards de francs, ce qui représente un montant considérable, en augmentation de 2,6 p. 100 par rapport à 1994, malgré les contraintes budgétaires que me reprochait un peu de rappeler M. Hamel, à juste titre.

**M. Emmanuel Hamel.** Merci de dire « à juste titre » !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Je partage son enthousiasme et les convictions auxquelles il essaie de me faire adhérer. Elles sont aussi les miennes. Je ne manquerai pas de tenir le plus grand compte du conseil amical qu'il m'a donné ce matin.

**M. Emmanuel Hamel.** Merci de reconnaître que le conseil était « amical » !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Concernant l'investissement, il est vrai que la rigueur budgétaire a conduit le Gouvernement à assurer le financement des investissements civils du CEA par des ressources spécifiques.

C'est ainsi que le programme d'investissement, dont le total s'élèvera à 1 024 millions de francs sera financé pour 368 millions de francs par des transferts en provenance du budget de la défense pour des recherches dites duales, pour 300 millions de francs par des ressources propres de CEA-Industrie et, enfin, pour 356 millions de francs par des recettes de privatisation.

Je peux confirmer à M. Laucournet, qui a posé beaucoup de questions, que ce financement sur les produits de privatisation sera effectivement assuré. Les 300 millions de francs apportés par CEA-Industrie le seront sur la trésorerie aujourd'hui disponible, et en aucun cas par des dividendes exceptionnels versés par les entreprises du cycle nucléaire.

Je suis tout à fait conscient de l'importance pour la nation des recherches conduites par le CEA. C'est pourquoi je m'efforce également de préparer un contrat entre l'Etat et cet organisme, pour mieux lui indiquer toutes les attentes du Gouvernement et lui permettre d'y répondre le plus efficacement possible.

M. Revol m'a interrogé sur le devenir des déchets nucléaires et le traitement ou le renouvellement du traité EURATOM- Etats-Unis.

Ces questions sont essentielles. La France doit en effet résoudre correctement la question des déchets nucléaires, à laquelle le Gouvernement est très attaché, notamment M. le ministre chargé de la recherche et M. le ministre chargé de l'environnement, qui m'en parle tous les jours, puisqu'il occupe le même immeuble que moi, avenue de Ségur.

Comme vous l'avez indiqué, monsieur Revol, les travaux de reconnaissance géologique préalable à l'implantation d'un laboratoire souterrain ont commencé en 1994. Ils se dérouleront dans un souci constant d'information et de concertation avec les élus locaux et les populations.

C'est ainsi qu'un ou plusieurs forages ont pu être entrepris dans trois des quatre départements concernés et qu'un forage est imminent dans le quatrième.

Je précise également que ces recherches font l'objet de financements publics très importants et que le budget consacré en 1994 aux recherches relatives aux laboratoires souterrains, menées par l'ANDRA en liaison avec le CEA et le BRGM, peut être évalué à environ 500 millions de francs.

Ces travaux devraient être terminés au début de l'année 1995, date à laquelle l'ANDRA remettra au Gouvernement son rapport et présentera les résultats de ses travaux ; c'est au vu de ces résultats que le Gouvernement devrait pouvoir choisir les deux sites sur lesquels seront implantés les laboratoires souterrains.

La loi du 30 décembre 1991 prévoit également les deux autres axes de recherche cités par M. Revol, à savoir la séparation-transmutation et les procédés de conditionnement-entreposage en surface ; les recherches correspondantes sont menées par le CEA, en liaison avec la COGEMA et l'ANDRA.

Les budgets respectifs qui y auront été consacrés en 1994 peuvent être évalués à environ 260 millions de francs et 170 millions de francs.

L'ensemble des recherches correspondantes doivent être évaluées par une commission nationale d'évaluation. Le Gouvernement a mis en place cette commission en 1994. Elle est composée de douze membres, dont six sont désignés par l'Assemblée nationale et le Sénat. Elle vient de commencer ses travaux et son premier rapport, qui sera rendu public, devrait être disponible en 1995.

Quel est l'enjeu du renouvellement du traité entre EURATOM et les Etats-Unis, dont je me suis entretenu très récemment avec le président de la COGEMA, M. Syrota ? Cet enjeu est l'application de la loi américaine de non-prolifération nucléaire de 1978. Cette loi oblige le gouvernement américain à incorporer dans tout accord commercial un « droit de suite » des Etats-Unis pour toutes les matières nucléaires qui auraient été traitées, à un moment ou à un autre, dans des usines américaines. Par exemple, pour faire retraiter à La Hague du combustible d'origine américaine, les électriciens allemands devraient obtenir l'accord de Washington.

Il est clair que cela est inacceptable pour la France, et aussi pour nos partenaires européens, même pour ceux qui ne disposent pas d'une industrie nucléaire.

Nous ne voulons pas, en effet, payer les frais entraînés par l'application d'une politique américaine relative au traitement des combustibles usés qui ne s'est jamais affirmée.

Aux Etats-Unis, les combustibles sont stockés en l'état, sans récupération du plutonium et de l'uranium, et sans gestion à long terme des résidus ultimes. Il y a là, c'est clair, un gaspillage énergétique et écologique.

En France, en revanche, l'industrie du retraitement, complétée par celle du stockage et celle du combustible recyclé - le MELOX - représente un ensemble industriel cohérent fort de milliers d'emplois, qui contribue très fortement aux résultats de notre commerce extérieur, en effet, la COGEMA est aujourd'hui le deuxième exportateur vers le Japon, et cela sans aucune aide - je tiens à le préciser - du ministère du commerce extérieur.

Nous ne pouvons donc pas, à l'évidence, laisser paralyser l'industrie nucléaire française et européenne. Il faudra trouver un bon accord la négociation sera difficile, mais

elle est essentielle. Je puis vous assurer que la mobilisation du Gouvernement, et donc la mienne, est totale sur ce sujet.

Je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long, mais je n'avais pas traité de manière suffisamment approfondie le domaine de l'énergie et des matières premières dans mon exposé liminaire.

J'en viens maintenant à la politique industrielle proprement dite, avec des sujets très concrets : d'abord, l'ouverture du capital de Renault, puis la privatisation de Bull, les restructurations industrielles, le véhicule électrique, notre dispositif de formation et, enfin, les autoroutes de l'information.

Je commence donc par l'ouverture du capital de Renault, sujet qu'a évoqué M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis.

Elle s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.

J'ai entendu ici ou là quelques inquiétudes ou quelques commentaires. En réalité, cette ouverture a permis d'opérer un premier désengagement de Volvo et de constituer un groupement d'actionnaires-partenaires détenant 5 p. 100 du capital du groupe, dans lequel figurent trois grands groupes industriels importants ayant vocation à accompagner le développement de Renault.

Les salariés et anciens salariés de Renault peuvent également légitimement être considérés comme des actionnaires stables. L'offre qui leur était proposée a été largement sursouscrite, et 60 p. 100 d'entre eux sont aujourd'hui actionnaires de Renault - taux de souscription très élevé, puisque les estimations avaient prévu un taux se situant entre 40 p. 100 et 50 p. 100.

L'offre publique de vente destinée aux particuliers a atteint ses objectifs : plus d'un million de Français sont désormais actionnaires de Renault, chiffre très important s'agissant d'une introduction en bourse d'une part minoritaire du capital.

Quand on compare la situation pour Renault avec celle dont ont bénéficié les autres privatisés, il faut savoir qu'il ne s'agissait ici que d'acquérir une part minoritaire du capital et que le contexte n'est pas aujourd'hui tout à fait le même.

Enfin, l'introduction en bourse a été plébiscitée par les professionnels des marchés financiers, puisque l'offre destinée aux investisseurs institutionnels a été sursouscrite quinze fois. Cette forte demande est de bon augure pour l'évolution du titre, qui se négocie à un cours supérieur d'environ 10 p. 100 au prix proposé aux particuliers.

Ce groupe, aujourd'hui vraiment coté en bourse et doté d'actionnaires stables, doit désormais se préparer à franchir une nouvelle étape.

Vous m'avez dit, madame Bergé-Lavigne, que le Gouvernement avait de la suite dans les idées. C'est vrai ! Renault doit maintenant se préparer à franchir une nouvelle étape, comme la loi l'a prévu, à savoir celle de sa privatisation. Celle-ci pourra sans doute intervenir au second semestre de l'année 1995.

Il s'agit là d'une volonté claire, que je confirme donc à M. Hamel...

**M. Claude Estier.** On verra !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** ... et qui fait partie de la stratégie de l'entreprise.

Notre volonté commune est de donner à Renault les meilleures chances d'affronter la compétition européenne et internationale ; l'entreprise s'y prépare bien, et le Gouvernement l'a aidée.

La privatisation n'a pas du tout vocation idéologique - en tout cas, pour ce qui me concerne, tel n'est pas du tout mon sentiment - mais exprime simplement une volonté d'efficacité bien comprise pour l'entreprise et donc, au bout du compte, pour ses salariés.

**M. Emmanuel Hamel.** Ils sont inquiets, vous le savez, même s'ils souscrivent !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Il s'agit non pas de forcer la mesure, mais de dire certaines vérités, monsieur le sénateur.

Notre seul objectif est de préparer Renault à affronter la compétition internationale. Or, en général, on ne se rend compte qu'*a posteriori* que les choix qui ont été faits ont été les bons.

Par conséquent, ne forçons pas les étapes, prenons le temps de l'explication et de la concertation. Mais ne dissimulons pas non plus les faits, cela ne serait ni logique ni efficace pour la continuité de l'action gouvernementale et des choix politiques très clairs du Parlement.

J'en viens à Bull.

Vous avez souligné, à juste titre, monsieur Collomb, que cette société avait coûté beaucoup d'argent à l'Etat et aux contribuables. Mais Bull est un outil performant de l'industrie française, qui a permis de réaliser d'importants progrès technologiques dans son domaine de compétences. L'argent du contribuable n'a donc pas été perdu.

Depuis sa nationalisation, en 1982, Bull a été une entreprise tournée vers l'Etat au lieu d'être tournée vers ses clients ; cette entreprise préférerait solliciter les pouvoirs publics plutôt que de se battre sur les marchés. C'est d'autant plus regrettable qu'elle possède les atouts techniques et humains pour réussir par ses propres moyens.

Lorsque ce gouvernement est entré en fonctions, en 1993, mon prédécesseur a trouvé une situation très dégradée : une entreprise à bout de souffle, écrasée par ses pertes et son endettement. M. Perrein, qui s'est exprimé avec beaucoup de conviction, n'a pas rappelé, je me permets de le lui dire, la situation extrêmement dégradée qui était celle de l'entreprise il y a dix-huit mois.

Le Gouvernement a choisi de recapitaliser l'entreprise pour solde de tout compte, de nommer un président fort d'expériences réussies dans des entreprises privées et de lancer la privatisation du groupe. Ce choix était destiné non seulement à permettre d'arrêter les ponctions sur le budget de l'Etat, mais aussi à faire de Bull une entreprise viable durablement, ce qui est, là aussi, notre objectif.

Vous avez évoqué, monsieur le sénateur, l'idée de dresser un bilan de ce dossier. Si la Haute Assemblée prenait cette décision, je me tiendrais évidemment à sa disposition pour lui fournir les éléments nécessaires.

Vous souhaitez par ailleurs que la privatisation permette de clarifier la stratégie de l'entreprise. Je veux souligner que Bull a une stratégie. Pour des raisons évidentes de concurrence, et à la veille de sa privatisation, elle ne la dévoile pas sur la place publique, mais tout observateur attentif peut en discerner les grandes lignes à travers les annonces commerciales de l'entreprise et les partenariats qu'elle a noués. Naturellement, les nouveaux actionnaires auront à cœur de préciser et, éventuellement, d'adapter cette stratégie.

Puisque le dossier Bull est d'actualité au moment où j'entre en fonctions, je m'attacherai à faire en sorte que les choix soient les plus ouverts possible et, surtout, les plus efficaces pour l'entreprise. L'efficacité doit être notre seule préoccupation, afin que la réussite du processus de privatisation soit à la clef.

Les engagements du Gouvernement en matière de recapitalisation ont été tenus. L'Etat a fait un effort énorme, puisqu'il va souscrire environ 2,5 milliards de francs avant la fin de l'année, qui s'ajouteront aux nombreux milliards déjà versés au cours des dernières années.

L'effort de redressement engagé avec la direction actuelle va produire des résultats dès la fin de cette année ; c'est incontestable, puisque l'équilibre des comptes sera atteint plus tôt que prévu grâce aux contraintes et aux choix imposés à l'entreprise.

La réussite des deux premières étapes conditionne les chances de réussite de la troisième, pour laquelle nous prendrons toutes les précautions nécessaires.

J'en viens maintenant aux restructurations industrielles.

Vous vous êtes interrogé, monsieur Collomb, sur l'utilité du comité interministériel pour les restructurations industrielles, dénommé usuellement CIRI.

C'est une structure interministérielle et, à ce titre, elle peut apparaître parfois quelque peu complexe et lourde à gérer. Elle n'en est pas moins utile. Telle est en tout cas mon impression depuis les cinq semaines que j'exerce mes fonctions ; laissez-moi un peu de temps pour examiner les choses plus en détail !

Le CIRI permet d'examiner rapidement la situation d'entreprises industrielles en difficulté, en centralisant les négociations menées avec les dirigeants, les candidats repreneurs, les partenaires financiers et les salariés de l'entreprise concernée.

Vous avez insisté, monsieur Collomb, sur le faible nombre de dossiers traités depuis le début de l'année.

A cet égard, il convient de noter que seuls les dossiers très importants sont traités au niveau national, les autres étant traités par des organes régionaux et départementaux.

Si les dossiers qui passent par le CIRI sont peu nombreux, ils sont néanmoins d'importance. Ainsi, les dix-neuf dossiers ayant abouti depuis le début de l'année représentent environ 25 000 emplois directs, et probablement le double si l'on tient compte de la sous-traitance. Quant aux seize autres dossiers qui sont en cours d'instruction, ils représentent environ 15 000 emplois directs. Soit, depuis le début de l'année, 25 000 et 15 000...

**M. Emmanuel Hamel.** ... font 40 000 ! (Sourires.)

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Merci, monsieur Hamel, de m'assister dans cet exercice de calcul mental ! (Nouveaux sourires.)

Vous le voyez, monsieur Collomb, l'activité du CIRI est tout à fait significative, et il est probable que l'inexistence d'un tel dispositif conduirait à un nombre plus important de liquidations d'entreprises et de disparitions d'emplois industriels.

Il n'en demeure pas moins que nous devons en permanence nous interroger sur l'efficacité de toutes les structures existantes. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, de m'avoir incité à regarder les choses de plus près.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** M. Laffitte, dans son intervention technique et argumentée - ce qui n'est pas pour nous étonner - a surtout parlé du véhicule électrique. Je lui dirai, sur ce sujet important, que mes collaborateurs et moi-même négocions avec ceux du Premier ministre et que ce dernier pourrait lui-même annoncer prochainement une mesure importante qui s'ajouterait aux aides à la recherche-développement que mon ministère a déjà financées.

Je n'en dirai pas plus aujourd'hui, mais je peux vous assurer, monsieur Laffitte, que ce sujet nous a « interpellés » et a fait l'objet d'une bienveillance évidente de notre part et d'une volonté notable d'intervention.

Vous avez évoqué, monsieur le sénateur, l'avenir de l'important dispositif de formation, désormais sous tutelle de mon ministère, qui comprend, en particulier, les écoles des mines, les écoles des télécommunications, ainsi que les écoles de commerce relevant de l'institution consulaire.

Sachez qu'une réflexion est en cours au sein de mon ministère, sur la base du rapport qui m'a été remis par les ingénieurs généraux Lavenir et Maury sur ce sujet.

Je vous fournirai des informations plus précises directement, monsieur Laffitte. Ces échanges seront de nature à nourrir notre réflexion commune et à faire avancer les propositions concrètes que vous formulez.

Concernant plus particulièrement le cas des écoles des télécommunications aujourd'hui rattachées à France Télécom, il va de soi que la question de leur rattachement au ministère devra être posée dans le cadre des discussions globales sur l'évolution du statut de France Télécom.

Vous avez par ailleurs évoqué en orfèvre l'idée de la fusion des ingénieurs des mines et des ingénieurs des télécommunications en un seul corps.

**M. Pierre Laffitte.** Je me suis interrogé !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Nous nous interrogeons également. Nous sommes donc sur la même longueur d'ondes ! (*Sourires.*)

Votre idée de fusion permettrait peut-être – pourquoi pas ? – d'appliquer dans la réalité ce qui se fait au niveau des ministères, puisque celui des postes et télécommunications et celui de l'industrie appartiennent dorénavant à la même entité. Il n'était donc pas mauvais de lancer l'idée. Par la suite, nous verrons ensemble comment la réaliser. Il est évident que ce type de réflexion doit être menée au moment où France Télécom va devenir une société nationale, car « tout est dans tout ».

**M. Félix Leyzour.** Et réciproquement !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** M. Laffitte, qui est particulièrement averti de ces questions, et plusieurs de ses collègues ont évoqué l'important problème des autoroutes de l'information.

Pour la réussite de ce dossier, il convient tout d'abord d'assurer la cohérence des nombreuses réglementations qui ont un impact sur le développement de ces autoroutes de l'information et de leurs services. C'était là l'une des principales raisons d'être du comité interministériel que le Premier ministre a réuni le 27 octobre dernier et qu'il a lui-même présidé.

Pour ce qui touche à la réglementation, j'estime que le principe d'une libéralisation des infrastructures de télécommunications au 1<sup>er</sup> janvier 1998 est l'une des composantes essentielles de la politique en faveur des autoroutes de l'information. Même si elle a été quelque peu contestée, cette ouverture est maintenant majoritairement considérée comme indispensable, car la France ne peut se permettre qu'une seule initiative, qu'un seul savoir-faire soit empêché de contribuer à la croissance de ces nouveaux marchés.

Il doit être clair que l'ouverture ne se fera pas sans conditions – je vous rassure sur ce point, monsieur Perrein – car il serait naïf de croire que les forces du marché contribueront de façon automatique à l'intérêt

général. C'est pourquoi – je l'ai mentionné lors de mon intervention initiale – à l'occasion du dernier Conseil des ministres européens des télécommunications, j'ai obtenu que soit affirmé le principe du financement du service universel, principe qui ne figurait pas dans le texte initial de la Commission.

**MM. Pierre Laffitte et Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Nous avons obtenu satisfaction et les modalités devront être définies par des directives ; la présidence française de l'Union européenne sera l'occasion de préciser la participation de l'ensemble des exploitants au bon fonctionnement du service public.

**MM. Pierre Laffitte et Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Enfin, cette présidence française sera l'occasion de porter la plus grande attention à la question des contenus de ces nouveaux services, dont l'impact social et culturel sera si important.

M. Hamel m'a posé trois questions précises et pertinentes.

D'abord, sur l'espace, le volume des crédits inscrits est, me semble-t-il, satisfaisant, malgré les inquiétudes exprimées par M. Hamel. On peut même parler non pas de maîtrise, mais, pour reprendre le mot qu'il a employé, d'une véritable propulsion – je n'emploierai pas le mot « booster », monsieur le sénateur...

**M. Emmanuel Hamel.** Il ne faut pas faire de peine à M. Toubon !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Ce sont 500 millions de francs supplémentaires en autorisations de programmes et 400 millions de francs en crédits de paiement qui figureront dans le collectif de 1994 qui vous sera soumis prochainement.

Cela intéressera également M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra, qui est intervenu pour la première fois sur ce dossier avec une autorité toute particulière et qui a exprimé des vues extrêmement pertinentes sur notre politique spatiale, laquelle, je puis vous l'assurer, est vraiment une priorité pour moi.

Lorsque cela me sera possible, prochainement j'espère, puisque je suis à la fois ministre du commerce extérieur et ministre de l'espace,...

**M. Emmanuel Hamel.** Et élu de Corse !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** ... je me rendrai prochainement à Kourou.

Voilà peu, à l'occasion d'une rencontre publique, je me suis entretenu, en présence de M. le Premier ministre et de M. François Léotard, avec le spationaute Jean-François Clervoy. Cet échange symbolique a eu surtout pour objet de sensibiliser l'opinion publique nationale, particulièrement notre jeunesse, à l'importance des problèmes de l'espace, et prouve la volonté politique qui est la nôtre. Il reste à dégager les moyens nécessaires, vous avez eu raison de le souligner, et j'espère que votre souhait se réalisera dans ce domaine.

Je rassure M. Loridant : une concertation a bien eu lieu sur la politique spatiale entre M. Léotard et moi-même. Il est évident que, dans ce domaine, les efforts du ministre de l'espace et ceux du ministre de la défense doivent être communs pour des utilisations qui seront forcément diverses.

M. Hamel a évoqué la « prime à la casse ». La mesure s'applique jusqu'au 30 juin 1995. Il est trop tôt pour dire ce qui se fera après cette date. C'est d'ailleurs préférable, car le fait de dévoiler prématurément les projets du Gouvernement en la matière risquerait d'avoir des effets pervers en incitant à différer certaines acquisitions. Je ne peux qu'inviter les acheteurs potentiels à acquérir un véhicule neuf le plus tôt possible, afin de participer à la relance de la consommation.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Je reconnais toutefois, suivant en cela votre commission des finances, qu'il faudra compléter les crédits inscrits pour 1995, faute de quoi ils deviendraient insuffisants si l'engouement actuel se confirmait. Nous le ferons le moment venu afin d'éviter une rupture des engagements pris.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** S'agissant des chantiers navals, le Gouvernement met tout en œuvre pour continuer à les aider dans les prochaines années, ce que ne nous permet pas de faire le projet d'accord signé dans le cadre de l'OCDE le 18 juillet dernier.

Sans vouloir entamer une polémique avec Mme Dieulangard, je lui dirai toutefois très cordialement que les directives données par le précédent gouvernement à nos négociateurs européens n'avaient sans doute pas été suffisamment fermes.

**M. Emmanuel Hamel.** La France ne s'est pas assez battue !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** En effet, si la France s'était montrée plus offensive, peut-être la majorité, qui a été très courte, n'aurait-elle pas été acquise au moment de la signature de ce projet d'accord, qu'il faut maintenant ratifier. Le Gouvernement - je peux vous l'assurer - ne renonce pas à se battre. Si nous parvenons à aider nos chantiers jusqu'en 1998, nous aurons déjà obtenu quelque chose d'important car, théoriquement, nous devrions stopper nos aides à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996.

En concertation avec les responsables des chantiers navals et les constructeurs, nous essayons d'envisager l'avenir. L'un de nos premiers objectifs est de faire en sorte que les carnets de commandes se remplissent dans des conditions satisfaisantes. Actuellement, deux navires sont commandés pour le compte des Etats-Unis et vont être lancés. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

S'agissant de la période de trois ans, de 1995 à 1998, nous continuons à négocier pour ne pas nous mettre en contradiction avec les décisions prises à l'occasion de la signature du projet d'accord dans le cadre de l'OCDE. Les négociations progressent, mais je préfère rester prudent et ne pas préjuger la solution qui en sortira.

Il faut se faire à l'idée que, passé ce cap des trois ans, les aides accordées par le biais de l'Union européenne ne pourront plus l'être dans les mêmes conditions que par le passé ; mais nous avons le temps de réfléchir tranquillement et nous devons, en attendant, nous efforcer de préserver l'existence de nos chantiers navals, la capacité de construction et donc d'emploi qu'ils constituent.

**M. Emmanuel Hamel.** Vous vous révélez un très bon ministre !

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Merci, monsieur Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est déjà une certitude ! (*Sourires*).

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Vous êtes trop aimable.

**M. Emmanuel Hamel.** Au bout de cinq semaines, c'est évident ! (*Nouveaux sourires*.)

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Je pense que les choses évoluent favorablement. Voilà ce que je pouvais vous répondre sur ce sujet.

J'en viens à La Poste et à France Télécom.

M. Fosset m'a interrogé sur la situation financière de La Poste, à laquelle il porte une attention toute particulière.

Grâce à la reprise de la croissance en 1994, aux mesures adoptées par le Gouvernement au printemps dernier, telles que le plan d'économies sur les charges de fonctionnement et la hausse du prix du timbre à 2,80 francs, j'ai le plaisir de vous confirmer, monsieur Fosset, que la situation de La Poste est redressée. Si un établissement public peut se louer de la politique suivie par le Gouvernement depuis deux ans, c'est bien La Poste..., encore qu'il y en ait beaucoup d'autres.

Les perspectives font apparaître un résultat net avant impôt excédentaire de plusieurs centaines de millions de francs, alors que, selon les prévisions du début de l'année dernière, il devait être inférieur à 400 millions. C'est donc un bon résultat, que le contrat de plan 1995-1997 confirmera et qui permettra à La Poste de se développer, d'assurer, à la satisfaction de sa clientèle, toutes ses missions de service public et de motiver ses cadres et ses agents grâce à des projets cohérents et structurés.

Ce contrat de plan a pour objet d'assurer l'équilibre financier de l'exploitant public, de clarifier ses relations avec l'Etat et de donner à La Poste des règles qui se rapprocheront de celles du droit commun.

Je rassure M. Perrein : le maximum a été fait pour défendre La Poste, ce qui n'a pas toujours été le cas. Interrogez les dirigeants de La Poste, ils vous confirmeront que d'immenses progrès ont été faits ces derniers mois.

J'en viens maintenant à la présence postale en milieu rural, thème que vous avez été nombreux à évoquer et au sujet duquel M. Nachbar, en particulier, a exprimé des craintes.

Beaucoup d'entre vous ont rappelé, à juste titre, le rôle majeur de La Poste dans l'aménagement du territoire. C'est effectivement l'une des missions que la loi du 2 juillet 1990 et le cahier des charges lui ont fixées. Cette mission, vous le savez, La Poste l'assume déjà très amplement. Le contrat de plan la renforce.

Il existe aujourd'hui en France près de 17 000 bureaux de poste. Pour répondre à une question de M. Fosset, j'indique que, depuis 1988, La Poste n'a fermé - et cela, avant le moratoire - que 170 bureaux, soit 1 p. 100 du total. Bien entendu, aucune suppression n'est intervenue depuis plus d'un an, conformément au moratoire décidé par le Premier ministre, et dont la prorogation est déjà intervenue une fois.

Cela étant, cette exigence relative à l'aménagement du territoire doit être conciliée avec la nécessité, pour La Poste, d'affronter un environnement de plus en plus concurrentiel, ce qui la conduit à accroître en permanence la compétitivité et la qualité de ses prestations.

Pour réussir en tant qu'entreprise, ce qu'elle est désormais aussi, La Poste, doit, en particulier, chercher à réduire l'écart entre le surcoût de sa présence en milieu rural, soit 2,8 milliards de francs, et la compensation financière de 1,8 milliard de francs dont elle bénéficie grâce à l'abattement de 85 p. 100 sur la taxe professionnelle.

La politique volontariste conduite en matière d'aménagement du territoire représente donc pour La Poste une charge d'environ 1 milliard de francs. Si l'on veut assurer la compétitivité de l'entreprise, il faudra, à un moment ou à un autre, en tirer les conséquences et trouver ce milliard de francs quelque part.

Les changements et les adaptations doivent se faire conformément au contrat de plan récemment signé, qu'ont évoqué tout à l'heure M. Fosset et M. Nachbar. Ils seront négociés avec les élus au sein des conseils postaux locaux et des commissions départementales.

A l'avenir, toute restructuration sera précédée d'une étude d'impact, selon les exigences fixées par l'article 11 du projet de loi sur l'aménagement et le développement du territoire, dont vous avez récemment débattu, et s'inscrira dans un schéma départemental cohérent par rapport aux actions de développement de l'ensemble des acteurs économiques et politiques.

Dans les zones où la densité de la population est très faible et la viabilité d'un établissement impossible à assurer, La Poste s'appuiera sur des partenariats pour assurer sa présence et maintenir une offre optimale de service de proximité.

Des collaborations seront établies avec les collectivités locales, à travers les agences postales communales, avec les commerçants, dans le cadre de l'opération « 1 000 villages » ou à travers les conventions passées avec le réseau des débitants de tabac et avec certains pétroliers, enfin, avec d'autres services publics, à travers des points multi-services. Tout cela fait déjà l'objet d'un travail tout à fait concret.

Enfin, en ce qui concerne les relations entre La Poste et l'Europe, je dirai à M. Perrein que nous sommes intervenus pour demander à la commission de ne pas recourir à l'article 90-3. Nous partageons donc la préoccupation que vous avez exprimée, monsieur le sénateur.

Monsieur Fosset, vous avez fortement insisté sur le problème des impayés de France Télécom, et je vous en remercie. En effet, j'étais encore, il y a très peu de temps, rapporteur de la commission des finances à l'Assemblée nationale pour le budget de la sécurité et, m'adressant à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, je lui signalais la dette des différents ministères à l'égard de France Télécom. Vous le voyez donc, je défendais en quelque sorte avant l'heure les intérêts de France Télécom, et ce dans le souci de rigueur qui est à la fois celui de la commission des finances de l'Assemblée nationale et, manifestement, celui de la commission des affaires économiques du Sénat.

Ainsi que vous l'avez vous-même indiqué, monsieur Fosset, certains ministères ont sensiblement réduit leur dette à l'égard de France Télécom ; il faut rendre hommage à ceux qui ont fait un effort, en particulier, les ministères de l'éducation nationale, de l'économie, de la santé, de l'équipement et du travail.

Vous avez rappelé que le ministère de l'industrie avait commencé à s'aligner sur les exemples que je viens de citer, mais on est encore loin du compte ! Nous allons poursuivre cette démarche pluriannuelle qui doit nous mettre en règle avec notre propre « maison ». *(Sourires.)*

La réduction globale des impayés dépasse ainsi 100 millions de francs sur un an.

Par ailleurs, des mesures ont été prises à l'automne par le ministère du budget afin d'accélérer le processus : tous les ministères ont vu ainsi certains de leurs crédits gelés dans l'attente d'engagements précis, discutés avec France Télécom, pour mettre fin à cette situation.

Les discussions sont en cours et, d'ores et déjà, des accords ont été conclus par certains ministères avec France Télécom, afin de régler définitivement la question. Les choses devraient évoluer dans la bonne direction, mais je reste prudent, compte tenu de la résistance qui se manifeste en la matière...

**M. Emmanuel Hamel.** Il faut la vaincre !

**M. José Rossi,** *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* Votre intervention, monsieur le rapporteur pour avis, me donnera l'occasion de rappeler à mon collègue ministre du budget l'importance qu'il convient d'attacher au règlement de ce problème dans les meilleurs délais.

**M. Louis Perrein.** Pour La Poste, monsieur le ministre !

**M. José Rossi,** *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* Je souscris volontiers à votre démarche, monsieur Perrein !

Je confirme à M. Leyzour qu'il convient de préparer les conditions d'une future ouverture du capital de France Télécom afin de faciliter les alliances internationales qu'il faudra bien développer.

Le mot « consensus » n'est pas tout à fait à la mode actuellement, mais je constate que j'ai entendu, même dans l'opposition à la majorité actuelle, venant de Bruxelles, quelques propos selon lesquels si, vraiment, il y avait une privatisation à faire, ce serait bien vers France Télécom qu'il faudrait tourner son regard.

Effectivement, la situation est extrêmement favorable dans ce secteur et l'ouverture à la compétition en même temps que l'ouverture du capital constituent sans doute les conditions du développement de cette industrie dans notre pays.

En tout cas, dans ce secteur, l'ouverture ne peut que tourner à l'avantage de la France et de l'industrie française concernée.

Cela dit, soyons modestes ! Le gouvernement qui sera nommé après l'élection présidentielle décidera au moment opportun. Il n'y aura donc pas de mesure brutale à cet égard et la concertation se déroulera tranquillement.

Toutefois, monsieur Perrein, permettez-moi de vous dire qu'en vous laissant croire que le statut de 1990 permettait les alliances internationales, le gouvernement de l'époque vous a induit en erreur.

Vous le savez bien, les alliances nécessitent de plus en plus souvent des échanges en capital ; or ces échanges ne sont pas possibles aujourd'hui. Contracter des alliances sans faire bouger les capitaux, c'est tout de même assez difficile, sauf à se contenter de résultats très limités !

Je confirme par ailleurs à M. Lagourgue que M. le Premier ministre a annoncé une baisse des tarifs téléphoniques d'au moins 8 p. 100 entre la métropole et la Réunion pour le mois de janvier 1995. Cette baisse complète celle de 10 p. 100 qui est intervenue en janvier 1994.

J'ai reçu voilà trois jours le rapport que vous avez évoqué, monsieur Lagourgue. Je l'analyserai avec soin, en particulier en ce qui concerne les tarifs, la modulation horaire et le problème de Numéris. Je suis prêt à com-

menter directement avec vous, si vous le souhaitez, les conclusions de ce rapport, afin que nous puissions envisager ensemble les avancées qui pourraient être réalisées.

Vous avez créé d'emblée une solidarité entre nous en évoquant ma qualité d'insulaire. J'examinerai vos propositions avec beaucoup d'intérêt sans, pour autant, en tirer automatiquement des conséquences pour la Corse! (*Sourires.*) En effet, je ne voudrais pas vous priver du bénéfice de ces mesures, car la Réunion est beaucoup plus éloignée que la Corse et les réalités de l'une et l'autre îles ne sont pas comparables, je dois le reconnaître humblement.

J'ai eu l'occasion, à des titres divers, de me rendre à plusieurs reprises dans votre région, notamment en qualité de rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale, voilà quelque temps, et de vous y rencontrer.

Vous aviez déjà évoqué ce sujet lors d'entretiens anciens; cela me permet de constater que vous avez beaucoup de persévérance! Vous avez déjà réussi à obtenir 18 p. 100 de baisse des tarifs. Je ne doute pas que, grâce à cette détermination, vous obteniez beaucoup plus dans les mois et dans les années à venir. Tous les espoirs vous sont permis!

**M. Emmanuel Hamel.** Pour la Corse aussi! (*Sourires.*)

**M. José Rossi,** ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je vous remercie, monsieur Hamel, de votre sollicitude.

J'en viens au commerce extérieur et, pour commencer, j'évoquerai l'importante question de la ratification des accords du GATT, en réponse aux propos tenus par Mme Bergé-Lavigne et par M. Daunay.

Le Gouvernement soumettra, comme prévu, les accords du GATT au Parlement pour ratification à la mi-décembre.

Vous vous en souvenez, nous avons posé comme condition que, avant cette date, le Congrès américain ait lui-même ratifié ces accords sans en modifier fondamentalement l'esprit ou le contenu. Il semble que la ratification américaine sera acquise à la fin de cette semaine. Si tel est le cas, les débats devraient avoir lieu le 14 décembre à l'Assemblée nationale et, probablement, le 20 à la Haute Assemblée.

La Chambre des représentants doit en effet voter aujourd'hui et le Sénat américain, le 1<sup>er</sup> décembre. Après de nombreux rebondissements, l'issue positive du scrutin apparaît désormais plus que probable.

Toutefois, nous ne disposons pas, à ce jour, des textes précis issus des derniers marchandages entre le président Clinton et le leader de la nouvelle majorité américaine, le sénateur Robert Dole.

Je ne peux que déplorer la méfiance réelle qu'exprime le Congrès américain en demandant la mise en place d'une commission de surveillance des décisions qui seront prises par l'organe de règlement des différends de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce. Au pire, si les Etats-Unis refusent d'accepter les conclusions d'un panel, nous aurons le droit de prendre des mesures de rétorsion.

**M. Marcel Daunay,** rapporteur pour avis. Nous en avons le devoir!

**M. José Rossi,** ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je peux vous donner la garantie que nous le ferons.

J'ai eu l'occasion de rencontrer longuement Mme Pamela Harriman, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, la semaine dernière. Je lui ai fait passer ce message.

Elle est tout à fait consciente de la réalité de notre détermination. Globalement, sa réponse m'a paru marquée par sa confiance en une évolution plutôt positive.

Quoi qu'il en soit, les péripéties américaines démontrent que nous avons eu raison de faire de la création de l'OMC un impératif. L'essentiel est bien que les Etats-Unis comme les 124 autres pays qui ont signé les accords de Marrakech deviennent membres de l'OMC et acceptent l'ensemble des contraintes que cela implique, le règlement des différends étant l'une des pièces essentielles du nouveau dispositif commercial multilatéral.

L'OMC sera un forum de négociation permanent. C'est dans ce cadre que vont se poursuivre les négociations inachevées, en particulier dans le domaine des services et, surtout, que vont pouvoir se dérouler les travaux menés en vue de promouvoir ce qu'il est convenu d'appeler « les nouveaux sujets », comme l'environnement ou la clause sociale, auxquels le gouvernement français attache une très grande importance.

La mise en place de l'OMC et des accords de Marrakech est donc clairement dans l'intérêt des entreprises françaises, auxquelles ils garantissent des possibilités nouvelles sur les marchés tiers et les moyens de lutter contre les comportements déloyaux.

Je voudrais également dire quelques mots de l'initiative française en direction de l'Asie.

Monsieur Daunay, vous m'avez interrogé sur les actions envisagées pour renforcer notre présence en Asie, dans le prolongement de l'action conduite par mon prédécesseur.

Sachez que, bien sûr, je partage entièrement votre point de vue sur la nécessité d'accentuer encore notre effort à cet égard. C'est en continuité avec les orientations précédemment fixées que je compte poursuivre le redéploiement vers cette zone d'une part importante de nos moyens humains et financiers.

D'ores et déjà, plusieurs postes d'expansion économique ont bénéficié de renforcements substantiels, comme à Taiwan, où l'effectif est passé de trois à dix-huit personnes en quatre ans, en Corée du Sud, à Singapour, à Phnom-Penh, en Chine ainsi qu'au Japon, où deux nouvelles antennes ont été créées.

Je tiens d'ailleurs à préciser que, si notre déficit avec la Chine a effectivement atteint, l'année dernière, 12 milliards de francs, comme vous l'avez indiqué, monsieur le rapporteur pour avis, il est moindre si l'on y intègre notre commerce bilatéral avec Hong-kong, pays dans lequel 75 p. 100 de nos exportations ne font, en réalité, que transiter avant d'entrer en Chine populaire.

Sachez également que, parmi les quelques déplacements à l'étranger que je serai en mesure d'effectuer dans les quelques mois à venir en tant que ministre en charge du commerce extérieur, j'ai décidé de faire figurer l'Asie, sans que la destination précise soit encore arrêtée. Cela me permettra de bien marquer la priorité concernant l'Asie que mon prédécesseur avait fixée et qui constituera l'un des points forts de notre mobilisation dans les années à venir.

Toujours dans le domaine du commerce extérieur, j'évoquerai maintenant le dispositif d'aide à l'exportation, outil de cette volonté.

Vous m'avez interrogé, monsieur Daunay, sur les mesures envisagées pour favoriser le développement des exportations des grosses PME françaises et, plus généralement, sur les suites données aux propositions de

Mme Brigitte de Gastines, qu'a évoquées Mme Bergé-Lavigne, visant à rendre plus performant notre dispositif d'aide à l'exportation.

Je partage pleinement votre souci d'accroître, au-delà des grands groupes à vocation internationale, le nombre d'entreprises françaises exportatrices et, à cette fin, de concentrer plus particulièrement nos efforts auprès des plus importantes de nos PME.

Il faut néanmoins noter que la France souffre, en amont des problèmes d'exportation, d'un tissu insuffisant de grosses PME, et que, en conséquence, notre première priorité doit être de favoriser l'émergence de PME de taille suffisante pour affronter la concurrence internationale.

Dans cet esprit, le député Olivier Dassault va remettre au Premier ministre, dans les jours qui viennent, un rapport sur les raisons de la faible internationalisation de nos PME et sur les moyens d'y remédier. Il a en particulier examiné les conditions dans lesquelles les grands groupes pourraient s'associer aux efforts de la collectivité nationale en facilitant l'essaimage des PME et le partage de leurs implantations à l'étranger.

Sachez que, en liaison avec M. le Premier ministre, je ne manquerai pas d'examiner, dans les meilleurs délais, les suites que le Gouvernement pourra donner aux propositions formulées dans ce rapport.

Enfin, pour ce qui concerne le rapport de Mme de Gastines, je vous informe que M. Alphandéry et moi-même avons demandé au directeur des relations économiques extérieures de formuler, avant la fin de l'année 1994, des propositions concrètes. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites précises que nous donnerons à ces propositions.

En ce qui concerne le CODEX, je partage votre souci, madame Bergé-Lavigne, monsieur Daunay, de préserver ses moyens d'intervention, qui doivent servir à encourager l'implantation des PME à l'étranger. Son action est d'autant plus importante que le commerce extérieur rend de plus en plus nécessaire l'existence d'implantations à l'étranger.

Le CODEX n'intervient plus, depuis 1992, qu'en soutien de programmes d'investissements hors CEE, et notamment pour des opérations ayant lieu dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les pays d'Asie en forte croissance.

Cette réorientation a expliqué la réduction des dotations prévues pour 1994. Mais la nouvelle et forte réduction qui est opérée dans la loi de finances pour 1995 n'est liée en fait qu'à l'importance des crédits reportés de 1994 sur 1995 et ne se traduira pas du tout - je peux vous l'affirmer - par une nouvelle baisse des moyens d'intervention du CODEX.

S'agissant de la COFACE, autre support d'intervention, j'ai pris bonne note de la proposition équilibrée de Mme le rapporteur Bergé-Lavigne. Comme elle, je me félicite de la baisse du poids budgétaire, intervenue depuis plusieurs années, des non-remboursements qui mettaient en jeu la garantie de la COFACE. M. Daunay partage aussi ce point de vue, qui me paraît juste et qui montre que le caractère positif des activités de mon ministère se mesure non pas seulement selon le critère de la hausse des crédits, mais en termes d'efficacité réelle.

Je parlerai maintenant des délocalisations à l'étranger.

M. Revol a souligné à juste titre le problème de concurrence créé entre les entreprises françaises par la délocalisation des sites de production à l'étranger.

Il semble indispensable d'appréhender ce phénomène dans une perspective globale qui tienne compte des mérites de la division internationale du travail pour protéger notre niveau de vie et nos acquis sociaux.

Les délocalisations s'intègrent dans un processus plus large d'internationalisation de la production et des échanges auxquels les entreprises ne peuvent pas totalement échapper. Par l'amélioration de notre niveau de vie qui en a découlé, l'ouverture internationale de notre pays a largement montré ses effets bénéfiques. Toutefois, il s'agit de trouver un contre-feux à ce mouvement de délocalisation, qui semble incontournable.

Je rappellerai que, dès son arrivée, voilà dix-huit mois, le Gouvernement a orienté son action selon deux axes fondamentaux : la lutte contre la concurrence déloyale et l'amélioration de la compétitivité des entreprises françaises.

Je commencerai par la lutte contre la concurrence déloyale.

Sur le plan international, la France a réussi à faire admettre des règles plus strictes afin de proscrire les pratiques les plus déloyales en matière de commerce international. Ces règles seront mises en œuvre pour tous les marchés ; c'est notamment le cas dans le secteur du textile, comme je l'ai indiqué dans mon intervention liminaire.

Pour la première fois, les pays en voie de développement devront respecter une discipline en matière de subventions ; les mesures antidumping sont confirmées et renforcées ; les obstacles non tarifaires sont désormais prohibés ; enfin, pour la première fois, la protection de la propriété industrielle est reconnue comme un droit.

Deuxième axe de l'action gouvernementale : l'accompagnement communautaire des négociations du GATT.

Grâce à la pression du gouvernement français, la réforme des instruments de politique commerciale à la disposition de l'Union européenne a été adoptée. Elle va, elle aussi, dans le sens de la rationalisation et d'une plus grande célérité des procédures.

Parallèlement, et plus spécifiquement pour l'industrie textile, la Commission engage une révision du système de préférences généralisées, le SPG.

Dans les secteurs spécifiques du textile et de la chaussure, qui nous tiennent à cœur et qui ont été évoqués en particulier par M. Hamel, je relèverai les mesures de contingentement des produits chinois décidées il y a quelques mois par la commission de l'Union européenne.

Enfin, je citerai la loi visant à lutter contre la contrefaçon que mon prédécesseur a fait adopter. Il s'agit d'un dispositif extrêmement sévère en matière de lutte contre la contrefaçon. Cette loi permet de lutter contre ce fléau, qui coûte, selon les estimations, environ 30 000 emplois par an.

J'en viens au renforcement de la compétitivité française.

La politique gouvernementale tend à un abaissement de l'ensemble des charges pesant sur les entreprises. Il faut placer dans ce cadre la suppression du décalage de la TVA ou les mesures visant à supprimer la charge relative aux allocations familiales pesant sur les bas salaires.

Comme vous le voyez, que ce soit de façon sectorielle ou par des mesures générales, le Gouvernement a pris en compte le phénomène de la délocalisation. Il s'efforce, en même temps, tout en prenant les mesures nécessaires pour adapter notre outil économique, d'aider nos entreprises à développer l'emploi et l'exportation.

M. Revol a illustré par deux cas concrets qui concernent très directement le département de la Côte-d'Or des thèmes qui pourraient mériter de longs développements et qui s'inscrivent dans la politique que je viens d'exposer.

Je pourrais répondre encore à bien d'autres questions, mesdames, messieurs les sénateurs ; mais j'ai déjà trop parlé. Je me tiens bien sûr à votre disposition pour m'entretenir directement avec vous des autres sujets que vous avez évoqués, sur lesquels je n'aurais pas répondu.

Vous avez été nombreux à intervenir sur ce projet de budget, et je m'en réjouis. Cela montre votre attachement à la politique industrielle de la France.

Un pays moderne comme le nôtre qui n'aurait pas demain une industrie forte, apte à évoluer et capable de tirer notre économie vers le haut ne pourrait conserver son rang actuel, qui en fait quand même la quatrième puissance économique mondiale.

Je vous remercie de bien vouloir, par vos propositions, contribuer à améliorer ce projet de budget. Parfois vous l'avez approuvé, parfois vous l'avez critiqué, mais les uns et les autres vous avez avancé un certain nombre d'idées qui vont manifestement toutes dans le sens du dynamisme et du développement de notre pays. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. André Fosset, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Fosset, rapporteur pour avis.

**M. André Fosset, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier des réponses que vous avez apportées aux questions que j'ai posées au nom de la commission des affaires économiques et des intentions que vous manifestez en vue du règlement d'un problème qui préoccupe beaucoup les membres de ladite commission, je veux parler du retard des paiements des communications téléphoniques dues par les administrations.

J'ai bien compris que vous faisiez preuve de la meilleure bonne volonté, mais que tout ne dépendait pas que de vous et que l'intervention du ministre du budget était nécessaire.

Or je pense pouvoir vous aider dans ce domaine : lorsque M. le ministre du budget reviendra dans cette enceinte pour défendre les articles non rattachés de la deuxième partie du projet de loi de finances, je déposerai, au nom de la commission des affaires économiques, un amendement tendant à obtenir que des mesures soient prises pour que les paiements soient effectués, ou, à tout le moins, que des engagements précis soient pris et qu'aucune nouvelle facture ne reste désormais impayée.

Ce sera une manière de vous manifester la gratitude de la commission pour les efforts que vous entreprenez dans ce sens.

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Monsieur le rapporteur pour avis, je vous remercie pour votre clairvoyance et votre tenacité.

Je tiens à vous rassurer : nous travaillons dans une grande harmonie avec M. le ministre du budget. Au demeurant, il sera bon qu'il entende les mêmes propos

que ceux que j'ai entendus moi-même aujourd'hui, dans la mesure où il est en train de réfléchir avec nous aux conditions de règlement de ce passif, qui commence à devenir inquiétant.

Il serait opportun, en effet, que les différentes administrations donnent l'exemple de la rigueur dans cette période difficile - n'est-ce pas, monsieur Hamel ? En l'occurrence, il s'agit de la rigueur au service d'un bon combat !

Je pense que vous recevrez auprès de M. le ministre du budget tous les apaisements que vous souhaitez.

En effet, une ligne très nette a été tracée : celle de la reconquête d'une situation financière tout à fait saine. Comme vous pouvez le constater, dès cette année, des efforts sensibles sont déjà engagés. Je suis sûr, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'avec votre appui nous progresserons encore plus vite.

**M. le président.** Je rappelle que les crédits d'aide à la presse inscrits au budget de l'industrie et des postes et télécommunications seront examinés le vendredi 9 décembre, avec les crédits relatifs à la communication.

En conséquence, le vote sur les crédits concernant l'industrie et les postes et télécommunications doit être réservé jusqu'à l'examen, le vendredi 9 décembre, des crédits relatifs à la communication.

## ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III : 133 864 226 francs. »

Sur ces crédits, la parole est à M. Leyzour.

**M. Félix Leyzour.** Je voudrais, monsieur le ministre, à l'occasion de l'examen des crédits relatif au budget des télécommunications figurant au titre III, me faire l'écho d'une demande qui a été adressée à votre ministère et qui porte sur le choix d'un site pour une expérimentation en vraie grandeur concernant la couverture du territoire, d'ici à 2015, par ce que l'on appelle les « autoroutes de l'information ».

Il s'agit d'une proposition qui présente un grand intérêt pour la Bretagne, tout en ayant une valeur pour l'ensemble du pays, tant il est vrai qu'intérêt régional et intérêt national vont de pair.

Il s'agit aussi d'une proposition concrète, qui présente un intérêt certain dans le cadre de l'aménagement du territoire rural et dont il a été beaucoup question ces temps-ci ; on parle, en effet, de plus en plus des autoroutes de l'information. Or l'on sait que la Bretagne dispose d'un potentiel de premier plan pour tout ce qui concerne les télécommunications.

La proposition dont il s'agit a été élaborée par la section syndicale CGT du centre de construction des lignes de Guingamp dans les Côtes-d'Armor. Il s'agit de faire du secteur ouest et sud-ouest de ce département un site expérimental de construction en zone rurale, zone constituée par un tissu de petites agglomérations, d'un réseau de distribution en fibres optiques jusque chez l'abonné. Cela ne ferait que confirmer la vocation électronique et optronique de la région, marquée par la présence du CNET, du centre de Pleumeur-Bodou, d'Alcatel, d'une école d'ingénieurs et d'un IUT dont les formations sont centrées sur ces techniques de l'avenir.

L'expérimentation pourrait s'appuyer sur le CNET de Lannion qui disposerait ainsi, à sa porte, d'un terrain expérimental grandeur nature pour la distribution optique.

Le centre de construction des lignes de Guingamp, ville voisine de Lannion, a déjà, par le passé, participé à des expérimentations d'introduction de la fibre optique dans le réseau de distribution de Lannion, avec la réalisation des projets Radome et Armor du CNET.

A cette occasion, des agents qui ont tiré et raccordé la fibre optique ont démontré que le personnel pouvait rapidement s'emparer des nouvelles technologies et les mettre en œuvre avec succès.

Depuis, d'autres équipes tirent la fibre optique pour les transmissions ; elles ont également acquis des compétences dans ce domaine : elle savent tuber, tirer, mesurer et raccorder la fibre optique.

Il serait anormal que France Télécom ne se lance pas dans une expérimentation de transmission sur le même support – la fibre optique – des services de base des télécommunications, des hauts débits et de l'image.

Le savoir, le savoir-faire existent ; les besoins existent également. Sur de vastes secteurs du territoire de la France, seul le service public – ce qu'il en reste, et qui peut trouver la possibilité de prouver son utilité, sa capacité – peut apporter la réponse à ces besoins.

Monsieur le ministre, quelle attention votre ministère accorde-t-il à cette proposition qui témoigne du sens de l'emploi, du sens de l'intérêt général que manifestent les employés de France Télécom ? Pouvez-vous m'indiquer où en est la réflexion sur la prise en compte d'une telle opération ? Si vous n'avez pas encore été saisi par vos services de cette proposition, accepterez-vous de l'examiner avec le souci de mettre en route une expérience à tous égards intéressante ?

**M. José Rossi**, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur*. Je demande la parole.

**M. le président**. La parole est à M. le ministre.

**M. José Rossi**, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur*. Monsieur le sénateur, je peux vous répondre, non pas sur le dossier auquel vous venez de faire allusion, puisque l'appel à proposition le concernant n'a été lancé que vendredi dernier, mais sur la procédure.

Je vous rappelle les étapes de la grande politique que nous voulons conduire.

Un appel à propositions est lancé et, d'ici au mois de janvier ou de février prochain, l'ensemble des projets, notamment celui que vous avez évoqué, devraient être soumis au ministère, en particulier à la direction des stratégies industrielles ; une commission compétente regroupant des personnalités d'origines diverses sera appelée à examiner l'ensemble des propositions.

Parmi ces propositions, un certain nombre d'opérations seront retenues, à partir desquelles seront organisées des expérimentations.

Mon souhait serait de pouvoir soumettre à un comité interministériel, qui se réunira sans doute au mois de février ou de mars prochain, une première analyse de ces propositions, de manière qu'immédiatement après on puisse retenir quelques-unes d'entre elles pour progresser, et, peut-être, procéder à quelques tests pour ajuster le tir.

Bien entendu, seules seraient retenues les expérimentations les plus significatives et celles qui réuniraient les meilleures conditions, c'est-à-dire à la fois des moyens de financement ou un accompagnement technique des pouvoirs publics et de France Télécom et, en même temps, une participation, soit des entreprises concernées,

par les programmes et les services qui peuvent être mis à disposition, soit des collectivités publiques, elles-mêmes demandeuses en la matière.

C'est à partir de l'ensemble de ces éléments que nous serons en mesure d'analyser la situation et de procéder à des choix réels.

Monsieur le sénateur, le dossier que vous avez évoqué mérite, à l'évidence, un examen approfondi. Je conseillerais simplement à ceux qui le traitent de nous en saisir le plus rapidement possible, puisque, je le répète, l'appel à propositions est lancé depuis vendredi dernier.

**M. Félix Leyzour**. Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président**. Personne ne demande plus la parole ?...

Le vote sur les crédits figurant au titre III est réservé.

« Titre IV : moins 1 606 618 585 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Le vote sur les crédits figurant au titre IV est réservé.

### ÉTAT C

**M. le président**. « Titre V. – Autorisations de programme : 132 225 000 francs.

« Crédits de paiement : 37 397 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Le vote sur les crédits figurant au titre V est réservé.

« Titre VI. – Autorisations de programme : 13 268 085 000 francs.

« Crédits de paiement : 8 149 137 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Le vote sur les crédits figurant au titre VI est réservé.

J'appelle en discussion l'article 58, qui est rattaché pour son examen aux crédits de l'industrie et des postes et télécommunications.

### INDUSTRIE ET POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

#### Article 58

**M. le président**. « Art. 58. – Le montant des redevances d'exploitation auxquelles sont assujettis les exploitants d'installations nucléaires de base, en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975), qui a été fixé en dernier lieu par l'article 112 de la loi de finances pour 1994 (n° 93-1352 du 30 décembre 1993) est revalorisé de 2 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 58.

**M. Félix Leyzour**. Le groupe communiste vote contre. (*L'article 58 est adopté.*)

**M. le président**. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

(**La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante, est reprise à dix-huit heures.**)

**M. le président**. La séance est reprise.

### Commerce et artisanat

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant le commerce et l'artisanat.

La parole est à M. le ministre.

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier M. René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Jean-Jacques Robert, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, de la présentation qu'ils ont faite de ce projet de budget dans leurs rapports.

Ils ont su, avec la rigueur et le talent que chacun leur reconnaît, non seulement en préciser les grandes lignes, mais aussi développer les axes principaux de la politique que le Gouvernement souhaite conduire dans ce secteur clé de notre économie que représente le ministère dont j'ai la charge.

Un budget est par nature le reflet d'une politique. Mais, comme vous l'avez relevé, ce budget ne retrace qu'une toute petite partie de l'action menée par le ministère des entreprises et du développement économique. C'est en quelque sorte la partie visible de l'iceberg.

Notre rôle est d'inciter et d'accompagner, mais surtout et peut-être avant tout de créer un environnement plus favorable à l'entreprise, plus particulièrement à la petite entreprise, à son développement et à sa compétitivité.

Je commencerai cependant - c'est l'exercice qui m'y oblige - par examiner la nature du budget du commerce et de l'artisanat.

Ce budget affiche une priorité, que je résume souvent autour de la formule : « miser sur les petits ».

Il augmente de manière significative autour de quelques actions clairement déterminées.

Comme vous l'avez relevé, messieurs les rapporteurs, optiquement, cette croissance - 1,6 p. 100 - paraît faible par rapport à 1994. En réalité, ce budget augmente globalement de 16 p. 100, si l'on fait abstraction de la baisse - mécanique - des crédits consacrés aux bonifications de prêts du fait de l'extinction progressive des prêts anciens.

Nos crédits d'intervention augmentent donc de 18 p. 100. Les moyens de fonctionnement diminuent légèrement. Parallèlement, les crédits du Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, le FISAC, qui viennent abonder nos actions, progressent de 6 p. 100.

Quelles sont nos priorités budgétaires ?

Pour le commerce, nous avons deux priorités. Il s'agit, d'une part, de la formation professionnelle des commerçants. Il s'agit, d'autre part, de l'aménagement du territoire, à travers l'opération « 1 000 villages ». Plus de 500 villages ont déjà été soutenus par le FISAC. Nous redéfinissons en ce moment deux autres opérations : l'une sur les centres des villes moyennes - c'est l'opération « Centre 2000 » - et l'autre sur les pays et le commerce des pays - c'est l'opération « Cœur de pays ».

Pour les artisans, la mise en œuvre du programme d'orientation pour l'artisanat, dont je parlerai dans quelques instants, se traduit par des mesures budgétaires. Concrètement, le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle - les lignes budgétaires qui le

concerne progresse de 25 p. 100 - permettra notamment le financement d'opérations nouvelles telles que « Bravo les artisans » !

Surtout, l'animation économique des chambres de métiers bénéficiera d'une majoration de crédits de 30 p. 100. Cette progression marque bien notre volonté d'accompagner les chambres de métiers dans leur action sur le terrain, au service du développement de l'artisanat.

Enfin, l'enveloppe des prêts bonifiés est maintenue. En réalité - une enveloppe peut en cacher une autre ! - cela correspond à une amélioration du dispositif. En effet, la baisse des taux rend plus important l'effet relatif de la bonification et le plafond de ces prêts a été porté de 200 000 francs à 300 000 francs.

Je signalerai aussi l'augmentation des crédits consacrés aux contrats de plan. Globalement, ces crédits augmentent de 58 p. 100 sur les cinq ans de la durée du contrat.

Au-delà de l'examen de ces lignes budgétaires et de leur contenu, quels sont les grands axes de notre politique pour le commerce et l'artisanat ?

J'ai évoqué, voilà un instant, le programme d'orientation pour l'artisanat. Après l'entrée en vigueur de la loi sur l'entreprise individuelle, j'ai engagé une action d'adaptation pour régler les problèmes spécifiques de l'artisanat, métier par métier.

Notre programme d'orientation pour l'artisanat a été élaboré conjointement et en concertation très étroite avec l'Assemblée permanente des chambres de métiers et l'Union professionnelle de l'artisanat.

Ce programme est articulé autour de quelques idées : l'identité, la qualification et la qualité, la formation et la compétitivité.

D'abord, il faut réaffirmer l'identité de l'artisanat ; c'est en effet un secteur qui n'est pas tout à fait comme les autres. Il existe une forte identité des métiers. Nous voulons la consacrer en donnant une valeur juridique au répertoire des métiers.

Ensuite, il faut aussi définir beaucoup mieux le secteur des métiers de façon à permettre aux entreprises de grandir dans le secteur qu'elles ont choisi, si elles le veulent, bien sûr, et sans se heurter à une définition trop rigide de la taille de l'entreprise artisanale.

Enfin, il faut ouvrir - c'est extrêmement important - le secteur des métiers sur les nouveaux métiers, les métiers de demain, que l'on est en train d'inventer aujourd'hui. Cela est une bonne chose tant pour l'artisanat que pour l'équilibre des systèmes de protection sociale qui lui sont liés.

S'il y a une identité de l'artisanat, c'est parce qu'existent le goût du travail bien fait, la transmission d'un certain savoir et d'un certain savoir-faire. Bref, les artisans sont fiers de leur qualification professionnelle.

J'entends renforcer celle-ci à l'entrée des métiers. En effet, nous connaissons tous les dégâts qu'occasionne le fait que n'importe qui peut s'installer pour faire n'importe quoi. Cela se traduit par une concurrence déloyale, par un préjudice pour les artisans qui en sont victimes et par un préjudice collectif pour l'image de l'artisanat. C'est la raison pour laquelle j'ai donné clairement mon accord à des exigences nouvelles en matière de qualité et de qualification.

Comment allons-nous faire ? Nous allons procéder métier par métier. A l'évidence, le problème n'est pas du tout le même pour un laveur de carreaux que pour un luthier. Aussi, nous allons faire du sur-mesure, essentiellement avec deux outils.

Le premier, pour certains métiers dans lesquels une qualification spécifique préalable à l'installation est nécessaire, consiste à réactiver, autant que possible, le dispositif issu de la loi de 1956.

Le second outil consiste, pour les autres métiers, à développer les labels et les certifications, ainsi que la mise en œuvre de guides de bonnes pratiques. Ainsi, la qualité de l'artisanat pourra être clairement identifiée par le consommateur.

En outre, une action en matière de formation figurera dans ce programme d'orientation pour l'artisanat. Je ne m'appesantirai pas sur le dispositif. Il s'agit, pour l'essentiel, de mettre en place des filières spécifiques, autour du brevet technique des métiers et du brevet de maîtrise rénové.

Enfin, notre programme d'orientation pour l'artisanat contient toute une série de mesures visant à accompagner le développement des entreprises et fondées sur l'animation économique assurée par les chambres de métiers. Les crédits consacrés à cette animation économique augmenteront de 30 p. 100 en 1995, ce qui marque bien la priorité qui lui est accordée.

Toujours à propos des principes généraux guidant notre action, je me dois de dire un mot sur la maîtrise des équilibres commerciaux, car vous ne manquerez pas de m'interroger sur ce point ; je sais que c'est un sujet qui tient à cœur à votre assemblée.

Je rappellerai simplement quelques chiffres.

Les surfaces autorisées ont représenté près de 2 millions de mètres carrés en 1992 et 200 000 mètres carrés en 1993, soit dix fois moins. En 1994, année de la mise en place du nouveau dispositif, la Commission nationale d'équipement commercial a autorisé la construction de 212 000 mètres carrés et a refusé celle de 844 000 mètres carrés, soit une proportion de l'ordre de 25 p. 100 de surfaces autorisées. J'ajoute que celles-ci correspondent, pour l'essentiel, à des transferts ou à des agrandissements. En effet, aucun nouvel hypermarché n'a été construit en France depuis dix-huit mois.

Je rappelle que le nouveau dispositif est fondé sur l'idée selon laquelle il faut responsabiliser sur le plan local.

Je le dis clairement à la Haute Assemblée : les freins que j'ai fait mettre par la Commission nationale d'équipement commercial ne seront pas maintenus éternellement. Il n'est pas souhaitable en effet que ce soit à Paris que l'on décide de toutes les implantations commerciales.

Mais pour que ces responsabilités puissent être exercées localement, encore faut-il avoir les outils nécessaires. Nous en avons créé deux : le premier, c'est l'étude d'impact sur chacun de ces projets spécifiques ; le second, ce sont les schémas d'urbanisme commerciaux, qui commencent - c'est inégal suivant les régions - à se mettre en place. Vous avez d'ailleurs souhaité, lors du débat sur le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, qu'il puisse y avoir aussi des schémas régionaux.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est vrai !

**M. Alain Madelin,** ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Cette action s'accompagne d'une action de soutien aux commerces souvent victimes de cette concurrence : maintien du commerce en zone rurale - c'est l'opération « 1 000 villages », dont j'ai parlé tout à l'heure. Pour cette opération, nous avons été accompagnés par le Crédit local de France, le Crédit mutuel, le Crédit agricole et des inter-

venants publics ou privés. Il s'agit de créer de véritables centres multiservices regroupant La Poste, France Télécom, des distributeurs d'essence, des débitants de tabac, les 3 Suisses, etc.

Je souhaite également que nous puissions trouver de nouvelles dispositions pour restructurer le commerce ; à cet égard, sur la base du rapport du Conseil économique et social, je pense notamment aux unions commerciales, qui devraient permettre de préparer et d'accompagner le renouveau des centres-villes.

Ainsi, la politique « Centre 2 000 » visera à aider les commerçants à s'entraider, à créer un environnement favorable.

De la même façon, à partir de l'expérience des ORAC, les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce, nous redéfinissons les conditions d'une opération sur les « pays », à la fois sur le bourg-centre, le « cœur du pays », et sur les villages.

Le soutien aux commerçants et aux artisans en difficulté constitue une mesure qui me tient particulièrement à cœur et dont vous aurez à discuter à l'occasion de ce projet de budget, mesdames, messieurs les sénateurs.

Le Gouvernement et sa majorité défendent bien évidemment les principes de la liberté du commerce et de l'industrie, de la liberté de la concurrence.

Mais cette concurrence fait des victimes. De plus, sans même qu'il soit besoin d'invoquer les besoins de la concurrence, on constate que, pour des raisons totalement extérieures, telles des impayés, nombre d'artisans et de commerçants se retrouvent en difficulté. Nous ne devons laisser personne au bord de la route du progrès. Trop d'artisans croulent aujourd'hui sous les dettes, sous les arriérés de charges sociales, les impayés, et ce, semble-t-il, dans une certaine indifférence générale.

J'ai donc décidé de mettre en place un nouveau dispositif très exactement inspiré de ce qui existe pour l'agriculture. Ce dispositif s'appuie sur une réforme de la taxe sur les grandes surfaces, pour la simplifier et pour en augmenter quelque peu le rendement.

J'en viens à la loyauté de la concurrence. C'est un point dont nous avons déjà parlé l'an dernier, lors de l'examen du projet de budget de mon ministère. J'y suis très attaché. Cela vise la concurrence public-privé, la concurrence commerciale, les règles de formation des prix, de remise et de vente, le paracommercialisme, la pluriactivité.

Sur ce point, j'ai préparé un projet de loi visant à affirmer des principes. Certes, dans les circonstances particulières de la récession de 1993, peut-être aurions-nous pu être enclins, les uns et les autres, à prendre des mesures de circonstances ; mais là, tel n'est pas du tout le cas.

J'ajouterai une dernière remarque s'agissant de la concurrence : nous devons faire le ménage dans les 1 435 formes d'aides et de subventions aux entreprises ; c'est en effet beaucoup trop ! En outre, les modalités de ces aides et subventions aboutissent souvent à des distorsions graves de concurrence.

Je voudrais aussi évoquer devant le Sénat le problème des réseaux consulaires, des chambres de métiers et des chambres de commerce et d'industrie.

Tout à l'heure, nous aurons à examiner des amendements concernant le financement des chambres de métiers. A l'Assemblée nationale, des amendements relatifs au financement des chambres de commerce et d'industrie avaient été déposés.

Je dois dire que je me réjouis de disposer des chambres de métiers pour relayer la politique du Gouvernement. S'il est des ministères qui ont une puissante administration, ce n'est pas le cas du mien. Le ministère qui m'a été confié a une administration volontairement limitée, que je ne désire pas augmenter. En revanche, je souhaite pouvoir me reposer sur des chambres de métiers efficaces, principe de subsidiarité oblige.

Les services extérieurs de mon ministère, ce sont essentiellement les chambres consulaires. Voilà qui me paraît être une bonne mesure, à condition, bien évidemment, de donner plus de libertés et plus de responsabilités aux uns et aux autres.

Les chambres consulaires, très largement fondées sur le bénévolat, me paraissent ainsi devoir être soutenues et encouragées.

Les chambres de métiers constituent un milieu extrêmement vivant. Nous avons cherché à mener avec elles une véritable action de partenariat pour accompagner les entreprises artisanales.

S'agissant des chambres de commerce et d'industrie, M. José Rossi avons engagé, à partir des propositions que m'a remises M. Gérolami, une réforme globale. Je ne puis que confirmer ici la ferme intention du Gouvernement d'aboutir dans les meilleurs délais. J'en profite d'ailleurs pour inviter les sénateurs qui s'intéressent particulièrement au monde consulaire à participer à ce débat qui devrait donner naissance aux propositions gouvernementales.

Une plus grande liberté doit être accompagnée de responsabilités accrues. L'éventualité d'accorder une plus grande liberté budgétaire aux chambres de commerce et d'industrie a été évoquée à l'Assemblée nationale. J'ai toujours dit que j'y étais favorable, à la condition que cette liberté s'accompagne d'un renforcement de la responsabilité. Ce dernier peut intervenir sur quatre points : les chambres de commerce et d'industrie doivent offrir les services dont les entreprises ont besoin, mais en veillant à ne pas leur faire de concurrence déloyale ; elles doivent être plus nettement représentatives des entreprises ; elles doivent coordonner mieux leurs travaux, en faisant plus jouer l'effet réseau ; enfin, elles doivent être plus compétitives et être gérées avec plus de rigueur.

Après une concertation qui est actuellement en cours avec les chambres de commerce et d'industrie, je souhaite concrétiser rapidement cette réforme sous la forme d'un ensemble de mesures législatives et réglementaires.

L'actualité électorale - je parle de celle des chambres de commerce et d'industrie ! - m'oblige à insister sur un point important de cette réforme : la refonte du système électoral des chambres de commerce et d'industrie.

En effet, le pouvoir de lever l'impôt qu'elles détiennent et que nous renforcerions éventuellement par cette liberté accrue doit s'accompagner d'une véritable démocratie représentative et d'un contrôle.

Ce n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui. Les élections du 21 novembre n'ont pas montré d'évolution positive dans ce domaine. Au contraire, le taux de participation est en baisse d'un point par rapport à 1991, puisqu'il s'établit à 21,5 p. 100. Le syndrome de la liste unique « sévit » dans 70 p. 100 des élections aux chambres de commerce et d'industrie métropolitaines.

**M. Emmanuel Hamel.** Le syndrome ?

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** Il faut donc plus de représentativité, et, là encore, la refonte du système électoral s'impose.

Enfin, je parlerai des entreprises et du développement économique.

Au-delà du strict budget de mon département ministériel, au-delà des politiques menées en faveur de l'artisanat et du commerce, il y a la politique menée depuis dix-huit mois pour les entreprises.

Il y a ce que nous avons fait et ce que nous devons faire. Dans ce que nous devons faire, il y a ces réformes indispensables que nous avons mises en chantier, celles qui vont aboutir prochainement, celles que nous aurions aimé voir aboutir ou que nous souhaitons voir aboutir dans les meilleurs délais.

C'est une politique nouvelle qui a été menée par ce ministère. Alors que l'on a trop souvent choisi d'aider les grandes entreprises, de les soutenir, même artificiellement, nous avons résolument décidé de miser sur les « petits ». Il est vrai que, pour certains, il est beaucoup plus intéressant d'aller « pantoufler » dans une grande entreprise plutôt que dans une entreprise artisanale ! (Sourires.)

Permettez-moi une image, mesdames, messieurs les sénateurs : les pertes du Crédit Lyonnais, couvertes par le contribuable, représentent six ans de transmission gratuite pour l'ensemble des entreprises françaises !

**M. Philippe Marini.** C'est à méditer !

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** J'ai un espoir. J'ai en effet la conviction qu'en adoptant une politique des PME « à l'allemande », fondée notamment sur les fonds propres et l'épargne de proximité, avec le développement du travail indépendant et de l'entreprise individuelle au même rythme que les autres pays européens, qu'en améliorant les règles de transmission des entreprises ainsi que les outils mis au service du financement de l'innovation, nous pourrions, dans ce pays, créer 500 000 à 600 000 emplois par le biais de nos petites et moyennes entreprises.

Cela n'est absolument pas un objectif hors de notre portée. Je vous rappelle que, dans une période plus favorable de croissance, dans la foulée de la politique économique suivie entre 1986 et 1988, les PME françaises avaient créé, en deux ans, quelque 800 000 emplois.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est M. Chirac qui était Premier ministre !

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** J'ajouterai qu'il existe un élément important : la simplification des contraintes administratives pesant sur les entreprises.

Pour les entreprises, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises, il faut simplifier, simplifier, simplifier !

Le dispositif issu de la loi relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle, maintenant en place, comporte certains allégements qui sont réalisés et d'autres qui sont potentiels, avec des délais de mise en œuvre.

Mais il faut aller plus loin.

Des expérimentations sont actuellement menées. Ainsi, dans la Somme, un guichet unique pour l'embauche a été institué, et le système fonctionne. D'autres expérimentations vont être rapidement mises en place pour l'ensemble des formalités.

Je vous rappelle que la loi relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle institue la reconnaissance de la signature électronique, avancée tout à fait décisive qui place la France à la pointe du progrès par rapport à d'autres pays : les entreprises peuvent ainsi communiquer avec les administrations de système informatique à système informatique. Nous avons même exigé que les administrations, au moins dans le secteur social, communiquent entre elles au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 1996, pour une simplification des formalités sociales des entreprises.

Ayant fait cela, nous avons libéré les forces du marché qui, à l'heure actuelle, réalisent des travaux tout à fait notables et considérables en faveur de la simplification administrative. Nous avons créé, en quelque sorte, un marché et une industrie de la simplification administrative.

Mais, pour aller plus loin, il importe de s'attaquer au problème de la maîtrise de la production de nouvelles législations et de nouvelles réglementations. Il faut donc trouver de nouvelles méthodes. Nous avons fait des suggestions à cet égard, telles les études d'impact en vue d'évaluer la production de nouvelles réglementations. Des études de ce type sont menées pour l'environnement. Pourquoi n'en irait-il pas de même pour les lois et les règlements qui affectent les entreprises ? Les études d'impact devront être contrôlées par le Parlement, véritable contre-pouvoir. En effet, si le contrôle est effectué par l'administration, comme c'est le cas actuellement, cela ne marchera pas.

J'ajoute qu'une action volontaire du Parlement - l'initiative la plus grande peut d'ailleurs lui être laissée - doit exister en matière de simplification administrative. Je rêve, pour ma part, d'un projet de loi annuel portant diverses dispositions de simplification administrative, afin de balayer un certain nombre de choses.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est une bonne suggestion !

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** Enfin, l'une des actions les plus importantes de ces dernières années est la recodification. L'objectif sera d'y procéder non pas à droit constant, mais en refondant le droit dans un certain nombre de domaines pour procéder à un toilettage, à l'instar de ce qui a été fait après l'Ancien Régime. Nous devons aujourd'hui remettre de l'ordre dans nos 8 000 lois, nos 400 000 décrets et règlements et dans les 20 000 directives européennes.

J'ai évoqué tout à l'heure le problème de la transmission des entreprises. C'est un sujet extrêmement important et populaire, contrairement à ce que l'on croit. Selon un sondage, 83 p. 100 des Français qualifient d'injustes les droits de succession sur les entreprises ; 75 p. 100 d'entre eux estiment qu'il serait juste d'exonérer les repreneurs.

Ce jugement des Français me paraît beaucoup plus sain que celui d'un certain nombre de hauts fonctionnaires qui imaginent naïvement que la transmission se fait de promotion de l'ENA en promotion de l'ENA, par conseil des ministres interposé !

**M. Philippe Marini.** La Bastille de Bercy !

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** La Commission de Bruxelles s'est d'ailleurs saisie du dossier et adressera des recommandations aux Etats membres.

Je souhaiterais que nous ne prenions pas trop de retard, parce que ce système est absurde, anti-économique et injuste. Il faut donc en changer !

Ainsi, nous avons préparé un projet de loi en le faisant reposer essentiellement sur trois principes.

Il s'agit d'abord d'inciter les chefs d'entreprise à préparer la transmission : cela suppose un instrument juridique adapté, le pacte sur succession future, ainsi que l'amélioration de la donation-partage.

Il s'agit ensuite de réduire le coût fiscal de la transmission. Un rapport récent du Plan a établi qu'il n'y avait pas de problème de transmission des entreprises dans ce pays, et qu'il serait profondément injuste d'exonérer les transmissions d'entreprises de droits de succession, l'outil de travail étant déjà exonéré d'impôt de solidarité sur la fortune. Il est bien sûr normal de reconnaître la spécificité de l'entreprise ! L'homothétie doit jouer non par la suppression de l'exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune sur le bien qu'est l'entreprise, mais, à l'inverse, par l'exonération de droits de succession de la transmission des entreprises, qui ne sont pas des biens tout à fait comme les autres puisqu'elles ont une vocation sociale créatrice de richesse et d'emplois.

Il s'agit enfin - c'est le dernier principe sur lequel se fonde le projet de loi - de faciliter les possibilités de reprise par diverses mesures incitatives.

Je voudrais ajouter un mot sur l'entreprise individuelle. La loi, du 11 février, 1994...

**M. Pierre Laffitte.** C'est une très bonne loi !

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** ... a apporté un plus aux 1 700 000 repreneurs individuels existants, à la fois pour une meilleure protection de leur patrimoine familial, pour une véritable équité sociale leur permettant de déduire leurs assurances volontaires, ainsi que pour toute une série de mesures de simplification que je ne détaille pas ici.

Cette loi relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle est intéressante pour les 1 700 000 entrepreneurs individuels, et elle a vocation à donner un coup de fouet au développement du travail indépendant.

Le travail indépendant, dans tous les pays civilisés et développés, connaît un rythme de croissance double de celui de la croissance. En France, nous avons eu plutôt une régression. C'est dire le formidable potentiel de développement du travail indépendant, qui correspond non pas à une survivance du passé, mais véritablement aux métiers de l'avenir.

Il n'y a pas que l'emploi salarié. Les Français aspirent de plus en plus à réussir leur vie différemment. D'après un récent sondage, 45 p. 100 d'entre eux souhaitent s'installer à leur compte et 55 p. 100 préfèrent être salariés. Pour les jeunes, ces pourcentages sont respectivement de 60 p. 100 et de 40 p. 100. Nous avons, en quelque sorte, anticipé cette aspiration profonde.

Nous avons déjà mis en place le formulaire unique. Nous avons prévu des charges allégées durant les deux premières années. Nous avons simplifié un certain nombre de formalités administratives et remplacé les sept livres comptables par un seul petit carnet à souches. Par ailleurs, certaines banques, telles que le Crédit mutuel et le Crédit agricole, se mobilisent pour multiplier les points-conseils afin de contribuer au développement du travail indépendant.

Je dirai, pour conclure, qu'il n'y a pas de bonnes entreprises sans de bonnes finances...

**M. Emmanuel Hamel.** Le Baron Louis!

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* ... ni de bonnes finances sans de bonnes finances publiques.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est vrai!

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* Comment faciliter le financement des entreprises? Il est vrai que nous sommes confrontés à un énorme problème.

Dès lors que l'investissement dans les entreprises est marqué par un déséquilibre entre la rentabilité attendue et le niveau trop élevé de la rémunération du capital placé ou de l'argent emprunté, la croissance, l'entreprise et l'emploi sont pénalisés.

Des mesures techniques spécifiques peuvent être prises pour améliorer les circuits normaux de financement des entreprises. C'est ce que le législateur a fait, notamment par les lois de 1984 et de 1985 sur la prévention des difficultés des entreprises, qui tendaient également à faciliter le développement du crédit bancaire dans notre pays. Toute une série de mesures doivent être prises pour renforcer les fonds propres des entreprises.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien!

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* Il est sans doute plus risqué de placer son épargne dans une PME. Aussi avons-nous franchi une étape grâce à la loi du 11 février 1994, qui a modifié le régime fiscal des fonds propres placés dans les PME.

Nous avons rétabli l'assurance fiscale en cas de pertes du capital investi dans une entreprise en création. Nous avons favorisé le placement direct de l'épargne dite de proximité dans les fonds propres des PME, il reste à concrétiser ce dispositif par la création de petits clubs d'investissement. Nous avons également amélioré l'imposition des revenus tirés de ces placements.

D'autres étapes doivent encore être franchies, en vue d'améliorer, notamment, l'organisation de la collecte et de la diffusion de cette épargne de proximité.

Reste le problème du financement de l'innovation - les spécialistes le connaissent bien - qui a été traité dans le rapport Chabbal. La mobilisation de l'épargne de proximité suppose l'existence de capitaux « patients ». La mise en place des fonds de pension, créés par la loi sur l'entreprise individuelle, en constitue la première étape, mais ces fonds ne doivent pas seulement s'adresser aux entrepreneurs individuels.

L'organisation de réseaux régionaux de financeurs de l'innovation et la mise en place d'un marché européen des titres des entreprises innovantes, inspiré du fameux NASDAQ américain, sont de bonnes idées.

La titrisation des prêts dans ces entreprises, en commençant peut-être par ceux qui sont garantis par la Société française pour l'assurance du capital-risque, la SOFARIS, est également une bonne idée.

L'institution d'une garantie de sortie pour les investisseurs, sous forme d'assurance, pour atténuer le risque de liquidité, est encore une bonne idée. Permettez-moi d'ailleurs, sur ce point, de rendre hommage aux travaux réalisés, ces dernières semaines, par MM. Arthuis, Loridant et Marini sur les sociétés de développement régional, les SDR. Il s'agit, me semble-t-il, d'un excellent instrument qui mérite d'être modernisé et qui ne doit pas être abandonné.

J'ai dit, tout à l'heure, que, pour avoir de bonnes finances, il faut avoir de bonnes finances publiques.

**M. Emmanuel Hamel.** Et donc de bons ministres!

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* Nos entreprises ont été victimes, pendant ces dernières années, d'une situation tout à fait anormale qui a, heureusement, disparu. En effet, il était beaucoup plus intéressant de placer son argent pour dix jours dans des produits financiers sans risque que de l'investir à long terme dans les entreprises. Cette situation, si elle se prolonge pendant quelques années, est destructrice pour les entreprises, pour les entrepreneurs et pour l'emploi.

Depuis le printemps, la situation est redevenue plus normale puisque les taux courts, qui sont fixés par les banques centrales, sont devenus inférieurs aux taux longs, qui sont déterminés par les marchés. Mais si les taux courts ont continué de baisser, les taux longs, eux, ont augmenté de manière préoccupante. Si nous n'y pouvons rien à titre individuel, nous pouvons agir collectivement.

Par ailleurs, un nouveau désordre s'est installé: le niveau des taux réels reste très élevé tant au regard de celui de nos principaux concurrents qu'au regard de la rentabilité des placements dans l'entreprise.

Permettez-moi de citer, à cet égard, quelques chiffres: le taux réel d'une obligation à dix ans est de 4,6 p. 100 aux Etats-Unis, de 4,4 p. 100 en Allemagne et de 6,3 p. 100 en France.

Le coût réel du crédit, à partir du taux de base bancaire, est de 3,3 p. 100 en Allemagne, de 3,5 p. 100 en Grande-Bretagne, de 4,7 p. 100 aux Etats-Unis et de 6,3 p. 100 en France.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que les entreprises n'investissent pas? Si, de 1991 à 1994, les investissements ont augmenté en volume d'environ 5 p. 100 dans les sept pays les plus riches, ils ont baissé de 8 p. 100 en France.

Cette situation résulte d'un raisonnement très simple: l'épargne placée sans risque dans des emprunts d'Etat est bien mieux rémunérée que l'épargne investie dans une entreprise. En outre, l'Etat et le secteur public ont besoin de beaucoup d'argent. En 1993 et en 1994, l'Etat a globalement dépensé 30 p. 100 de plus que ce qu'il gagnait. C'est de plus en plus souvent l'épargne publique française qui vient combler les déficits publics car les étrangers sont désinvestisseurs nets.

Permettez-moi de citer quelques chiffres. Imaginez que la France soit une PME. Toutes proportions gardées, voilà quelle serait sa situation comptable: 100 millions de francs de chiffre d'affaires, un déficit d'exploitation de 20 millions de francs et 200 millions de francs de dettes. Voilà qui donne une idée de l'ampleur du problème!

C'est pour cette raison que le Gouvernement et la majorité ont choisi courageusement - mais il n'y avait pas d'autre option possible - de privilégier la réduction des déficits publics dans ce projet de budget. C'est, à mes yeux, une priorité absolue.

Si nous voulons débloquer le fantastique potentiel d'initiative et d'énergie qui anime les hommes et les femmes qui exercent leur activité dans les secteurs dont j'ai la charge, la rigueur est la seule solution. Comme cette rigueur ne saurait consister à réaliser des économies budgétaires, seule une audace réformatrice peut permettre de s'attaquer à la racine de nos maux. Mais c'est une

autre histoire. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. René Ballayer,** rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le secteur du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises constitue un élément essentiel pour l'économie et la société françaises.

Ce secteur emploie, en effet, environ cinq millions de personnes et compte près de un million trois cent mille entreprises. Le commerce apporte, à lui seul, 11,5 p. 100 de la valeur ajoutée du pays et l'artisanat génère 5,2 p. 100 du PIB.

On peut, dès lors, s'interroger sur la relative modicité de ce projet de budget par rapport aux besoins affichés. En effet, avec 580,8 millions de francs, il ne représente que 0,03 p. 100 du budget de l'Etat et 0,012 p. 100 du chiffre d'affaires du commerce et de l'artisanat.

Cependant, la priorité donnée aux crédits d'intervention permet de dégager une enveloppe de 302 millions de francs, hors bonification d'intérêt. Ces crédits en faveur des interventions économiques enregistrent une augmentation de 17 p. 100 par rapport à 1994.

Toutefois, les moyens engagés ne se limitent pas aux seuls crédits budgétaires. En effet, le commerce et l'artisanat bénéficient de ressources complémentaires en provenance de différents fonds.

Le fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, le FISAC, qui a été créé en 1989 et qui a pour mission de préserver l'équilibre entre les différentes formes de commerce, est financé par une part de la taxe sur les grandes surfaces. Pour 1995, la dotation s'élèvera à 170 millions de francs.

Le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le FIDAR, contribue au financement des contrats de plan à concurrence de 20 millions de francs.

Enfin, les concours du fonds social européen, le FSE, se sont élevés à 21 millions de francs en 1994 pour les actions de formation concernant les brevets de maîtrise.

S'y ajoutent les concours publics de nombreux autres fonds, tels que le fonds européen de développement régional, le FEDER, le fonds d'aide à l'investissement et le fonds national pour le développement et la promotion de l'artisanat.

Ces concours publics, hors budget, permettent d'apprécier, à leur plus juste valeur, la portée des efforts entrepris.

Par ailleurs, vient s'ajouter un autre niveau de financement à travers les contrats de plan Etat-régions.

S'agissant de ces derniers, je me réjouis que les orientations du XI<sup>e</sup> Plan traduisent une priorité en faveur du volet « artisanat », qui voit ses crédits augmenter de 60 p. 100.

Au total, outre les 580,8 millions de francs de crédits d'origine budgétaire, plus de 230 millions de francs seront affectés au secteur du commerce et de l'artisanat en 1995.

Les priorités retenues par le Gouvernement dans le cadre de sa politique en faveur du commerce et de l'artisanat sont au nombre de deux : la première porte sur le

développement de l'activité artisanale, la seconde sur la maîtrise de l'équilibre entre les différentes formes d'activités commerciales.

Un effort important a, en effet, été entrepris en faveur du secteur de l'artisanat. Il s'est traduit par un renforcement sensible des crédits alloués au titre de l'animation économique des chambres de métiers et des organisations professionnelles.

Je tiens, en effet, à rappeler que le développement de l'activité et de l'emploi dans le secteur artisanal ne peut résulter uniquement d'incitations fiscales ou sociales. En effet, plus de 50 p. 100 des chefs d'entreprise artisanale travaillent seuls et ont donc besoin d'un soutien technique et économique.

Il s'agit, pour l'essentiel, d'actions d'organisation économique, ainsi que de l'accès aux marchés et de l'introduction des nouvelles technologies. Les chambres de métiers et les organisations professionnelles sont les mieux placées pour répondre aux besoins exprimés par les petites entreprises artisanales, mais ces actions d'organisation économique requièrent également un financement incitatif de l'Etat.

Au total, 110,9 millions de francs ont été affectés, en 1994, au financement de l'action économique. En 1995, 140 millions de francs seront attribués à cette action.

J'ajouterai qu'une mesure importante en faveur de l'artisanat concerne la création d'une dotation aux jeunes entrepreneurs ruraux. Celle-ci a pour objet d'encourager les créations ou les reprises d'entreprises par des jeunes entrepreneurs en milieu rural.

Cette mesure prévoyait à la fois un renforcement du soutien technique apporté par les chambres de métiers et la mise en place d'un fonds de garantie de 45 millions de francs, géré par la SOFARIS et mobilisé par les sociétés de cautionnement mutuel artisanales. L'apprentissage et la formation professionnelle jouent un rôle prioritaire dans le secteur de l'artisanat, puisque ce dernier emploie 60 p. 100 des apprentis.

Le ministère a récemment mis en place l'opération « Bravo les artisans » et a donc permis un redémarrage des actions dans ce domaine contribuant ainsi à l'augmentation du nombre d'apprentis : les effectifs ont en effet progressé de 12 900 en 1994.

Au total, pour 1995, les crédits consacrés à l'apprentissage et à la formation professionnelle augmenteront de près de 25 p. 100.

Enfin, monsieur le ministre, vous avez mis en place, le 5 octobre dernier, un « programme d'orientation pour l'artisanat ». Ce programme devra constituer le cadre cohérent de l'ensemble des mesures proposées par le Gouvernement et destinées à soutenir le développement du secteur des métiers.

La seconde priorité retenue par le Gouvernement en faveur du commerce et de l'artisanat réside dans la volonté d'équilibre entre les différentes formes d'activités commerciales.

Depuis 1993, le Gouvernement mène une politique d'équilibre entre les différentes formes de commerce lors des décisions d'implantation ou d'extension des équipements commerciaux. « Je crois qu'il y a lieu de mettre à l'étude les conditions dans lesquelles des implantations commerciales nouvelles conduisent souvent à la disparition de la vie locale dans les villages et dans les bourgs », disait M. le Premier ministre, en avril 1993, dans sa déclaration de politique générale.

Le commerce de proximité, notamment en zone rurale, était ainsi placé au sein du dispositif de l'aménagement du territoire. C'est désormais la commission nationale de l'équipement commercial qui est compétente.

Toutefois, la volonté du Gouvernement est d'impliquer davantage les acteurs au niveau local, et donc de responsabiliser les commissions départementales ; l'appel à la commission nationale devrait devenir l'exception.

Votre rapporteur spécial ne peut qu'être favorable à cette évolution, à laquelle il restera attentif.

Ma dernière remarque, monsieur le président, mes chers collègues concerne, s'agissant de l'équilibre entre les différentes formes de commerce, l'opération « 1 000 villages ».

L'aide à ces projets est intégralement imputée sur le FISAC ; 30 millions de francs ont été affectés à cette opération pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1993 au 30 juin 1994. Pour la seconde année de l'opération, ces crédits devraient être fixés à 35 millions de francs.

A la date du 7 octobre 1994, monsieur le ministre, vous aviez accordé 456 subventions, représentant une somme de 47,8 millions de francs.

Le bilan de l'opération « 1 000 villages » peut donc être considéré comme satisfaisant ; fin 1994, cinq cents opérations auront été lancées.

Le Gouvernement étudie d'ailleurs un dispositif analogue pour les centres-villes, intitulé « Centre 2 000 ».

J'en viens, monsieur le président, mes chers collègues, à la dernière partie de mon exposé.

Dans un environnement économique et concurrentiel défavorable au commerce, à l'artisanat et aux PME, quelles sont les réformes indispensables à entreprendre ?

Certes, monsieur le ministre, vous avez déjà impulsé de nombreuses opérations.

Tout d'abord, afin de faciliter le financement des entreprises, la SOFARIS, société française de garantie des financements des PME, incite les établissements financiers à consentir plus facilement les concours nécessaires aux différents stades de leur développement.

Par ailleurs, le Gouvernement vient de mettre en place un fonds de garantie Caisse des dépôts - SOFARIS destiné à l'investissement en fonds propres des PME. Ce fonds, doté de 200 millions de francs, sera accessible à toutes les PME non cotées, à l'exception de celles qui interviennent dans le domaine financier.

Le coût et l'accès au crédit ont également été améliorés par la réforme des lois sur la prévention et le traitement des difficultés des entreprises, et par l'augmentation de 50 p. 100 du plafond des CODEVI, récemment porté à 30 000 francs.

Cependant, malgré les efforts engagés ces derniers mois par le Gouvernement, les PME françaises restent pénalisées par des coûts de crédit trop élevés. Compte tenu d'une inflation maintenue à moins de 2 p. 100 l'an, les taux d'intérêt réels supportés par les PME françaises sont parmi les plus élevés au regard de ceux de nos concurrents : environ 6 p. 100 pour le moyen terme, contre 3,3 p. 100 en Allemagne et 3,5 p. 100 en Grande-Bretagne. Le niveau de nos taux réels continue donc à fragiliser les PME françaises.

Enfin, la loi du 11 février 1994 a également apporté un début de réponse concrète à la simplification des formalités administratives imposées aux entrepreneurs et à l'harmonisation des règles d'assiette pour le calcul des cotisations sociales des travailleurs indépendants.

S'agissant des réformes à venir, qu'en est-il du projet de loi relatif à la transmission des entreprises, que vous avez évoqué, monsieur le ministre, et qui est tant attendu par les milieux concernés ? Comme vous le savez, la transmission des entreprises constitue aujourd'hui un risque pour leur survie, voire un handicap pour leur développement.

En ce qui concerne les déductions fiscales pour investissement en faveur des entreprises commerciales et artisanales, un amendement tendant à introduire cette mesure n'a pas reçu un accueil favorable du Gouvernement lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances devant notre Haute Assemblée. C'est bien dommage !

Les chambres consulaires, qui ont une indéniable utilité dans l'animation économique, notamment pour les petites et moyennes entreprises, ne devraient-elles pas voir leurs missions plus clairement définies ? Comme l'a suggéré le rapport Gérolami, auquel vous avez fait allusion, monsieur le ministre, la gestion et le financement des chambres de commerce et d'industrie mériteraient sûrement d'être améliorés.

Votre ministère a commencé, depuis 1993, à examiner avec les organisations professionnelles la mise en place d'un dispositif d'aide aux commerçants et artisans en difficulté. J'appelle de mes vœux la réalisation d'un tel dispositif.

Lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances, j'avais proposé, avec mes collègues MM. Marini et Collard, un amendement tendant à la suppression de la taxe sur les salaires pour les agents des chambres de métiers. Cet amendement aurait sans doute reçu un avis favorable de la Haute Assemblée, mais M. le ministre du budget s'y est opposé, pour des questions d'équilibre budgétaire. Je souhaite, monsieur le ministre, attirer votre attention sur ce point : peut-être notre amendement trouvera-t-il, avec votre appui, une issue favorable ?

Enfin, je vous proposerai tout à l'heure de porter le montant du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers à 570 francs. J'espère, monsieur le ministre, que vous émettrez à cet égard un avis favorable, d'autant que vous êtes très sensibilisé aux problèmes du commerce et de l'artisanat.

En conclusion, bien que ce budget ne dispose que d'une enveloppe très faible, il connaît, et je ne peux que m'en réjouir, une augmentation sensible par rapport aux exercices antérieurs, et amorce par ailleurs de nouvelles orientations positives ; c'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à l'adopter. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jean-Jacques Robert, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le commerce et l'artisanat, après la crise 1993, améliorent leur situation.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, d'un montant de 580,8 millions de francs, est modeste. Il faut cependant dépasser la rigueur des chiffres et y ajouter les fonds extrabudgétaires.

Notre éminent collègue M. Ballayer, avec sa minutie habituelle, a examiné en détail les fascicules budgétaires.

Pour ma part, je vous livrerai quelques réflexions « brut de décoffrage », si j'ose dire, en restant dans les grandes lignes.

Je commencerai par l'artisanat, en enregistrant la progression de 21 p. 100 des crédits pour l'action économique et en constatant l'existence du plan pluriannuel d'orientation de l'artisanat et des crédits qui le soutiennent.

« Bravo les artisans » a favorisé une hausse du nombre d'apprentis de 6,3 p. 100, après une baisse continue depuis 1989.

Il faut souligner l'effort consacré au développement de l'apprentissage et des formations complémentaires, en augmentation de 25 p. 100.

Dans les lycées, je redoute, cependant, le découragement des élèves qui se sont adressés à des entreprises n'ayant pas reçu les fonds correspondants, alors que les crédits prévus à cet effet sont excédentaires de deux milliards et demi de francs sur le plan national.

Nous marchons sur la tête ! On persuade les parents et les élèves que cette filière débouche à tout coup ou presque sur un emploi ; par ailleurs, ou les entreprises hésitent à s'engager, ou – et c'est le cas – les organismes gestionnaires refusent d'apporter leur participation financière. Vous et moi connaissons les victimes !

En ce qui concerne le commerce, l'opération « 1 000 villages », malgré une volonté convergente, reste une opération difficile, car elle intéresse de petites entreprises. Entre le chiffre d'affaires réalisé et les marges restant après les frais, l'économie est ardue !

S'agissant de l'urbanisme commercial, les commissions départementales ont autorisé 175 473 mètres carrés de vente en 1993, alors que, l'année précédente, 1 900 000 mètres carrés avaient été acceptés.

En 1994, il semble que l'on s'oriente vers une nouvelle hausse : 840 946 mètres carrés ont été autorisés au premier semestre.

J'aborde le schéma régional d'urbanisme commercial, retenu au Sénat lors de l'examen du projet de loi sur l'aménagement et le développement du territoire et dressé à partir des observatoires départementaux.

Il faut persuader nos élus et les représentants économiques de la grande qualité de ces observatoires départementaux. Composés de tous ceux qui, sur le terrain, vivent l'acte économique, ils seront ce que l'on veut en faire. Si l'on veut en faire l'outil qu'ils peuvent être, ils seront à la hauteur de la qualité attendue dans la décision des commissions départementales.

J'ai de plus en plus la conviction que le seuil d'autorisation devrait être abaissé à 400 mètres carrés. Je me répète, mais cette conviction se confirme fréquemment sur le terrain.

Nouvel aspect du commerce moderne, les rapports entre producteurs et distributeurs sont au centre du débat, alors que les rapports entre distributeurs et clients ne sont plus en première ligne.

Pour les délais de paiement des entreprises, au cœur de nos préoccupations, j'enregistre avec une grande satisfaction le protocole d'accord signé entre l'Association nationale des industries agro-alimentaire et le président du groupement national des hypermarchés. Cet accord montre la volonté d'obtenir des délais de paiement satisfaisants entre la production et la grande distribution tout en maintenant un esprit de liberté contractuelle.

Il reste un souci, et un souci important : alors que les administrations de l'Etat veulent améliorer leurs délais de paiement, les collectivités locales et les établissements hospitaliers ne respectent pas les mêmes règles.

Allez-vous taper sur la table ? Il y a trop longtemps que cette situation s'éternise ! (M. le ministre tape sur son pupitre. – Sourires.)

Je vois que je suis entendu ! (Nouveaux sourires.)

Ne croyez-vous pas que la procédure de substitution de la caisse d'équipements des PME à l'administration et aux collectivités devrait être mise en route assez rapidement ?

Je viens de recevoir, il y a trois jours – tout arrive, monsieur le ministre ! – le rapport, attendu depuis mai 1993, sur les délais de paiement. Il confirme nos avis.

Un mot sur l'affacturage, tentation facile de remédier au désengagement bancaire et de répondre apparemment aux besoins de trésorerie des entreprises, mais, en fait, formule qui porte atteinte à la qualité de l'entreprise, qui doit elle-même assumer sa facturation et le règlement de ses ventes. C'est dans sa raison d'être.

Face aux banques et après la réforme des procédures collectives, vous vous attendez sûrement à ce que je pose cette question : où en est la relance du crédit ?

Nous devons également conforter les missions des chambres de métiers et des chambres de commerce et d'industrie. Quelques défaillances ne doivent en aucun cas remettre en cause la qualité du service et de la mission de celles qui ont innové avec succès.

Elles veulent conserver leur financement, qui est une garantie, et ne pas mettre en difficulté leurs centres de formation d'apprentis. Je crois savoir que, dans mon département, 1 500 jeunes sont attendus en 1996.

Il risque d'en être de même pour les contrats de qualification de la filière en alternance dans les établissements gérés par les chambres de commerce et d'industrie.

Rien n'est clair pour l'avenir. Pourquoi s'obstiner à vouloir les rendre dépendantes des nouveaux organismes collecteurs ? J'avoue que j'ai du mal à comprendre.

En conclusion, faut-il encadrer le commerce ? Je ne le pense pas. Il faut l'aiguiller sur de nouvelles voies, l'aider en réduisant les charges sociales et fiscales et les taxes parafiscales, car, quoi qu'on en dise, nos entreprises souffrent de devoir supporter plus de dépenses chaque année.

L'entrepreneur devrait pouvoir consacrer 95 p. 100 de son temps – je laisse 5 p. 100 pour la paperasse – à son service et à son produit.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé devant notre assemblée votre action en faveur des commerçants et artisans en difficulté et votre politique en faveur du commerce, de l'artisanat, des PME-PMI. Efficace, cette politique doit être développée, et vous avez pour cela la confiance du Sénat.

Compte tenu de ces observations et de ces espérances, la commission des affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption des crédits de l'artisanat et du commerce pour 1995. (Applaudissements.)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République : 30 minutes ;

Groupe socialiste : 17 minutes ;

Groupe de l'Union centriste : 35 minutes ;

Groupe communiste : 15 minutes.

La parole est à M. Ostermann.

**M. Joseph Ostermann.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le secteur du commerce et de l'artisanat constitue un secteur essentiel de notre économie puisqu'il occupe près de cinq millions de personnes.

Or, dans un environnement économique plutôt difficile, ce secteur doit relever de nombreux défis.

Je ne prendrai pour exemple que le commerce de proximité, qui, outre la concurrence des nouvelles techniques de vente, doit faire face à la concurrence de la grande distribution. En effet, l'an dernier, les grandes surfaces alimentaires ont réalisé 56,4 p. 100 des ventes de détail de produits alimentaires et les hypermarchés ont réalisé 13,2 p. 100 des ventes de produits non alimentaires.

Au regard de ces défis, les crédits affectés à votre ministère peuvent sembler bien modestes, comparés à d'autres budgets. Cependant, on ne doit pas juger votre politique uniquement à l'aune des crédits budgétaires, mais en fonction de l'ensemble des dispositions prises en faveur des PME.

Je n'en citerai que quelques-unes, très positives : la réforme du droit des faillites, la loi sur l'initiative et l'entreprise individuelle, la loi quinquennale sur l'emploi.

On doit également juger votre politique en fonction de l'effort méritoire de redéploiement de vos moyens vers les actions économiques en faveur du commerce et de l'artisanat.

Je n'entrerai pas dans le détail des crédits réservés à votre ministère, monsieur le ministre, nos collègues M. Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Jean-Jacques Robert, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, l'ont excellemment fait. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur quelques thèmes.

Je commencerai par le commerce dans la ville.

Le dispositif d'urbanisme commercial, modifié par la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption, est insatisfaisant dans la mesure où il ne permet pas de lutter efficacement contre l'accroissement continu et sans réelle justification économique de l'équipement commercial péri-urbain, par ailleurs préjudiciable à l'équilibre social dans la cité.

En effet, depuis l'installation des nouvelles commissions départementales d'équipement commercial chargées, permettez-moi de le rappeler, de statuer sur les demandes d'autorisation de création ou d'extension de grandes surfaces, celles-ci n'ont pas, dans certains départements, toujours rendu des décisions qui respectent le principe d'équilibre entre les différentes formes de distribution, équilibre posé par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973.

Pour cette raison, n'estimez-vous pas opportun, monsieur le ministre, d'une part, de donner un réel rôle aux observatoires départementaux d'équipement commercial et, d'autre part, de mettre en chantier très rapidement des mesures intégrant effectivement urbanisme et commerce dans une véritable politique d'aménagement du territoire ?

Le deuxième thème que je souhaiterais aborder est celui du commerce de proximité.

Les commerces de proximité contribuent grandement à l'animation des quartiers et à la qualité de la vie dans nos villes, nos villages et nos bourgs. Pour assurer le maintien effectif de la desserte commerciale et des services de proximité indispensables à la vie sociale et préserver

l'équilibre entre les différentes formes de commerce, le fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, qui est alimenté par l'excédent du produit de la taxe sur les grandes surfaces, peut être mis à contribution, moyennement l'attribution d'aides indirectes. Or, la loi de finances rectificative du 30 décembre 1993 a étendu aux artisans le bénéfice des opérations financées par ce fonds, ce dont je me félicite, et a supprimé l'allocation spéciale de crédits pour les zones en difficulté. Toutefois, le montant global des fonds destinés aux commerçants traditionnels se trouve, par là même, réduit, et ce d'autant plus que des aides sont allouées à des entreprises de la grande distribution qui implantent des commerces de proximité dans les villes ou les bourgs.

Dans ces conditions, ne vous semble-t-il pas souhaitable d'instaurer un mécanisme de revalorisation systématique, en fonction de l'inflation, du plafond de ressources conditionnant l'octroi de l'indemnité de départ des commerçants âgés ?

Par ailleurs, s'agissant en particulier des zones en difficulté, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun d'aider, grâce à une aide spécifique qui serait financée, par exemple, par l'excédent de la taxe sur les grandes surfaces, ou par tout autre moyen, la cession à de jeunes représentants de certains fonds de commerce implantés dans les quartiers dégradés ou en zone de montagne et exploités par des commerçants proches de la retraite ?

A travers les contrats de développement local, les départements et les régions favorisent déjà, dans bien des cas, les implantations de commerces et d'artisans dans les zones en difficulté. L'opération « 1 000 villages » que vous avez évoquée va elle aussi dans ce sens.

Un autre sujet me tient à cœur : les PME et l'artisanat.

Les retouches apportées au dispositif de l'entreprise impersonnelle à responsabilité limitée, l'EURL, l'amélioration du statut du conjoint collaborateur ou salarié, le renforcement de la couverture sociale du chef d'entreprise et diverses simplifications d'ordre administratif et comptable que vous avez fait adopter, monsieur le ministre, vont dans le bon sens.

Cependant, pour dynamiser plus encore l'entreprise individuelle, il me semble que nous devrions instaurer un impôt progressif sur les sociétés et créer une réserve spéciale d'autofinancement ou, à défaut, une déduction fiscale pour investissement ; cette proposition a été avancée au cours de la discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

De même, nous devrions impérativement aller encore plus loin dans le domaine de la simplification administrative.

Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, des nombreuses dispositions favorables déjà prises. L'entreprise, surtout la PME ou l'entreprise artisanale, ne peut s'épanouir dans un dédale administratif dont personne ne peut plus se rendre maître. Vous disiez tout à l'heure qu'il fallait « simplifier, simplifier, simplifier », nous sommes tout à fait d'accord !

Monsieur le ministre, la fiscalité des entreprises doit impérativement être modernisée. Nous devons, en effet, laisser aux entreprises la disponibilité de leur trésorerie, leur permettre de se constituer des fonds propres ou de les consolider.

Déjà, en grande partie sous votre impulsion, monsieur le ministre, les récentes lois de finances ont tendu à abroger la mesure retardant les dégrèvements de taxe professionnelle, à exonérer des droits d'enregistrement la première vente ou la transmission ultérieure d'immeubles

neufs et à améliorer la fiscalité immobilière. Elles ont surtout mis fin à la règle du décalage d'un mois en matière de TVA. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'orientation prise par le Gouvernement en cette matière.

Enfin, vous me permettrez d'évoquer le problème du financement des chambres de métiers.

Le financement du fonctionnement des chambres de métiers est assuré par la taxe pour frais de chambre de métiers, dont le maximum du droit fixe est voté, toutes les années, par le Parlement. C'est ainsi que, pour 1994, ce droit fixe maximum a été arrêté à 551 francs.

Le niveau maximum proposé dans le projet de loi de finances pour 1995 semble insuffisant car ces organismes connaissent souvent une baisse de leurs ressources par l'effet de radiations consécutives aux défaillances d'entreprises.

Aussi, monsieur le ministre, n'estimez-vous pas opportun d'augmenter ce droit fixe maximum, afin d'accorder quelques moyens supplémentaires aux chambres de métiers, leur permettant ainsi de renforcer leurs services économiques et juridiques ? Un amendement allant dans ce sens a été déposé.

Un second point concernant l'efficacité des chambres de métiers mériterait que l'on s'y attarde. Il s'agit de l'exonération de la taxe sur les salaires prévues à l'article 231 du code général des impôts.

Cette exonération a déjà été évoquée la semaine dernière devant le Sénat. Les chambres de métiers, établissements publics de l'Etat, paient cette taxe sur les salaires pour l'ensemble des rémunérations qu'elles versent à leurs agents. L'Etat et les collectivités locales en ont été exonérés dans la mesure où cette exonération n'implique pas de distorsion dans les conditions de la concurrence.

Pourquoi ne pas étendre cette mesure d'exonération aux agents employés par les chambres de métiers ? En outre, les diverses activités menées par les chambres de métiers sont des missions de service public qui ne portent pas atteinte aux conditions de la concurrence.

Autoriser cette exonération permettrait de réduire sensiblement le niveau des prélèvements obligatoires alors qu'aujourd'hui cette taxe sur les salaires représente une charge financière considérable pour les chambres de métiers, qui comptent plus de 8 000 agents.

En outre, cette mesure d'exonération serait très intéressante pour les chambres dotées d'un centre de formation d'apprentis, il y en a soixante-six, dont l'un dans mon département, à Strasbourg. Chacun reconnaît la qualité des enseignants et de l'enseignement dispensé. L'économie d'impôt serait d'un peu plus de 60 millions de francs. Quant aux trente-cinq autres chambres, elles bénéficieraient de 12 millions de francs supplémentaires. La portée budgétaire de cette mesure est donc limitée.

Ces deux mesures, en augmentant les moyens mis à la disposition des chambres, renforceraient leur action aux services des artisans, créateurs et repreneurs d'entreprises. Elles apparaissent réellement indispensables en un temps où la reprise économique s'évalue en emplois créés. Or l'on sait à quel point, le bâtiment avait été affecté par le ralentissement de l'économie en 1991, 1992 et 1993.

Les missions des chambres de métiers se traduisent par un soutien lors des démarches administratives, une aide technique, une formation, un conseil de gestion. Tous ces éléments sont à la base d'une installation de qualité des entreprises. Ainsi, la création d'emplois n'a d'effet durable que si les chefs de ces entreprises nouvelles, très souvent de petite taille, peuvent y recourir.

Par ailleurs, permettez-moi d'attirer votre attention sur le nombre de créations d'entreprises et de citer l'exemple de mon département.

En Alsace, dans le département du Bas-Rhin, il y eut, jusqu'en septembre 1994, quelque 1 000 créations d'entreprises, 40 p. 100 d'entre elles ne dépasseront pas - nous le savons - le cap des trois ans d'existence, avec tous les problèmes qui en découlent : charges sociales non acquittées, fournisseurs non payés, etc. D'ailleurs, votre préoccupation d'aider les commerçant et artisans en difficulté conforte mon propos.

Plutôt que de favoriser des créations d'entreprises - certes il en faut, mais pas trop - par trop instables, notamment dans certains métiers, ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de consolider les entreprises existantes, notamment en augmentant les formations offertes aux artisans, en améliorant leur capacité d'investissement et en leur facilitant l'accès au crédit, ce qui les rendrait moins vulnérables et éviterait, par là même, bien des dépôts de bilan.

Je souhaiterais maintenant vous faire part d'une préoccupation qui me paraît primordiale : elle concerne le travail non déclaré, appelé communément « travail au noir ».

Quelles mesures envisagez-vous de prendre, monsieur le ministre, afin de renforcer la lutte contre ce fléau. On a abouti à un système dans lequel des personnes au chômage, peu nombreuse, certes, préfèrent y rester, travailler au noir, plutôt que d'aller travailler chez un artisan, car tout compte fait c'est plus lucratif.

Monsieur le ministre, dans bien des cas, il s'agit d'un véritable fléau qui pénalise l'entreprise, ses prix, son équilibre, alors que, dans le même temps, on ne compte plus le nombre d'artisans à la recherche d'employés qualifiés et normalement rémunérés.

Je vous remercie, par avance, monsieur le ministre, des précisions que vous voudrez bien m'apporter sur les différents points que je viens d'évoquer et je puis vous assurer de mon soutien et de celui du groupe du RPR dans l'action que vous menez. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et sur certaines travées du RDE.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Leyzour.

**M. Félix Leyzour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout le monde s'accorde à dire que le commerce de détail et l'artisanat sont des secteurs vitaux pour la population et jouent un rôle important dans le maintien et le développement de la vie économique.

En effet, ils constituent un gisement potentiel d'emplois ; ils jouent un rôle de maintien des activités en zone rurale et sont un facteur d'équilibre en zone urbaine.

Si les chiffres officiels révèlent la place déterminante du commerce de détail et de l'artisanat dans notre économie, il n'en demeure pas moins que ces deux secteurs d'activité connaissent de graves difficultés.

Le rapporteur pour avis, M. Jean-Jacques Robert fait d'ailleurs état de ces difficultés en ces termes : « Les autres formes de commerce à prédominance alimentaire ont vu, comme les années précédentes, leur chiffre d'affaires diminuer. La baisse s'est établie à 3,9 p. 100 pour les magasins populaires, 2,5 p. 100 pour les petites surfaces d'alimentation générale et 2,8 p. 100 pour l'alimentation spécialisée. »

On peut y lire également que les effectifs salariés du commerce sont en diminution depuis trois ans, que l'artisanat du bâtiment a été particulièrement touché et qu'en 1993 le secteur a perdu 5 000 emplois ; celui du BTP en a perdu 50 000 pendant la même période.

M. le rapporteur pour avis explique cette situation par le fait que le commerce, l'artisanat et les PME ont subi de plein fouet la crise.

Les difficultés du petit commerce et de l'artisanat sont dues, pour une bonne part, à l'insuffisance du pouvoir d'achat des ménages.

Selon le dernier chiffre de l'INSEE, la consommation des ménages a d'ailleurs diminué de 2,5 p. 100 au mois d'octobre, mais le Gouvernement tente de rassurer la population en déclarant que la « reprise » et le « retour de la croissance » sont imminents ! Encore faudrait-il que ladite relance économique soit complétée par des mesures ambitieuses, je veux parler de mesures efficaces contre le chômage et non de dispositions au travers desquelles on s'en prend aux salaires ou à la protection sociale, comme c'est malheureusement le cas.

Il est plus que temps de procéder à un relèvement des revenus du travail, notamment des bas et des moyens salaires. Cela rendrait possible une relance de la consommation et donnerait par la même des débouchés en matière d'emploi. C'est ce que proposent les communistes, puisque leur secrétaire national a annoncé une augmentation d'au moins 1 000 francs par mois pour tous les salaires inférieurs à 15 000 francs.

Les salariés à temps plein ne touchant que le SMIC ou un salaire équivalent sont nombreux. Vous me rétorquerez que les petites entreprises auront du mal à augmenter les salaires, car beaucoup connaissent des difficultés qu'elles ne surmontent pas plus, l'expérience le prouve, quand le niveau des rémunérations et de la protection sociale est tiré vers le bas !

Si les petites entreprises n'étaient pas « étranglées » par les frais financiers imposés par les banques, elles pourraient peut-être augmenter les salaires !

Il est temps aussi de prendre des mesures dans le domaine fiscal, tout comme en matière d'emprunts, pour qu'elles puissent satisfaire à cette obligation.

Nous sommes, par exemple, favorables à un allègement des charges sociales en faveur des PME-PMI, qui créent des emplois, et non pour les entreprises qui en créent peu telles que les banques, les compagnies d'assurances et les holdings.

En matière d'aménagement du territoire, force est de constater que les choix du Gouvernement ne favorisent pas le petit commerce autant qu'on le prétend. Au-delà des déclarations de circonstance, toute la place est réservée à la grande distribution.

La France compte 945 hypermarchés, 7 373 supermarchés et 7 281 000 mètres carrés de grandes surfaces alors que les commerces de détail sont passés de 422 000 à 366 000 entre 1984 et 1992. L'alimentation générale a, quant à elle, vu ses effectifs chuter de 50 000 à 28 100 en dix ans.

La « pause » du Premier ministre, votre moratoire de deux ans, monsieur le ministre et les actuels observatoires n'ont empêché ni l'ouverture de nouveaux hypermarchés géants, de vastes centres commerciaux, ni les nombreuses extensions de magasins, ni la venue des *hard discounts*, dont le nombre a dépassé celui des hypermarchés !

On en est arrivé au point que la grande distribution, par la taille de ses magasins et ses parts de marchés, écrase le commerce indépendant de proximité. De nom-

breux cadeaux fiscaux ont d'ailleurs permis aux grandes familles de la distribution de créer cette oligarchie commerciale : il s'agit de la déductibilité en chaîne de la TVA sur leurs investissements, de multiples mesures d'exonérations des charges fiscales et sociales, l'écrêtement de la taxe professionnelle, etc.

L'article 6 *quater* du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, qui est relatif à la conférence régionale, ne permettra pas de résoudre efficacement ce problème de l'implantation des grandes surfaces.

Les sénateurs communistes et apparentés proposent que le produit d'une taxe assise sur le chiffre d'affaires des grandes surfaces serve au maintien et au développement du petit commerce et de l'artisanat dans les zones rurales, les quartiers populaires et les centres-villes.

Compte tenu des problèmes, aussi nombreux que graves, que connaissent le petit commerce, l'artisanat et les PME-PMI, le budget pour 1995 qui leur est consacré aurait dû être important. Pourtant, alors que le Gouvernement déclare que l'aide à ces secteurs est cruciale et qu'une attention toute particulière doit leur être apportée, force est de constater que le présent budget ne traduit pas de telles exigences !

Déjà, en 1994, les crédits de l'artisanat et du commerce ont chuté de 16 p. 100, représentant ainsi 0,039 p. 100 du budget général. Pour 1995, la progression de l'enveloppe globale est inférieure à l'inflation, atteignant à peine le niveau de celui de 1993 ! Cela prouve, s'il en était besoin, que le Gouvernement n'a pas pour objectif de dynamiser ce secteur d'activité.

Je reprends à mon compte ce qu'a déclaré mon ami René Carpentier, lors des débats budgétaires à l'Assemblée nationale : « Le budget est dans la logique et la continuité des actions de votre ministère. Son volume, la part qu'il représente dans le budget de l'Etat, son absence de dynamisme sont symboliques du peu d'intérêt porté aux commerçants et artisans.

« Le devenir de plus de 4 millions de salariés appelle une politique alternative donnant la priorité à l'emploi et à la revalorisation du pouvoir d'achat salarial, seule à même d'empêcher la disparition du commerce et de l'artisanat en zone rurale et urbaine en mettant un frein au développement arrogant de la grande distribution. »

Dynamiser le secteur du commerce et de l'artisanat, c'est encore favoriser, grâce aux opérations programmées d'aménagement et de rénovation du commerce, de l'industrie et du tourisme, les OPARCAT, la modernisation, l'amélioration de l'accueil dans les centres-bourgs et les centres-villes.

Pour terminer, j'évoquerai un secteur important de l'artisanat : celui du bâtiment.

A côté de l'artisanat de production, de l'artisanat de services, de l'artisanat des nouveaux métiers dans la maintenance, l'entretien et la fabrication, l'artisanat du bâtiment joue un rôle important pour l'emploi dans les zones rurales. Il n'y a pas lieu de s'en étonner compte tenu des corps de métiers concernés, les maçons, les charpentiers, les menuisiers, les couvreurs, les plâtriers, les plombiers, les électriciens, les peintres, etc. Toutes les mesures concernant l'artisanat les intéressent. Une politique d'aide soutenue à l'habitat les concerne particulièrement, qu'il s'agisse des aides pour les constructions nouvelles ou la réhabilitation de l'habitat ancien.

Quand nous parlons de relance de l'emploi par le développement de la consommation, on nous objecte que la relance de la consommation relance à son tour les importations, ce qui déséquilibre la balance commerciale.

L'argument tombe si l'on prend en compte, comme nous le faisons, la nécessité de conforter notre appareil de production.

S'il est un secteur d'activité où l'argument de la relance des importations ne peut être évoqué, c'est bien celui de l'habitat, qui fait appel à une main-d'œuvre utilisant beaucoup de matériaux produits dans nos régions.

Une politique d'aide soutenue au logement répond à un besoin social et a des répercussions immédiates sur l'artisanat du bâtiment et sur les secteurs commerciaux qui s'y rattachent. Malheureusement, cette année, ni le projet de budget du logement ni celui de l'artisanat et du commerce ne sont de nature à répondre aux problèmes des artisans et des commerçants. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'opposera à l'adoption de ce dernier.

**M. Alain Madelin**, *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat*. J'espère infléchir votre jugement tout à l'heure !

**M. le président**. Nous allons interrompre maintenant nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures trente.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-cinq, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. Roger Chinaud.)**

## PRÉSIDENCE DE M. ROGER CHINAUD

### vice-président

**M. le président**. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le commerce et l'artisanat.

La parole est à M. Edouard Le Jeune.

**M. Edouard Le Jeune**. Monsieur le ministre, nos deux excellents rapporteurs, mes amis MM. René Ballayer et Jean-Jacques Robert, qui m'ont précédé à cette tribune, ayant procédé à un examen très complet du projet de budget que vous nous présentez, ma tâche n'en est que plus difficile.

Le budget du ministère de l'entreprise et du développement économique, des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat ne représentera que 500,8 millions de francs en 1995, ce qui peut paraître bien peu en regard de 1 500 000 PME, parmi lesquelles se situent en bonne place les 800 000 entreprises artisanales, ces dernières, qui réalisent 738 milliards de francs de chiffre d'affaires, dégageant 250 milliards de francs de valeur ajoutée, soit 5 p. 100 de PIB marchand.

Il est vrai que la politique du Gouvernement en faveur de ce secteur particulièrement important ne se limite évidemment pas au budget spécifique des PME, du commerce et de l'artisanat : c'est tout un ensemble de mesures prises à un niveau interministériel en faveur du développement de ce secteur qu'il faut, en fait, prendre en considération.

Vous avez d'ailleurs rappelé à juste titre, monsieur le ministre, lors de votre visite dans le Finistère, à la mi-novembre, que l'importance d'un ministère se jugeait non au volume de son budget, mais à ce qu'il consent pour accompagner les initiatives.

Depuis 1993, un certain nombre de mesures particulièrement importantes et bénéfiques ont été prises. Je pense notamment à la réforme de la prévention et du

traitement des difficultés des entreprises, qui permettra sans doute d'améliorer les conditions de financement des PME. Je pense aussi à la loi relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle, que vous avez eu le grand mérite de faire voter par le Parlement, non sans rencontrer quelques difficultés auprès d'autres départements ministériels, et qui permettra de mieux mobiliser l'épargne de proximité en faveur des PME, tout en établissant une plus grande équité entre l'entreprise ayant un statut de société et l'entreprise individuelle, notamment en matière fiscale.

Les aides aux opérations programmées d'aménagement et de rénovation du commerce, de l'artisanat et du tourisme, ou OPARCAT, ont été reprises dans le XI<sup>e</sup> Plan ; nous nous en réjouissons particulièrement nous qui sommes du centre de la Bretagne - n'est-ce pas, cher collègue Leysour ? - car cela profitera au commerce et à l'artisanat en milieu rural.

La loi quinquennale relative à l'emploi permettra également de développer l'apprentissage : elle simplifie les procédures d'embauche ; elle étend le crédit d'impôt-formation à l'apprentissage ; elle prévoit une coordination des actions de formation professionnelle, ainsi que la rationalisation des circuits de financement de la formation professionnelle.

Le programme d'orientation en faveur de l'artisanat, récemment adopté par le conseil des ministres, devrait permettre de renforcer l'identité artisanale, de développer la formation, d'améliorer la protection sociale des artisans et d'accroître la compétitivité des entreprises du secteur.

D'autres réformes significatives ont été mises en œuvre : la suppression du décalage d'un mois dans le remboursement de la TVA, qui a soulagé la trésorerie de très nombreuses entreprises artisanales ou commerciales et PME ; l'allègement des droits de mutation frappant les cessions de fonds de commerce, par le relèvement du seuil d'imposition de la tranche soumise au taux de 7 p. 100 ; l'augmentation du plafond légal des dépôts sur les CODEVI - porté de 20 000 à 30 000 francs - qui permettra d'accroître le financement des petites et moyennes entreprises ; l'abondement des crédits du fonds de garanties SOFARIS, qui disposait en propre cette année de 870 millions de francs, auxquels s'ajoutaient 1,5 milliard de francs provenant de douze fonds de garantie.

Néanmoins, les petites et moyennes entreprises continuent à souffrir d'un certain nombre de problèmes de trésorerie.

Si le nécessaire effort qui a été accompli avec la suppression du décalage d'un mois en ce qui concerne la TVA a été particulièrement apprécié, le problème des délais de paiement n'est toujours pas réglé de façon satisfaisante. Force est de constater que de nombreuses entreprises petites et moyennes ne peuvent lutter à armes égales avec les grandes centrales d'achat qui leur imposent des délais de paiement déraisonnables.

Par ailleurs, la faiblesse en fonds propres des PME ne laisse pas de nous préoccuper. Sur ce plan, les sociétés de développement régional devraient jouer un rôle accru et le fonds de garantie SOFARIS devrait voir ses crédits augmenter.

Un rapport qui vous a été récemment remis, monsieur le ministre, préconise la mise en place de fonds communs de placement ; cette solution est sans doute adaptée aux PME, mais elle l'est peut-être moins au secteur commercial et artisanal, qui souffre souvent aussi d'une faiblesse en fonds propres. Quelle suite comptez-vous réserver à cette suggestion ?

Je souhaite évoquer également la multiplication des implantations d'hypermarchés ou de supermarchés à la périphérie des villes, voire des bourgs ruraux.

Il faut bien admettre que la France est, parmi les Douze, le pays qui a la plus forte densité d'hypermarchés. Ce triste record a, bien sûr, très largement contribué au déperissement des commerces en centre ville ainsi qu'en milieu rural. Je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir déjà donné un sacré coup de frein à ce mouvement.

Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour rétablir les conditions d'une concurrence loyale entre les différentes formes de distribution, notamment en ce qui concerne l'accès aux produits, les moyens et les délais de paiement ?

Par ailleurs, se pose incontestablement le problème de la composition et de la compétence des commissions départementales d'équipement commercial.

Celles-ci comptent, à l'heure actuelle, sept membres : quatre élus, deux représentants des chambres de commerce et d'industrie ou de métiers et un représentant des consommateurs. Cette composition me paraît éminemment contestable dans la mesure où les milieux économiques sont sous-représentés.

En outre, le fait de ne pas soumettre aux commissions départementales d'équipement commercial les projets portant sur moins de 1 000 mètres carrés, conduit à la multiplication des supermarchés de 995 mètres carrés, qui sont dévastateurs pour le commerce rural, notamment.

Par ailleurs, les magasins aux prix très très bas se répandent de plus en plus dans notre pays.

Ces magasins, qu'on continue d'appeler *hard discounters*, même s'ils appartiennent à des sociétés d'origine allemande, emploient un minimum de personnel, souvent dans des conditions précaires et tirent souvent leurs bénéfices de la très médiocre qualité des produits qu'ils vendent. Ils devraient sans doute faire l'objet d'un contrôle plus rigoureux et d'une réglementation particulière.

Si le commerce en milieu rural rencontre des difficultés, le commerce de centre ville est frappé par la multiplication des implantations des hypermarchés en périphérie.

C'est pourquoi les organisations représentatives du commerce de centre ville, réunies dans une structure baptisée « commerce, cœur des villes », souhaitent sensibiliser les pouvoirs publics à la désertification des centres villes.

Il faut, en effet, revenir à un équilibre entre centre ville et périphérie. C'est à la fois un problème d'aménagement du territoire et une question de société.

Quatre propositions ont été avancées, notamment la création, dans chaque ville, d'un plan d'aménagement comprenant les commerces et services nécessaires ainsi que les infrastructures adéquates, la mise en place dans chaque agglomération de structures fédératives regroupant tous les commerçants, l'alignement des coûts fonciers et fiscaux du centre ville sur ceux de la périphérie.

Mais la mesure la plus importante concerne, sans nul doute, la création d'un schéma directeur d'urbanisme commercial qui irait dans le sens de ce que je suggérais tout à l'heure, à savoir l'abaissement du seuil d'autorisation de la loi Royer à environ 400 mètres carrés, ce qui permettrait de ralentir le développement des moyennes surfaces. Cette proposition peut paraître utopique, mais elle me semble digne d'être étudiée.

En tout cas, je serai heureux, monsieur le ministre, d'entendre vos réactions sur ce sujet.

En ce qui concerne le secteur des métiers, vous avez annoncé la mise en place du plan « passeport des métiers », comprenant notamment un stage obligatoire de gestion, un montage financier du dossier et un meilleur accès aux prêts bonifiés ; nous ne pouvons que nous en féliciter.

Vous avez lancé le programme d'orientation pour l'artisanat, établi à partir d'un état des lieux dans chacun des métiers de l'artisanat. Il devrait mettre l'accent sur trois priorités : le renforcement de l'identité de l'artisan, qui a une culture de métier et un savoir-faire transmis par l'apprentissage et par le compagnonnage ; l'amélioration de la qualification professionnelle et le développement de la formation des artisans ; l'amélioration de leur protection sociale et de leur retraite, qui sont particulièrement faibles.

Il reste que, comme vous l'avez souligné, la priorité majeure, c'est évidemment l'apprentissage.

Depuis 1993, les entreprises artisanales accueillent de plus en plus d'apprentis.

De ce point de vue, l'opération « Bravo les artisans ! », lancée en avril 1994 qui consiste à informer les jeunes, à l'école, sur les vastes perspectives que leur offre le secteur de l'artisanat, a sans doute obtenu de bons résultats.

La qualité de la formation passe évidemment par celle des maîtres d'apprentissage et par la mise en place des filières spécifiques du brevet technique des métiers et du brevet de maîtrise rénovée, sans oublier la formation continue.

En revanche, l'institut polytechnique des métiers, dont vous aviez, à un moment, évoqué la mise en place, ne semble pas avoir été créé à ce jour.

J'ajoute que la loi sur l'initiative et l'entreprise individuelle a amélioré de manière significative la protection sociale des artisans en établissant, dans certains domaines, la parité avec les salariés, parité qui figurait en bonne place dans la loi d'orientation sur le commerce et l'artisanat, laquelle date, faut-il le rappeler, de 1973 !

Deux problèmes méritent d'être réglés : la mise en place d'un dispositif d'aide aux artisans en difficulté et l'augmentation des crédits affectés à l'action économique des chambres de métiers, qui demeurent inférieurs à ceux qui sont accordés à l'action économique en agriculture. Monsieur le ministre, vous nous avez indiqué que c'était là un de vos soucis, et je vous en remercie.

Le dernier dossier que je souhaite évoquer a trait à la réforme de la transmission des entreprises, qui est, semble-t-il, encore à l'étude et soumise à de difficiles arbitrages interministériels.

A cet égard, vous avez formulé vingt-six propositions, dont certaines sont particulièrement audacieuses puisque vous suggérez notamment, dans certains cas, de soustraire la succession au paiement de tout impôt.

Mais l'objectif prioritaire de cette réforme est de permettre aux entreprises artisanales et commerciales, aux PME de passer le cap difficile de la transmission, en facilitant la voie la plus naturelle, à savoir la succession familiale.

A l'heure actuelle, c'est certain, mieux vaut vendre son entreprise que la transmettre à ses héritiers. Dans le premier cas, le vendeur est imposé sur la plus-value réalisée à un taux voisin de 19,4 p. 100 ; dans le second cas, les droits acquittés varient entre 5 p. 100 et 40 p. 100 de la valeur de l'entreprise.

Or quelque 600 000 entreprises devraient changer de dirigeants dans les dix années à venir. Dans 95 p. 100 des cas, ces entreprises ont moins de dix salariés. Avec la

crise, le renouvellement des PME se trouve de moins en moins assuré. Or, ce sont bien les petites et moyennes entreprises qui créent les emplois et non les grands groupes industriels.

Certes, le frein à la transmission des entreprises n'explique pas à lui seul les difficultés des PME, mais il contribue souvent à leur fragilisation.

Vous avez vous-même indiqué que les obstacles à la mission des entreprises étaient à l'origine d'une faillite sur dix et qu'ils conduisaient à la perte de 80 000 emplois.

Voilà dix ans, plus des deux tiers des transmissions d'entreprises s'effectuaient dans le cadre familial; cette proportion a été ramenée aujourd'hui à 50 p. 100. Il faut absolument inverser cette tendance.

Le paiement des droits de transmission hypothèque pendant plusieurs années la capacité d'investissement de l'entreprise lorsqu'il n'oblige pas à une cession d'une partie du capital.

En Grande-Bretagne, en cas de transmission sept années avant le décès de l'entrepreneur, l'héritier n'a aucun droit à verser; cinq ou six ans avant, seulement 40 p. 100 ou 50 p. 100 des droits lui sont réclamés; trois ou quatre ans auparavant, 60 p. 100 des droits; au-delà, l'intégralité des droits est exigée.

Certes, une réforme allant dans ce sens n'est pas neutre sur le plan budgétaire, et c'est sans doute la raison pour laquelle elle tarde à voir le jour. N'a-t-on pas parlé d'un coût de 6 milliards à 8 milliards de francs? Elle est néanmoins urgente et indispensable; il y va de l'avenir de plusieurs dizaines de milliers de petites et moyennes entreprises et de plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Permettez-moi un dernier mot à propos de l'aménagement du territoire: vous avez un grand rôle à jouer dans ce domaine, monsieur le ministre.

Actuellement, 90 p. 100 de la population occupe 20 p. 100 du territoire.

Pour reprendre un slogan de la FNSEA: « Pas de pays sans paysans ». Revitalisez le tissu rural avec les paysans, les artisans, les petits commerçants, et nous retrouverons la France prospère d'autrefois!

Sous le bénéfice de ces observations, le groupe de l'Union centriste votera les crédits de votre ministère. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR.)*

**M. le président.** La parole est à M. Laucournet.

**M. Robert Laucournet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, même sans le moindre esprit partisan, on peut noter, dans les propos des rapporteurs de l'Assemblée nationale comme de ceux du Sénat, que ce budget suscite chez eux de graves préoccupations.

« Enveloppe dérisoire », dit René Ballayer - ce budget représente 0,03 p. 100 du budget global; il ne comporte « aucune mesure importante en faveur des PME, qu'il s'agisse de l'allègement du coût du crédit, du poids des charges sociales ou encore des mesures d'ordre fiscal »; ou encore, on peut concevoir du « scepticisme quant à l'adéquation de ce budget aux besoins du secteur ».

MM. Jean Proriol et Jean-Paul Charié vous en ont dit autant à l'Assemblée nationale, beaucoup plus même quand ils ont parlé d'« un effort insuffisant et de l'inertie qui l'emporte malgré le charisme et le rayonnement personnel » qu'ils vous reconnaissent.

Vous avez si durement critiqué la politique menée par vos prédécesseurs, si injustement parfois, qu'il est normal que vous soyez contraint aujourd'hui à un examen lucide de la situation telle qu'elle est et confronté à la difficulté d'y porter remède.

**M. Daniel Goulet.** C'est l'héritage!

**M. Robert Laucournet.** La magistrale fresque que vous aviez esquissée au printemps dernier, lors d'un grand débat, n'a pas donné les résultats promis ou attendus. Tous les projets restent encore du domaine de la littérature, même si, à leur propos, vous dites, comme je l'ai entendu en cette fin d'après-midi que, « ce sont des aménagements potentiels », qu'« il nous faut attendre les délais de mise en œuvre ».

Vous nous avez expliqué, dans votre propos initial, que tout s'améliore, que les solutions sont en vue, que vous faites l'essentiel. Permettez-moi d'en douter et de m'inquiéter.

Quel que soit l'habillage que vous faites de ce que vous avez appelé « la partie visible de l'iceberg », quelle que soit l'habileté du tour de passe-passe qui consiste à prouver que la croissance faible de 1 p. 100 correspond en fait à une croissance de 15 p. 100, vous ne trompez personne. Certes, votre majorité votera votre projet de budget ce soir - n'en doutez pas! - mais serons-nous de ce fait plus avancés?

L'oppression du fort sur le faible se poursuivra; la rapidité ne triomphera pas de la lenteur, si je reprends les propos que vous avez tenus le 20 octobre dernier à l'Assemblée nationale.

Notre inquiétude s'accroît à la pensée des difficultés quotidiennes éprouvées par les 450 000 entreprises du secteur commercial et les 800 000 entreprises du secteur artisanal, entraînant pour 5 millions de nos concitoyens une tension permanente liée à la peur de la récession.

Confrontée à des défis aussi difficiles à relever que la concurrence de la grande distribution, la compétition internationale, les nouvelles techniques de vente, l'irruption de l'informatique, ces petites structures se sentent écartées de cette grande espérance de l'aménagement du territoire, « tarte à la crème » de la politique gouvernementale. Maire depuis quarante ans d'une petite ville du tissu rural limousin, je comprends le découragement et les soucis de ceux de nos concitoyens qui se trouvent dans de telles situations.

J'ai lu avec attention le compte rendu de la visite que vous avez faite, il y a quarante-huit heures, en Corrèze, à deux pas de chez moi. J'ai relevé dans votre discours - s'il m'a bien été rapporté! - des solutions si diverses qu'elles ne peuvent constituer une politique. J'extrait de vos propos ces formules: « miser sur les petits »; « faire repartir l'ascenseur social en panne »; « s'opposer à la voracité des banquiers et aux grandes entreprises dont les déficits ont trop longtemps été comblés par les bénéfices des petits artisans »;...

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** Eh oui!

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien!

**M. Robert Laucournet.** ... « soutenir ceux qui sont au bout du rouleau »; « rééchelonner les emprunts »; « accorder des indemnités de préretraite financées par une taxe sur les grandes surfaces »...

**M. Emmanuel Hamel.** Excellent!

**M. Robert Laucournet.** N'étaient-ce pas là que des mots de campagne électorale anticipée en terrain corrézien, où un hôte éminent vous accueillait?

Le ridicule projet de budget que vous nous présentez ne peut, en aucune façon, vous donner les moyens de ces ambitions. Je vous le dis sans malignité, car j'ai du respect pour votre charge et je sais la difficulté de l'exercice, mais je le déplore profondément.

Mon ami M. Jacques Guyard vous l'a dit à l'Assemblée nationale : « La discussion de ce budget n'a pas grand sens : la dotation correspond à une somme d'environ 150 francs par entreprise et n'est donc évidemment pas à la hauteur de l'enjeu ».

Le vrai budget du commerce et des PME, c'est le budget global de l'Etat, car c'est lui qui détermine la capacité des Français à consommer et, par là même, le chiffre d'affaires des entreprises, le niveau de l'investissement et celui de l'emploi.

Ce projet de budget n'est pas bon, car il n'autorise en rien à espérer une croissance de la consommation de nos compatriotes, dont la plupart sont confrontés aux problèmes du chômage et de la stagnation des salaires. Aussi y a-t-il peu de chances que les commerçants, les artisans et les PME voient l'activité se développer, d'autant que l'augmentation des prélèvements diminue encore les ressources des consommateurs.

Malgré tous les talents de M. le Premier ministre, qui répète aux Français : « Consommez, consommez ! », il est certain que ceux-ci ne seront pas en mesure de le faire, et, pour les commerçants et artisans, l'année 1995 sera encore plus difficile que la précédente.

La réduction des salaires entraîne celle de la consommation et prive le commerce et l'artisanat de clients. Tant que l'action du Gouvernement ne parviendra pas à augmenter le pouvoir d'achat de la masse des salariés et à renforcer leur sentiment de confiance, le commerce et l'artisanat souffriront d'un grave manque de débouchés et leur chiffre d'affaires continuera de stagner.

Mon ami M. Bernard Dussaut, sénateur de la Gironde et artisan de métier, analysera après moi les points plus techniques de votre budget. En ce qui me concerne, j'ai souhaité m'en tenir à la facette principale, l'aspect politique de vos initiatives, ou, plus précisément, de vos tâtonnements successifs.

Vous ne serez pas étonné que nous ne puissions vous donner notre accord pour l'avenir. Aussi, le groupe socialiste votera résolument contre le budget proposé. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Malécot.

**M. Kléber Malécot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est incontestable que, conjointement au redressement des finances publiques, le Gouvernement a su mettre en œuvre les mesures appropriées au soutien de l'activité, en concentrant son effort sur des secteurs clés pour la reprise de l'activité, à savoir le logement, les infrastructures, les achats d'automobiles et les PME-PMI.

Le dispositif tout à fait original pour combiner redressement des finances publiques et soutien sélectif à l'activité crée inévitablement les conditions d'une reprise saine et durable.

Les entreprises ont aujourd'hui les moyens d'investir ; elles disposent, dans leur ensemble, de réelles capacités d'autofinancement.

Ce dynamisme de l'investissement ainsi que la progression de la demande intérieure, plus rapide en France que chez ses principaux partenaires, devraient réduire l'exédent commercial d'environ 20 milliards de francs.

Votre budget, monsieur le ministre, est un bon budget, dont il y a tout lieu de se féliciter. Il faut saluer le redéploiement volontariste des moyens vers les actions économiques en faveur du commerce et de l'artisanat.

Toutefois, au moment du grand débat sur le développement et l'aménagement du territoire, je voudrais que nous essayions de faire un peu plus en faveur des petites structures commerciales, source de vie et de pérennité de nos départements.

Nous avons tous, en tant qu'élus, le souci de responsabiliser, plutôt que d'encadrer, les activités du commerce. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que le Gouvernement, avec le Parlement, donne l'impulsion nécessaire.

Je voudrais aussi rappeler, comme l'ont fait quelques-uns de mes collègues, les conséquences du développement de la grande distribution ; leur réussite ne doit pas masquer la situation extrêmement préoccupante du commerce indépendant.

Je souhaiterais par ailleurs qu'un effort particulier soit fait en matière fiscale pour favoriser la transmission des entreprises de façon à éliminer le risque de rachat par les grands groupes internationaux, comme cela se produit malheureusement trop souvent.

Enfin, ne pourrait-on desserrer un peu l'étreinte administrative et réglementaire qui pèse trop sur un secteur d'activité qui a besoin de retrouver un peu d'indépendance et une autonomie dynamisante ? Mais vous avez déjà, monsieur le ministre, répondu à ma demande dans votre exposé.

Tels sont les quelques points que je souhaitais aborder. Je vous renouvelle la confiance que j'ai dans votre action, qui, j'en suis sûr, nous mènera à la reprise tant attendue. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dussaut.

**M. Bernard Dussaut.** Monsieur le ministre, je ne m'attarderai pas sur les chiffres, décevants, des crédits qui sont alloués à votre ministère. Je ne peux que souligner le grand désarroi des représentants du commerce et de l'artisanat : un budget en augmentation de 1,1 p. 100, soit 7 millions de francs, c'est-à-dire une des plus faibles hausses, tous ministères confondus. On s'attendait à beaucoup mieux après une année de distillation de propos optimistes sur la reprise et ses retombées proches.

En outre, vous m'accorderez - je ne suis pas le premier à le souligner - que la multiplicité des concours publics hors budget rend fort difficile la lisibilité de votre budget et le travail des parlementaires.

Il me semble plus judicieux de mettre l'accent sur quelques points clés et de vous demander des précisions sur l'état d'avancement d'opérations, engagées pour certaines, et seulement annoncées pour d'autres.

Je souhaiterais aborder, en premier lieu, les difficultés que rencontrent les artisans en milieu rural, difficultés liées à l'environnement dans lequel ils exercent leur métier.

La possibilité de la pluriactivité des agriculteurs engendre des différences sensibles au niveau des charges des entreprises. Si la concurrence doit exister, elle ne peut être admise, sur un même territoire, qu'à partir de mêmes bases. Je prendrai quelques exemples. La base d'imposition des agriculteurs est plus faible que celle des artisans et les agriculteurs sont avantagés si leur activité artisanale ou commerciale reste en deçà du seuil de 450 000 francs. Par ailleurs, l'assiette des cotisations sociales des agriculteurs est également moins élevée.

Certes, on nous assure qu'une réflexion en vue d'une harmonisation est actuellement menée au ministère des affaires sociales, afin que les artisans qui cotisent à la mutualité sociale agricole et à la caisse artisanale ne cotisent plus qu'à une caisse unique, à l'échelon national ; mais tout cela prend du temps.

Comme vous pouvez le constater, ce ne sont pas des points de détail.

Cette inégalité de traitement entre agriculteurs et artisans, on la retrouve aussi, malheureusement, dans la place qui est faite à ces derniers lors des concertations ministérielles : le projet de loi sur la modernisation de l'agriculture a été élaboré sans concertation, alors que la création d'un groupe « artisanat, agriculture, élus » avait été annoncée.

Monsieur le ministre, je ne fais pas là le procès des agriculteurs, mais bien celui de votre ministère. Comme j'ai eu l'occasion de le souligner lors de la discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, la préservation de l'espace rural appelle une approche globale, qui reflète le caractère diversifié du milieu rural.

Voilà dix ans, monsieur le ministre, mes chers collègues, 85 p. 100 des artisans étaient installés en entreprise individuelle ; aujourd'hui, il n'y en a plus que 75 p. 100. En effet, ces quatre ou cinq dernières années, les inscriptions de nouvelles installations d'entreprises individuelles au registre des métiers ont diminué de 40 p. 100. Cette tendance risque de ne pas s'inverser avec la loi du 11 février 1994 relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle, qui favorise l'installation en société. Ne serait-il pas souhaitable d'augmenter progressivement le capital minimal pour la création d'une société, ce qui limiterait les créations éphémères ?

Un autre problème juridique de taille qui se pose à l'entreprise artisanale est celui de la transmission. Lorsque l'on sait que 10 p. 100 des défaillances d'entreprise sont provoquées par des problèmes de transmission, on regrette le manque d'ardeur que vous affichez pour défendre votre projet de loi.

L'arbitrage interministériel nous paraît bien long. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous préciser le contenu de ce texte et l'état de la réflexion dans les différents ministères ? Tout à l'heure, vous avez indiqué quelques orientations, mais vous avez annoncé peu de mesures concrètes.

Outre les problèmes d'environnement et les problèmes juridiques, les artisans sont également durement confrontés à des problèmes d'ordre financier.

Le décret qui devait déterminer le montant des marchés à partir duquel doit s'appliquer la garantie de paiement vient d'être publié. Les organisations professionnelles du bâtiment souhaitaient que le seuil soit de 20 000 francs. Le décret a fixé le montant à 100 000 francs, excluant la quasi-totalité des marchés des entreprises du bâtiment. Le champ de cette garantie est ainsi réduit aux seuls maîtres d'ouvrage professionnels.

Monsieur le ministre, une discrimination dangereuse s'installe avec une protection des grandes entreprises sur des marchés importants, les petites entreprises restant à la merci de maîtres d'ouvrage indécidés ou défaillants.

Par ailleurs, il semblerait que le dossier relatif aux délais de paiement soit enterré. Pourtant, la France est, parmi tous les pays industrialisés, celui où les délais de paiement sont les plus longs. En effet, ils atteignent soixante à quatre-vingt-dix jours en moyenne, voire cent vingt jours, alors que, par exemple, en Allemagne les délais sont inférieurs à trente jours.

Les conséquences sont lourdes : le blocage de l'investissement et de l'emploi des petites entreprises ; certaines entreprises, qui manquent de trésorerie, périssent faute de paiement, d'autres, débitrices et à la limite de l'équilibre, perdurent artificiellement puisqu'elles vivent sur une trésorerie fictive ; enfin, les banques et les grandes entreprises continuent de s'enrichir. Pouvez-vous également nous rassurer à ce sujet ?

S'agissant des indemnités journalières, un régime de base obligatoire ne pourrait-il être étudié, notamment pour une prise en charge durant la franchise de quatre-vingt-dix jours ? Un certain effort a, certes, été fait dans ce sens, mais bien des interrogations demeurent encore sur ce point.

Monsieur le ministre, le 21 octobre dernier, devant le congrès de l'UPA, l'Union professionnelle artisanale, vous avez déclaré « vouloir miser sur les petits car c'est un choix d'avenir dans un univers où on ne parlera plus de forts et de faibles, mais de rapides et de lents ». C'est chose entendue, mais encore faut-il offrir aux petits la possibilité d'être aussi rapides que les grands !

En ce qui concerne le programme d'orientation pour l'artisanat, vous serait-il possible de nous préciser un échéancier d'application puisqu'il s'agit essentiellement de mesures réglementaires qui nous privent de toute possibilité de discussion.

Ce programme contient des orientations, quelques bonnes intentions, mais il est vital pour l'artisanat que des mesures concrètes soient prises, notamment en ce qui concerne la protection des artisans.

Je conclurai, monsieur le ministre, en vous disant qu'il vous reste à nous persuader de votre capacité de pression auprès de vos collègues, puisque, finalement, vos pouvoirs nous apparaissent bien faibles. En effet, toutes les mesures qui devraient être prises en faveur des petites entreprises ne dépendent pas de vous ; nombreuses sont celles qui relèvent de vos collègues du budget, de l'emploi et des affaires sociales, notamment.

Compte tenu de toutes ces incertitudes, monsieur le ministre, nous ne voterons pas le présent projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pourquoi rappeler que le commerce de proximité doit contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, à l'animation de la vie urbaine et rurale et, dans le même temps, dénoncer avec force, mais sans aucune chance de remise en cause, l'anarchie et l'archaïsme de l'urbanisation commerciale et hôtelière qui frappent et dénaturent les banlieues de nos villes, notamment depuis quelques décennies, et, si nous n'y prenons garde, bientôt de nos bourgs ?

Pourquoi devrions-nous continuer à subir sans réagir une situation que d'aucuns appellent « la réussite exceptionnelle des grandes surfaces de vente », alors qu'elle entraîne une croissance désordonnée des services publics et de l'habitat, qui accentue, de surcroît, la désertification des centres-villes et des bourgs ruraux ?

Favorisé, certes, par la création des rocadés et des contournements routiers des agglomérations, le déplacement des activités économiques et commerciales, notamment, a satisfait non seulement des enjeux financiers considérables représentés par les hypermarchés, mais aussi les élus de certaines collectivités locales, sensibles à l'annonce de créations d'emplois, alors qu'ils ne prenaient

pas en compte les inévitables destructions indirectes dues à la disparition d'emplois dans les services et les petits commerces de leur propre cité.

Dois-je ajouter, enfin, pour reprendre une remarque fort pertinente figurant dans l'excellent rapport d'information de notre éminent collègue Jean-Jacques Robert, que « les consommateurs eux-mêmes, coupables, mais pas responsables, étaient pris en flagrant délit de contradictions entre le vif désir d'habiter les communes rurales et dont ils exigent souvent un cadre de vie et une animation maximum et leur comportement consumériste qui les amènent à s'approvisionner dans les grandes surfaces », à quelque vingt, trente, parfois cinquante kilomètres de leur domicile, au détriment du petit commerce de leur village, qu'ils ignorent, qu'ils délaissent, inconsciemment responsables de leur disparition ?

Tout cela, monsieur le ministre, démontre, une fois encore, qu'il est grand temps de mettre un terme à toutes ces contradictions.

Dans ces conditions, que pouvons-nous faire ?

En direction du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, deux séries de dispositions me paraissent s'imposer, qui complèteraient les mesures de portée générale que vous avez déjà prises et qui ont montré votre souci d'améliorer la situation.

Certaines dispositions qui n'entraîneraient aucun coût supplémentaire pour les budgets de l'Etat et des collectivités devraient être prises d'urgence.

Les premières pourraient s'inscrire sur le plan législatif ou même réglementaire et tenir compte des évolutions économiques, sociologiques et culturelles que connaît notre pays depuis plusieurs décennies.

Elles concerneraient en priorité ce qu'il convient d'appeler les contraintes administratives qui pèsent sur les entreprises et compliquent singulièrement leur existence, notamment les plus modestes qui ne possèdent pas les structures de gestion appropriées.

Il importe de simplifier cet appareil administratif et de contrôler de façon à créer des conditions plus favorables à la reconquête des espaces économiques que sont, par excellence, les centres de vie des collectivités locales et les opérations de revitalisation et de réhabilitation.

De même, il conviendrait de prendre des mesures fiscales nouvelles qui nécessitent sans aucun doute un certain courage mais qui rétablissent l'équité entre les différentes formes de distribution et qui ne distinguent plus les entreprises à responsabilité individuelle des entreprises à statut coopératif.

Au surplus, toutes ces mesures ne peuvent que conforter la situation de nos entreprises face à une concurrence internationale de plus en plus insupportable.

La nouvelle politique de regroupement de communes devrait faciliter la tâche du législateur et lui permettre d'aller plus loin, ne serait-ce qu'en accordant à toutes les formes de coopération intercommunale de proximité des moyens supplémentaires et incitatifs au profit des entreprises qui se délocalisent et, dans le même esprit de réforme, en moralisant les pratiques de certaines implantations qui conduisent souvent à des concurrences et des surenchères fiscales déloyales et insupportables entre les collectivités elles-mêmes.

En matière d'urbanisation commerciale et hôtelière, il s'agit de redéfinir un nouvel ordre de l'aménagement des villes au regard de leur environnement rural, pris en compte dans le contexte des nouveaux « pays » et « bassins de vie ».

Le cadre d'un schéma départemental me paraît tout à fait indiqué ; il procède d'une démarche globale et logique de l'aménagement du territoire, ce qui conduit tout naturellement, comme cela a d'ailleurs été rappelé, à une réforme profonde de la loi Royer, dont les dérapages incontrôlés ont sérieusement dénaturé l'esprit et l'application de ce texte, désormais inadapté.

Dans l'attente de la révision de cette loi, il est indispensable que des dispositions transitoires soient arrêtées, prolongeant ainsi le « moratoire », qui ne peut être que limité dans le temps !

Réformer et aménager, mais aussi moderniser et moraliser, tels sont les maîtres mots qui doivent désormais guider notre démarche.

Toutes les dispositions auxquelles vous pensez sans doute, monsieur le ministre, pourraient-elles prendre en considération les propositions que plusieurs de nos collègues ont déposées sur le bureau de nos Assemblées ?

Je pense à la proposition sur la concurrence commerciale de notre collègue député M. Jean-Paul Charié. Je songe aussi à celles qui pourraient être retenues de l'excellent rapport d'information de notre éminent collègue M. Jean-Jacques Robert, au nom de la commission des affaires économiques, sur l'avenir de l'urbanisme commercial. Je pense encore aux propositions, fort pertinentes aussi, du Conseil national du commerce, de la Confédération générale de l'alimentation de détail, de la CGPME, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, ainsi que des organismes consulaires – chambres de métiers et chambres de commerce et d'industrie – qui sont, dans nos départements, des interlocuteurs compétents, car ils ont, je le dis en connaissance de cause, la pratique réelle du terrain.

Il s'agit là de toute une série de suggestions qui, d'ailleurs, ne vous ont pas laissé insensible, monsieur le ministre, si j'en juge par l'excellente perception que vous en avez donnée aux journées nationales d'études auxquelles vous participez régulièrement et aux cercles de réflexion que vous avez vous-même organisés.

Enfin, la présentation générale des crédits budgétaires que vous nous avez faite nous montre que de substantielles augmentations, tant dans les concours publics que dans les mesures financières d'ordre général au profit du commerce et de l'artisanat, confirment et confortent votre politique, fondée sur les points qui vous paraissent les plus significatifs – je partage d'ailleurs votre appréciation – points sur lesquels M. le rapporteur spécial s'est largement exprimé.

Vous ne serez pas surpris, cependant, que je souscrive aux observations de notre collègue M. Ballayer lorsqu'il dit éprouver un certain scepticisme quant à l'adéquation de ce budget aux besoins réels de ces secteurs et quant à son décalage par rapport aux actions qu'il vous faut mettre en œuvre.

Je ne vous ferai pas procès sur ce plan-là puisque, malheureusement pour vous comme pour nous, les arbitrages de Bercy en ont décidé autrement.

En revanche, je veux vous rendre hommage pour les différentes mesures législatives très ciblées que vous avez déjà mises en place.

Permettez-moi, cependant, de souligner quelques points qui restent à mes yeux essentiels et sur lesquels il nous faut affirmer une volonté politique sans équivoque : il s'agit du renforcement de l'identité de l'entreprise et de la reconnaissance du statut des conjoints – cela nous paraît impératif – de l'équité sociale en matière de protection de la santé et de retraites, de la condition d'exercice, qui doit être favorisée par une législation administrative

et fiscale réformée et moderne, enfin, de la qualification et de la formation obligatoires du chef d'entreprise, de ses compagnons et de ses apprentis.

La seconde série de mesures à laquelle je ferai allusion relève bien plus de l'application stricte des dispositions qui figurent dans l'imposant dispositif législatif et réglementaire déjà existant que de l'imagination de mesures nouvelles. Elles ne coûtent que la volonté de les faire appliquer.

Avant de conclure, je me permettrai de faire simplement deux rappels.

Faisons appliquer l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, notamment l'article 37 du livre IV sur la transparence et les pratiques restrictives, ainsi que la circulaire du 12 août 1987, relative à la lutte contre les pratiques commerciales et artisanales anormales.

Dans le même temps, ne serait-il pas nécessaire de sensibiliser les élus locaux, les responsables d'associations, de comités d'entreprise et d'administrations afin de les mettre devant leurs responsabilités ?

Ces derniers peuvent-ils à la fois – souvent inconsciemment d'ailleurs – soutenir un certain nombre de « pratiques commerciales » portant préjudice aux professionnels de leur propre cité, en user, tout en dénonçant par ailleurs les effets pervers du paracommercialisme qui entraîne implacablement la désertification du commerce local ?

Monsieur le ministre, si l'on veut conduire une politique cohérente et efficace en matière d'aménagement et de développement du territoire, il faut que le commerce, sous toutes ses formes, puisse s'exercer dans les conditions les meilleures, selon des règles de concurrence équitables et justes. Il faut que, avec les services et toutes les entreprises artisanales qui concourent à la vitalisation et au dynamisme du milieu rural et des cités urbaines, l'ensemble des acteurs économiques jouissent d'un environnement naturel et local favorable, et ce sans discrimination ni distorsion. Ils doivent bénéficier de la part du Gouvernement d'une politique générale, réaliste et suffisamment libérale, bannissant à la fois tout dirigisme et incohérence, qui ont été trop longtemps la règle dans notre pays – mais ce n'est pas votre cas, monsieur le ministre, Dieu merci !

On ne peut contribuer à rendre insupportable l'existence de l'entreprise et contribuer à son affaiblissement, puis devoir ensuite lui venir en aide en utilisant toute la gamme, assez complexe d'ailleurs, des aides ou des subventions, qui relèvent du domaine de l'assistance et de l'iniquité, pour tenter de la sauver.

Dans ce débat, nous avons tous un rôle prépondérant à jouer. Alors, jouons-le, sans équivoque, de façon à donner aux chefs d'entreprise de notre pays, compte tenu des risques qu'ils ont à assumer eux-mêmes, toutes les possibilités et les moyens de pouvoir remplir normalement leur activité qui contribuera au dynamisme et à la prospérité de notre économie.

C'est dans cette perspective d'avenir, monsieur le ministre, que quant à moi, je vous renouvelle toute ma confiance. Je voterai donc bien entendu votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

**M. Alain Madelin**, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Alain Madelin**, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier une nouvelle fois M. René Ballayer, rapporteur spécial, et M. Jean-Jacques Robert, rapporteur pour avis, de leur contribution. J'aurai sans doute l'occasion, en répondant à d'autres orateurs, d'évoquer certaines des questions qu'ils ont posées.

Je voudrais néanmoins dire immédiatement à M. le rapporteur spécial que je suis tout à fait d'accord avec sa proposition de porter le droit fixe de la taxe pour frais des chambres de métiers à 570 francs. Ce point a été controversé à l'Assemblée nationale, et je me réjouis de la sagesse du Sénat à cet égard. Cette proposition me paraît tout à fait raisonnable.

Le problème de la taxe sur les salaires posé par M. le rapporteur spécial est assez complexe. Sur le fond, je serais plutôt d'accord avec lui ; mais je comprends les préoccupations du ministère du budget. En outre, je suis conscient de la nécessité d'une étude d'impact sur l'ensemble des organismes qui pourraient, de façon reconventionnelle, réclamer la même exonération de la taxe sur les salaires. Le dossier n'est pas clos, mais il mérite sûrement un examen.

Le problème des délais de paiement a été soulevé par M. le rapporteur spécial, par M. le rapporteur pour avis et par M. Edouard Le Jeune.

A cet égard, je distinguerai deux aspects : les délais de paiement privé et les délais de paiement public.

S'agissant des délais de paiement privé, le Gouvernement vient enfin de transmettre au Parlement le rapport prévu à l'article 6 sur les conditions d'application de la loi du 31 décembre 1992.

Ce rapport est intéressant parce qu'il montre, d'une part, que les délais de paiement sont désormais plus courts dans un certain nombre de secteurs, à commencer par les secteurs agro-alimentaires réglementés, et, d'autre part, que la transparence économique a progressé. Il semble même que, au cours de l'année 1993, alors que, du fait de la récession, chacun cherchait à se faire de la trésorerie sur le dos de tout le monde, la dégradation des délais de paiement s'est interrompue ; selon certaines enquêtes, un raccourcissement – certes faible, mais un raccourcissement tout de même – du délai moyen de paiement aurait même été observé.

S'agissant des délais de paiement public, le Gouvernement, en ce qui concerne l'Etat et ses établissements publics, a pris, cet été, des mesures visant à les réduire.

La mesure qui est peut-être la plus attendue consiste à substituer le CEPME à l'Etat. Cette mesure, que j'avais moi-même souhaitée, est assez difficile à mettre en œuvre sur le plan juridique ; elle suppose la conclusion d'une convention entre le CEPME et l'Etat ainsi, éventuellement, qu'un décret modifiant le code des marchés publics. Nous arrivons dans la dernière phase de mise au point avec l'objectif d'aboutir avant la fin de l'année.

Je répondrai tout à l'heure aux orateurs de la majorité qui soutiennent la politique du Gouvernement. Mais j'ai envie de répondre tout d'abord aux orateurs socialistes et communistes.

Ceux-ci se sont inquiétés de l'enveloppe « dérisoire » – c'est le terme employé par M. Laucournet – accordée dans le budget à mon ministère. Je les prie de bien vouloir se reporter aux excellents rapports de MM. René Ballayer et Jean-Jacques Robert ; ils montrent bien que, en

réalité, ce sont les dépenses actives en direction de l'artisanat qui comptent ; or celles-ci ont augmenté, selon les secteurs, de 25 p. 100 à 30 p. 100.

Ce projet de budget ne comporterait aucune mesure d'allègement des charges sociales. Certes ! Mais les allègements de charges sociales sont contenus dans la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Leur mise en œuvre intervient normalement, budget après budget.

D'ailleurs, il faut prendre garde : le problème, aujourd'hui, n'est pas d'augmenter indéfiniment la taille des budgets des différents ministères ; le faire serait rendre globalement un très mauvais service aux entreprises.

Nous entrons dans une nouvelle ère de notre histoire économique. Très longtemps, la machine politique - le Gouvernement, les groupes de pression, le Parlement - a fonctionné comme une machine à dépenser. Hélas ! la machine à dépenser est en panne, faute de carburant. Nous avons dépensé longtemps grâce aux facilités de la planche à billets. C'était ce que les économistes appellent l'« impôt d'inflation » - pas vu, pas pris ! - réparti sur l'ensemble des citoyens par une baisse du pouvoir d'achat.

Puis, nous avons continué à fonctionner par l'augmentation régulière des prélèvements obligatoires. Or cela n'est plus possible aujourd'hui, car tout le monde comprend bien que nous sommes entrés dans la phase des rendements décroissants, en ce qui concerne tant les prélèvements affectés au budget de l'Etat que les budgets sociaux.

C'est un très grave problème que celui-là ; en effet, on ne peut pas continuer à augmenter les prélèvements obligatoires. Nous sommes dans la concurrence fiscale ; or ce qui est à l'ordre du jour, partout en Europe et dans le monde, c'est la baisse des prélèvements obligatoires.

L'augmentation des prélèvements obligatoires résultait essentiellement - là encore, pas vu, pas pris ! - des prélèvements obligatoires indirects. Lorsqu'il s'agissait de prélèvements obligatoires directs, c'était l'impôt sur le revenu, concentré sur une minorité de Français. Nous ne pouvons plus continuer.

Alors, que reste-t-il ? Il reste ce à quoi les gouvernements socialistes ont massivement eu recours au cours de ces dernières années : l'endettement. Or, avec 3 000 milliards de dettes, nous avons atteint - tout le monde le comprend ! - le point de non-retour. La question que se posent déjà les marchés financiers est de savoir non pas si nous allons pouvoir nous endetter davantage - les prêteurs étrangers ne nous font plus suffisamment confiance, aujourd'hui, pour souscrire aux emprunts d'Etat - mais si nous serons seulement capables de rembourser nos dettes, notamment celles qui nous ont été laissées par les gouvernements précédents.

Voilà pourquoi, aujourd'hui, il nous faut apprendre à gouverner autrement, à légiférer autrement, à porter un autre regard sur les budgets.

Je juge aujourd'hui que la chose la plus intéressante que l'on puisse faire pour les entreprises est de se demander non pas ce que l'Etat doit faire, mais ce qu'il doit cesser de faire, non pas ce que l'Etat doit donner, mais ce qu'il doit cesser de prendre aux entreprises. C'est dans cette optique que je vous demande de juger le projet de budget du ministère dont j'ai la charge et, plus globalement, la politique du Gouvernement.

MM. Leyzour et Laucournet ont évoqué l'hypothèse d'une relance par la consommation. Mais il s'agit là d'un vieux serpent de mer ! Plus personne ne croit plus à cela... même pas M. Delors !

Je ne peux pas accepter que l'on critique aujourd'hui M. Delors sur ce point,...

**M. Robert Laucournet.** C'est bien !

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** ... car, très judicieusement, dans son livre *L'unité d'un homme*, il rappelle qu'il dit non à la relance de la consommation. Je me demande comment, eu égard à ces positions de M. Delors, communistes et socialistes peuvent s'accommoder aujourd'hui des propos qu'ils ont tenus à cette tribune...

**M. Philippe Marini.** M. Delors est un repentir !

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** Vous avez évoqué l'allègement des charges sociales. J'en suis, certes, partisan mais on ne peut procéder à cet allègement sans diminuer les dépenses publiques au sens large ; sinon, il s'agit non pas d'un allègement des charges sociales, mais d'un transfert de celles-ci, et les effets pervers sont alors terribles.

Je citerai l'exemple du Danemark : aucune charge sociale ne pèse sur les entreprises, mais la TVA est appliquée au taux de 25 p. 100. Résultat ? Bien évidemment, le coût du travail est exactement le même ! Vous pouvez d'ailleurs constater que nous ne sommes pas envahis par des produits danois devenus moins chers du fait de ces transferts de charges sociales.

Il n'y a donc pas d'alchimie miraculeuse : on ne peut pas modifier les charges sociales dans un sens plus favorable à la croissance et à l'emploi si, dans le même temps, on n'est pas animé de la ferme volonté de s'attaquer aux dépenses publiques.

J'entends bien que tout ce qui serait proposé ici serait littérature.

Littérature, le projet de loi sur l'initiative et l'entreprise individuelle ? Allons donc ! C'est un acquis formidable pour 1 700 000 entrepreneurs, qui s'en félicitent ! C'est une chance formidable pour les nouveaux entrepreneurs individuels de demain ! Vous avez voté contre ce texte, et je comprends que vous soyez constants dans vos propositions. Pour ma part, j'estime qu'il a apporté des améliorations.

On m'a demandé quand le programme d'orientation de l'artisanat entrerait en vigueur. Maintenant !

J'en viens à l'équilibre commercial. Nous l'avons réalisé.

S'agissant du programme « 1 000 villages », monsieur Laucournet, je vous ferai remarquer que votre département, avec cinq villages intéressés par cette opération, n'est pas si mal loti que cela s'agissant de la rénovation des commerces dans les communes rurales !

**Un sénateur du RPR.** Il en a de la chance !

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** Lorsque je dis qu'il nous faut « miser sur les petits », vous dites que c'est un langage que l'on n'a pas l'habitude d'entendre. Surtout de votre part, ajouterai-je ! En effet, je n'oublie pas un seul instant que si, aujourd'hui, un certain nombre de petites entreprises se trouvent en difficulté, c'est parce qu'on leur a pris beaucoup d'argent. Ainsi, le déficit cumulé du Crédit Lyonnais, d'Air France et de Bull - votre héritage ! - représente 30 milliards de francs. Ce sont les petits bénéficiaires des petits commerçants, des petits artisans qui ont servi à combler ces grands déficits publics que vous nous avez laissés ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Jean Chérioux.** Vous avez la mémoire courte !

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* Voilà pourquoi je ne peux accepter vos critiques.

Vous avez parlé de la diminution du nombre d'artisans installés sous la forme d'une entreprise individuelle ; c'est sans doute vrai. Mais c'est justement pour favoriser l'installation des artisans sous la forme d'entreprises individuelles que le Gouvernement avait déposé le projet de loi relatif à l'initiative et à l'entreprise individuelle.

Vous dites qu'il faudrait, dans le même temps, relever le capital social minimum des sociétés, de façon à décourager certaines créations vouées à l'échec.

Le problème n'est pas là, à mon avis. Il est beaucoup plus dans toutes les subventions « en veux-tu, en voilà », accordées avec des fonds publics et qui favorisent un peu trop souvent la création d'entreprises artificielles.

**M. Jean Chérioux.** Oui !

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* En effet, l'histoire nous a appris que l'on est généralement plus responsable quand on dépense son propre argent ou les fonds propres de quelques amis qui ont accepté d'investir dans votre entreprise que lorsqu'on dépense l'argent des autres.

**M. Jean Chérioux.** Parfaitement !

**M. Félix Leyzour.** Ça, c'est vrai !

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* J'enregistre néanmoins avec satisfaction - j'y reviendrai tout à l'heure - le soutien du groupe socialiste à notre projet sur la transmission d'entreprises. Soyez persuadé que je saurais faire valoir ce soutien dans cette affaire, qui, c'est vrai, est assez difficile.

Vous avez aussi évoqué, monsieur Leyzour, le problème de l'urbanisme commercial et des autorisations trop généreuses - d'après vous - que nous aurions accordées.

Je vous ai rappelé les chiffres. Je vous invite à ne pas être hypocrite : ceux de vos amis, maires communistes de la région parisienne, qui viennent me supplier pour que l'on accorde des autorisations à telle ou telle grande surface ne peuvent ensuite nous faire ce reproche ! On ne peut pas avoir deux langages, un à cette tribune et un autre dans les antichambres de mon ministère !

Vous avez aussi évoqué le problème des *hard discounters*. Je vous invite à réfléchir : les *hard discounters*, ce sont des commerçants qui vendent moins cher, ce qui correspond aujourd'hui au choix d'un certain nombre de consommateurs, parmi les plus modestes.

**M. Emmanuel Hamel.** Parlez français, je vous en supplie !

**M. Philippe Marini.** Oui, parlons français !

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* Je ne me sens pas le droit d'user de mon pouvoir ministériel pour forcer des gens à acheter plus cher quand je sais qu'il s'agit des plus modestes, de ceux qui éprouvent des problèmes de fin de mois.

Je vous invite à cette réflexion, d'autant que je crois qu'il faudrait aller un peu plus loin - pardonnez-moi d'ouvrir une parenthèse sur cette question, mais je la crois importante - car nous n'avons pas encore pris assez

conscience du fait que nous vivons aujourd'hui, globalement, dans un monde sans inflation. Les économistes diraient que nous connaissons un « mouvement long déflationniste de l'économie mondiale ».

Dans une telle conjoncture, comment sera réalisé le progrès social ? Nous avons pris l'habitude de l'obtenir par la hausse des salaires nominaux... souvent grignotée par l'inflation, mais peu importe. Or, dans un monde sans inflation, il va nous falloir apprendre une autre vision du progrès social et retrouver ce qui était plus traditionnel dans l'histoire de l'économie, le progrès social se faisant, pour une large part, par la baisse des prix.

Autant le progrès social par l'inflation, par la hausse des salaires, profite à ceux qui ont un emploi, autant le progrès social par la répartition des gains de productivité et par la baisse des prix profite à tous. Et quand j'entends parler Jacques Delors et quelques autres d'un retour à la politique des revenus, qui consisterait à confisquer les gains de productivité au profit d'une politique active en faveur de l'emploi ou des investissements publics, je réponds ceci : « Attention ! vous êtes en train d'oublier que les gains de productivité peuvent être également socialisés par la baisse des prix. »

Ce sont des mécanismes sur lesquels nous devons réfléchir, surtout si nous pensons que notre devoir, dans les prochaines années, est de réinsérer toute une population dans le circuit du travail grâce à des emplois à faible valeur ajoutée. Qu'on le veuille ou non - c'est une réalité économique - cette réinsertion aura lieu avec des bas salaires, et souvent des difficultés de promotion sociale se feront jour à l'intérieur de ces tranches de bas salaires. Mais il est vrai que, fréquemment, le choix se pose entre un bas salaires et pas de salaire du tout.

Si nous réussissons cela, nous devons tout de même donner une perspective de progrès social à ceux qui vont être ainsi réinsérés dans des emplois à faible valeur ajoutée, notamment dans le secteur des services, et cela se fera, là encore, par une baisse des prix.

Pardonnez-moi d'avoir ouvert cette parenthèse, qui n'avait d'autre objet que de vous inviter à réfléchir sur l'utilité du rôle social d'un mécanisme de baisse des prix permettant l'amélioration du pouvoir d'achat de ceux qui se situent en bas de l'échelle sociale.

Il est vrai que, dans une autre circonstance, monsieur Laucournet - c'était en Corrèze - j'ai évoqué le fait de « miser sur les petits », de « réparer l'ascenseur social », de venir en aide aux commerçants et aux artisans en difficulté.

Si je l'ai fait, c'est parce que nous avons hérité d'une situation dans laquelle on avait misé sur les gros et non sur les petits, dans laquelle l'ascenseur social était en panne,...

**M. Emmanuel Hamel.** Tout à fait !

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* ... dans laquelle jamais on n'a autant dépensé pour le social alors que jamais la pauvreté et l'exclusion n'ont été aussi présentes.

J'estime que c'était mon devoir, parce que je défends une société de liberté économique et que je sais bien qu'elle aboutit à des inégalités qui peuvent être choquantes vis-à-vis de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle sociale.

S'il y a une chose fondamentale, c'est bien le pacte social républicain, c'est-à-dire celui de l'égalité des chances. Quand l'égalité des chances ne fonctionne plus, quand un nouveau tiers état est en train de se reconstituer,

tuer, quand ceux qui sont en haut de l'échelle, quelles que soient leurs erreurs, ne descendent plus l'échelle sociale alors que ceux qui sont en bas ne réussissent plus à la monter, je crois que nous avons un devoir.

**M. Daniel Goulet.** Tout à fait !

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* Il appartiendra au prochain Président de la République, qui ne sera pas socialiste, de remettre en marche l'ascenseur social. (« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR.)

**M. Robert Laucournet.** Attendez un peu ! Vous aurez des surprises !

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* Si je mets en place aujourd'hui ce dispositif d'aide aux artisans et aux commerçants en difficulté, c'est parce qu'il ne l'a pas été avant moi ! Je suis très fier de pouvoir proposer au Sénat ce soir un dispositif qui permet de venir en aide aux commerçants et aux artisans en difficulté.

Voilà pourquoi je ne retiens pas, bien évidemment, les critiques que vous m'avez faites. J'ai essayé d'y répondre sérieusement, avec des arguments qui n'ébranleront sans doute pas la discipline de vote de vos groupes, mais qui, je l'espère, ébranleront peut-être vos convictions personnelles.

Je voudrais revenir maintenant aux orateurs de la majorité.

M. Ostermann m'a notamment parlé du problème de la création d'entreprises. J'en ai dit un mot, il faut faire attention aux créations d'entreprises artificielles. Je partage tout à fait votre point de vue lorsque vous appelez de vos vœux une politique visant prioritairement à consolider les entreprises existantes et à développer les entreprises moyennes.

M. Ostermann a également posé le problème du travail noir. Cela nous ramène au problème plus général de la fiscalité et des charges.

Nous avons - quand je dis nous, c'est un « nous » collectif - inventé, avec nos prélèvements obligatoires, la machine à tuer les artisans.

Je prends un exemple : M. Dupont souhaite faire appel à un artisan pour repeindre son appartement ; lorsque l'ouvrier de l'artisan reçoit 100 francs nets, l'artisan devra facturer le travail environ 313 francs à M. Dupont. Cela signifie concrètement, si M. Dupont est imposé au taux maximal, qu'il doit recevoir de son employeur 725 francs, ce qui, compte tenu des charges que lui-même paie et de celles que paie son employeur, une production de richesses avant charges et impôts de 1 283 francs. L'écart est de 1 à 13 ! Autrement dit, pour 1 salaire versé, il y a 12 unités d'impôts et de charges en cascade. Et si M. Dupont était lui-même artisan, le multiplicateur serait encore beaucoup plus fort : de 1 à 22 !

Ces chiffres illustrent parfaitement le problème essentiel que pose aujourd'hui le développement des métiers de l'artisanat, et plus généralement des métiers de services, à savoir ce multiplicateur des impôts et des charges.

Vous avez raison de dire, monsieur le sénateur, que la réponse ne m'appartient pas, qu'elle ne figure pas dans mon budget. Elle est collective, elle réside bien évidemment dans la maîtrise des dépenses publiques, pour pouvoir baisser les impôts et les charges. Il n'y a pas d'autre solution ! Le problème n'est pas d'attribuer quelques milliers de francs de subventions supplémentaires ici et là,

mais de s'attaquer à la racine du mal, qui est l'excès de dépense publique dans notre pays. Voilà la véritable source du travail au noir !

**M. Joseph Ostermann.** C'est exact !

**M. Alain Madelin,** *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.* Je pourrais prendre un autre exemple, qui va de plus en plus devenir une affaire importante. Il a trait à l'écart de revenus entre celui qui a un travail rémunéré au SMIC et celui qui reçoit le RMI. En offrant le SMIC à une famille avec deux enfants qui perçoit le RMI plus les prestations sociales, vous lui ouvrez en réalité une perspective d'amélioration de son pouvoir d'achat de 700 francs, soit 4,50 francs de l'heure. Tout le monde comprendra qu'il est parfaitement rationnel d'essayer de bricoler un peu au noir en complément de son RMI !

Oui, c'est vrai, le travail au noir me préoccupe énormément, car il existe sans doute une économie informelle, dont le rythme de croissance s'établit à deux chiffres. Cela prouve qu'en présence de zones de non-droit les Français ne sont pas plus bêtes que les Chinois de Canton dans les zones franches...

Notre capacité de croissance existe, mais elle est compromise par des obstacles qui perturbent également l'emploi, c'est-à-dire, j'y reviens, la fiscalité et les charges. Or nous ne pourrions nous y attaquer qu'à la condition d'avoir ancrée au cœur cette volonté farouche de maîtriser les dépenses publiques.

M. Ostermann a aussi évoqué le droit de l'urbanisme, sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Sur la fiscalité, je viens de donner mon point de vue. Vous proposez notamment, monsieur le sénateur, des déductions fiscales pour l'artisanat et pour les clients de ce secteur. Cela me paraît effectivement une bonne voie.

M. Malécot a évoqué le problème de la transmission de l'entreprise, et il n'est pas le seul. Que dire sur ce sujet ? J'ai très sincèrement le sentiment que, tant qu'on n'aura pas transmis « l'entreprise Elysée », mon projet de loi sur la transmission des entreprises restera dans les tiroirs. (*Sourires.*)

Voilà un projet qui est fin prêt et qui, je le répète, recueille le consensus de l'opinion - les sondages en témoignent - y compris auprès du parti socialiste. Voilà qui devrait faciliter son adoption en urgence au printemps prochain !

La question de l'urbanisme commercial a été longuement évoquée par les uns et les autres, notamment par M. Edouard Le Jeune.

Ne regrettez pas les anciennes CDEC ! C'est grâce à elles, telles qu'elles existaient, avec leur composition et leur fonctionnement, que vous avez eu deux millions de mètres carrés en 1992 ! Laissez vivre le nouveau système de responsabilisation, d'autant que les organisations professionnelles ne sont pas dénuées de pouvoir, puisque l'étude d'impact est confiée en priorité aux chambres de métiers et aux chambres de commerce, qui ont tout le loisir de procéder à des contre-études pour prendre les décisions optimales.

J'ai déjà dit un mot tout à l'heure du problème du *hard discount*. (MM. Emmanuel Hamel et Philippe Marini protestent.) Abaisser le seuil au-dessous de 1 000 mètres carrés, je n'y suis pas favorable, parce que toutes les études ont montré que les surfaces intermédiaires sont occupées, essentiellement, par des commerçants qui s'agrandissent.

Je ne peux pas tenir le langage que j'ai tenu tout à l'heure et permettre à une petite entreprise de devenir une entreprise moyenne tout en refusant à un petit commerçant de passer à 600 ou 700 mètres carrés, ce qui se fait couramment dans nos campagnes !

En outre, l'effet déstabilisateur de ces moyennes surfaces doit être tempéré par leur rôle d'équilibre, puisqu'elles correspondent, notamment, à des zones de chalandise situées autour d'un bourg important, où elles peuvent avoir leur utilité.

N'ayez pas trop peur des moyennes surfaces ! Elles sont, pour 80 p. 100 d'entre elles, le résultat de la promotion de commerçants indépendants, de commerces spécialisés qui, pour différentes raisons, qu'il s'agisse de « jardinerie » ou de boutiques de mode, ont besoin d'une plus grande surface d'exposition.

Il n'en demeure pas moins que se pose le problème des schémas directeurs d'urbanisme commercial. J'ai moi-même ouvert le dossier, et j'ai souhaité que les différents partenaires puissent élaborer de tels schémas. Je considère d'ailleurs que ces derniers ne peuvent pas être contraignants, parce qu'il existe malgré tout une liberté constitutionnelle, à savoir la liberté du commerce et de l'industrie. En revanche, ces schémas peuvent être un cadre de responsabilisation où chacun prend conscience des problèmes qui se posent.

Comme je l'ai indiqué, mon souhait serait d'instituer à terme un urbanisme totalement spécifique, à l'image de celui qui est préconisé par la loi Royer, pour faire de l'urbanisme commercial une branche du droit commun de l'urbanisme avec des sujétions particulières, comme il en existe en matière d'environnement ou pour les établissements industriels.

M. Edouard Le Jeune a notamment évoqué l'Institut polytechnique pour les métiers. Il s'agit d'un projet non pas national, mais local, qui est mis en œuvre en Bretagne, afin de revaloriser, autant que faire se peut, l'apprentissage.

En revanche, le « passeport pour les métiers » est un dispositif que nous allons expérimenter tout au long de l'année 1995. Il vise à remplacer des subventions versées de façon automatique, comme l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise, par de vrais conseils et un réel accompagnement, notamment financier, grâce aux sociétés de caution mutuelle. J'espère que cette expérimentation permettra de faire la preuve de la fécondité de notre dispositif.

Telles sont les précisions que je souhaitais apporter, monsieur le président, en réponse aux principales observations qui ont été formulées sur ce projet de budget, et je remercie une nouvelle fois la majorité de cette assemblée du soutien qu'elle apporte à notre politique. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le commerce et l'artisanat et figurant aux états B et C.

#### ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III : moins 2 574 861 francs. »  
Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.  
(*Ces crédits sont adoptés.*)

« Titre IV : 77 355 000 francs. » - (*Adopté.*)

#### ÉTAT C

**M. le président.** « Titre VI. - Autorisations de programme : 120 000 francs.

« Crédits de paiement : 120 000 francs. » - (*Adopté.*)

J'appelle en discussion l'article 55 du projet de loi, qui a été rattaché pour son examen au commerce et à l'artisanat ; puis j'appellerai en discussion, avec l'accord de la commission des finances, les amendements n° II-14 et II-15, qui tendent à insérer des articles additionnels après l'article 55.

#### COMMERCE ET ARTISANAT

##### Article 55

**M. le président.** « Art. 55. - Le maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers prévue à l'article 1601 du code général des impôts est fixé à 564 francs. »

Je suis saisi de trois amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Par amendement n° II-12, MM. Hammann, Vasselle et Ostermann proposent, à la fin de cet article, de remplacer la somme : « 564 francs » par la somme : « 575 francs ».

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1 est présenté par MM. Ballayer et Collard.

L'amendement n° II-16 est déposé par M. Lanier et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

Tous deux tendent, dans l'article 55, à remplacer la somme : « 564 francs » par la somme : « 570 francs ».

La parole est à M. Ostermann, pour défendre l'amendement n° II-12.

**M. Joseph Ostermann.** J'ai eu l'occasion d'évoquer tout à l'heure l'augmentation des charges et des obligations des chambres de métiers.

Nous proposons donc de porter de 564 francs à 575 francs le maximum du droit fixe, afin de permettre aux chambres de métiers de faire face à l'ensemble des obligations qui leur incombent en matière d'apprentissage, de suivi de la formation, de suivi du recrutement des apprentis, etc.

**M. le président.** La parole est à M. Ballayer, pour défendre l'amendement n° II-1.

**M. René Ballayer.** Cet amendement a le même objet que l'amendement de M. Ostermann, à la différence qu'il tend à remplacer la somme de 564 francs non par la somme de 575 francs mais par la somme de 570 francs.

M'exprimant maintenant en ma qualité de rapporteur spécial, j'indique que la commission des finances a donné, je suis au regret de le dire, un avis défavorable à l'amendement n° II-12 et un avis favorable à l'amendement n° II-1.

Peut-être M. Ostermann pourrait-il retirer son amendement au bénéfice de l'amendement n° II-1, qui vise aussi à relever, même si c'est dans une moindre mesure, le maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambre de métiers.

**M. le président.** L'amendement n° II-16 est-il soutenu ?...

Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° II-12 et II-1 ?

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** J'ai déjà eu à de

nombreuses reprises l'occasion d'attirer l'attention sur les dangers d'une fuite en avant en matière d'augmentation des prélèvements obligatoires.

Je dis souvent à mes amis artisans des chambres de métiers qu'il ne s'agit pas seulement pour eux de demander à l'Etat de maîtriser les prélèvements obligatoires, il s'agit aussi, autant que faire se peut, de donner l'exemple.

Au fil du temps, nous avons mis au point un petit jeu parlementaire qui constitue une mauvaise habitude pour le Gouvernement, tel taux à un niveau un peu bas, pour pouvoir accepter un amendement rehaussant celui-ci au cours de la discussion budgétaire. Ce n'est pas, à mon avis, de bonne méthode.

La progression du droit fixe de 1989 à 1994 a été de 24,1 p. 100 quand, dans le même temps, l'inflation était de 14,25 p. 100. Je ne vous rappellerai pas de combien ont progressé, au cours de cette même période, les dépenses de l'Etat, car ce serait un mauvais exemple ! En tout état de cause, cela ne diminue en rien la pertinence de la remarque que je viens de faire quant à la nécessité de maîtriser cette façon de procéder.

Je reconnais bien volontiers que la situation des chambres de métiers est difficile, que leurs actions et leurs interventions se développent et donc que leurs charges fixes augmentent très rapidement, notamment les charges salariales.

Je sais également que les chambres de métiers vont devoir supporter cette année des frais d'élection un peu particuliers.

Ce constat m'incite donc à desserrer quelque peu l'étreinte et à accepter l'amendement n° II-1.

Je rappellerai néanmoins que nous avons fait progresser, grâce au FISAC notamment, les crédits de l'animation économique des chambres de métiers, ce qui leur procure quand même quelques moyens supplémentaires.

Cela ne nous dispense pas, monsieur Ballayer, d'engager une réflexion approfondie sur l'avenir des chambres de métiers et sur les conditions dans lesquelles elles sont financées ; je l'ai d'ailleurs écrit au président M. Paquet.

Le droit fixe, qui n'est pas proportionnel à la taille de l'entreprise et dont le Parlement fixe le taux chaque année, me paraît être une ressource de moins en moins adaptée, d'autant que l'on peut s'interroger, comme l'ont fait certains d'entre vous, sur l'assujettissement des chambres de métiers à la taxe sur les salaires. Au fond, on reprend d'une main ce que l'on a accordé de l'autre.

C'est la raison pour laquelle j'engagerai avec l'assemblée permanente des chambres de métiers, dans les semaines qui viennent, une réflexion globale sur le financement des chambres de métiers.

**M. le président.** L'amendement n° II-12 est-il maintenu, monsieur Ostermann ?

**M. Joseph Ostermann.** M. le ministre vient de nous rassurer en nous garantissant qu'une réflexion serait engagée concernant la taxe sur les salaires.

Dans ces conditions, j'accepte le moyen terme entre 564 et 575 francs ; je me rallie donc à l'amendement n° II-1 et je retire l'amendement n° II-12.

**M. le président.** L'amendement n° II-12 est retiré. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-1.

**M. Philippe Marini.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Marini.

**M. Philippe Marini.** Je me réjouis des propos que vient de tenir M. le ministre, qui nous a annoncé une réflexion de fond sur les finances des chambres de métiers.

Je suis de ceux qui ont soutenu, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, la semaine dernière, un amendement concernant l'exonération, qui me semble souhaitable, de taxe sur les salaires.

M. Sarkozy nous a expliqué – et il était difficile de ne pas se rendre à ses raisons – qu'il y avait un effet de contagion possible sur d'autres organismes, sur d'autres chambres consulaires, et, sans doute, n'était-ce pas la meilleure voie.

Il n'en reste pas moins que le droit forfaitaire, dont nous décidons ce soir de relever le plafond, est une formule tout à fait archaïque ; par ailleurs, il s'applique à des professions dont les marges de manœuvre financières sont très réduites, voire inexistantes, à des professions souvent très fragiles.

Or les chambres de métiers, c'est incontestable, ont beaucoup œuvré en matière de formation professionnelle ou pour le développement des filières d'apprentissage, dont chacun reconnaît qu'elles représentent un apport tout à fait précieux à notre système de formation.

En conséquence, monsieur le ministre, j'ai l'espoir que vous pourrez formuler des propositions susceptibles de garantir dans l'avenir aux chambres de métiers une ressource pérenne de 50 millions de francs ou de 80 millions de francs, qui leur fait actuellement défaut, car c'est de cela qu'il s'agit. Il faut trouver, d'une manière ou d'une autre, et hors la contribution versée par les artisans eux-mêmes, une solution à ce problème.

Je ne doute pas que c'est dans cette voie que vous essaieriez de vous engager avec les professionnels concernés. Dans cet espoir, et en vous remerciant de l'accueil que vous avez réservé à la suggestion de nos collègues, je voterai l'amendement de M. Ballayer.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-1, accepté par la commission et par le Gouvernement.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 55, ainsi modifié.

*(L'article 55 est adopté.)*

#### Articles additionnels après l'article 55

**M. le président.** Par amendement n° II-14 rectifié, le Gouvernement propose d'insérer, après l'article 55, un article additionnel ainsi rédigé :

« I. – Au début du premier alinéa du 2° de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, les mots : "Une taxe" sont remplacés par les mots : "Une taxe d'aide au commerce et à l'artisanat".

« Le même alinéa est complété *in fine* par les mots : "quelle que soit la forme juridique de l'entreprise qui les exploite".

« II. – Au deuxième alinéa du 2° du même article, les sommes : "22 F", "44 F" et (deux fois) "20 000 F" sont respectivement remplacées par les sommes : "24 F", "83,50 F" et (deux fois) "80 000 F".

« III. – Au quatrième alinéa du 2° du même article, les mots : "inférieur à 500 000 F" sont remplacés par les mots : "inférieur à 3 000 000 F". »

Cet amendement est assorti d'un sous-amendement n° II-22, présenté par M. Jean-Jacques Robert, et visant,

après le paragraphe II, à insérer un paragraphe additionnel ainsi rédigé :

« ... - Dans le troisième alinéa du 2° de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans, âgés, après les mots : "superficies de vente anormalement élevées ou", sont insérés les mots : ", en fonction de leur chiffre d'affaires au mètre carré". »

La parole est à M. le ministre pour défendre l'amendement n° II-14 rectifié.

**M. Alain Madelin**, *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat*. Si vous le permettez, monsieur le président, je présenterai en même temps le dispositif de la réforme de la taxe sur les grandes surfaces et le dispositif d'aide aux commerçants et aux artisans en difficulté.

**M. le président**. Laissez-moi, dans ces conditions, donner lecture de votre deuxième amendement.

Par amendement n° II-15 rectifié, le Gouvernement propose d'insérer, après l'article 55, un article additionnel ainsi rédigé :

« Le premier alinéa de l'article 106 de la loi de finances pour 1982 (n° 81-1160) du 30 décembre 1981 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les commerçants et artisans affiliés pendant quinze ans au moins aux régimes d'assurance vieillesse des professions artisanales, industrielles et commerciales, peuvent bénéficier sur leur demande, si leurs ressources sont inférieures à un plafond fixé par décret, d'une aide versée par les caisses des régimes précités après l'âge :

« a) De soixante ans révolus, lorsqu'ils cessent définitivement toute activité ;

« b) De cinquante-sept ans révolus, s'ils justifient ne pas bénéficier d'un avantage personnel de retraite immédiat, lorsque la cessation de leur activité, sans préjudicier à la couverture des besoins de la population locale, intervient :

« - soit à l'occasion d'une opération collective prévue à l'article 4 de la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social ;

« - soit à l'occasion d'actions de restructuration du commerce et de l'artisanat conclues par l'Etat en application de l'article 11 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification. »

Je vous redonne la parole, monsieur le ministre.

**M. Alain Madelin**, *ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat*. Nous avons essayé de joindre la réforme nécessaire de la taxe sur les grandes surfaces - objectif dont j'ai dit qu'il était politiquement important aux yeux du Gouvernement - et un dispositif d'aide aux commerçants et aux artisans en difficulté. La réforme de la taxe sur les grandes surfaces vise à simplifier cette taxe et à la rendre plus proche de la réalité économique, tout en améliorant son rendement.

Je rappelle que le dispositif en vigueur date de 1972 et que la dernière actualisation du barème date de 1989. Il est constitué autour d'un barème dont les taux varient entre 22 francs et 44 francs le mètre carré en fonction du chiffre d'affaires au mètre carré - je vous fais grâce des détails.

Le résultat est que, compte tenu des cas particuliers, ce barème comprend quarante-deux taux différents. En outre, il ne correspond plus à la réalité économique puisque plus des deux tiers des établissements redevables se trouvent dans la tranche maximale.

En conséquence, la répartition de la charge est sûrement considérée aujourd'hui par tous comme inéquitable. Je prendrai juste un exemple : une grande surface en zone rurale, avec un chiffre d'affaires au mètre carré limité à 20 000 francs, paie une taxe de 0,22 p. 100 de son chiffre d'affaires ; un hypermarché bien placé à 100 000 francs de chiffre d'affaires par mètre carré paiera une taxe de 0,04 p. 100.

Nous voulons corriger cet effet de dégressivité. Désormais, certaines surfaces paieront moins, d'autre plus, au travers de ce dispositif qui est, me semble-t-il, plus simple, plus juste et - j'ajouterai l'utile à l'agréable ! - plus rentable.

Le barème couvre beaucoup mieux la réalité économique, en variant cette fois entre 10 000 francs et 90 000 francs de chiffre d'affaires au mètre carré.

Le calcul de la taxe variera entre ces deux bornes avec une seule formule, simple et linéaire.

Les abattements seront également simplifiés par voie réglementaire.

Quant au seuil d'exonération, il est aligné sur celui de la contribution sociale de solidarité des sociétés, la C3S, à 3 millions de francs au lieu de 500 000 francs.

L'effort sera donc mieux réparti et se rapprochera de la réalité du chiffre d'affaires. En outre, je le répète, nous en profitons pour améliorer le rendement de la taxe, qui passera de 700 millions de francs à 900 millions de francs.

J'ai déjà eu l'occasion, dans une autre enceinte, de remercier les grandes surfaces de l'effort contributif qu'elles allaient ainsi faire, tout en les rassurant sur la bonne utilisation de cet argent, puisqu'il va servir à aider les commerçants et les artisans en difficulté.

Je rappelle qu'actuellement le produit de la taxe sert à financer, pour 400 millions de francs, l'indemnité de départ des commerçants et artisans à soixante ans, pour 170 millions de francs, à alimenter le FISAC et, pour le solde, lorsqu'il n'y a pas de *hold up* de la part du budget, à renforcer la trésorerie de l'ORGANIC en prévision des indemnités à verser.

Les 200 millions de francs supplémentaires seront affectés pour environ 50 millions de francs au financement du départ anticipé, à partir de cinquante-sept ans, des commerçants et artisans dans le cadre d'opérations concertées.

Un orateur m'a notamment posé une question tout à l'heure à propos des zones en difficulté. Nous avons mis en place un dispositif qui, combiné avec les aides à l'installation des commerçants et à la rénovation des commerces et de l'artisanat, permet à des commerçant en âge de prendre leur retraite un peu plus tôt, cédant un fonds qui n'a pas une énorme valeur, pour permettre une relève.

Le solde servira à alimenter, par le biais du FISAC, le dispositif de prévention et de résolution des difficultés des artisans, inspiré de ce qui existe dans l'agriculture, avec deux volets.

Le premier volet consiste en une aide pour établir la comptabilité, pour analyser la viabilité de l'entreprise, sous forme d'aide aux conseils.

Le second volet, le plus important, est relatif à une aide au rééchelonnement des dettes et des charges fiscales ou sociales impayées, dans le cadre d'une enveloppe déléguée au préfet.

Le dispositif sera mis en place par les chambres de métiers et, en tant que de besoin, par les chambres de commerce et d'industrie pour la partie concernant le commerce.

Il s'adressera, dans des conditions extrêmement souples, aux entrepreneurs installés depuis un certain temps, de manière à éviter qu'il ne serve les chasseurs de primes qui peuvent exister ici ou là et qui bénéficieraient alors d'une aide à la création, puis, ensuite, d'une aide au rééchelonnement. Ce n'est pas l'objectif visé.

Je souhaite que ce dispositif fonctionne dès le début de l'année prochaine, et je remercie par avance les sénateurs qui nous soutiendront. Cette mesure est très importante. Elle ne nous était pas demandée. Elle nous est apparue équitable vis-à-vis de celles et de ceux qui souffrent aujourd'hui dans les secteurs du commerce et de l'artisanat.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Robert, pour présenter le sous-amendement n° II-22.

**M. Jean-Jacques Robert.** Actuellement, les établissements dont la superficie de vente au détail est comprise entre 400 et 600 mètres carrés bénéficient d'une réduction du montant de la taxe. Cette réduction est fixée par voie réglementaire à 30 p. 100 lorsque la surface de vente est comprise entre 400 et 500 mètres carrés, et à 15 p. 100 lorsque la superficie est comprise entre 500 et 600 mètres carrés.

La réduction est maintenue dans ces mêmes limites de surface. Cependant, au lieu de la moduler sur le seul critère de la superficie, il apparaît équitable de l'attribuer en fonction inverse du chiffre d'affaires au mètre carré, afin de tenir compte de la capacité contributive des assujettis.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement n° II-22 et sur les amendements n°s II-14 rectifié et II-15 rectifié ?

**M. René Ballayer, rapporteur spécial.** La commission des finances est favorable aux amendements n°s II-14 rectifié et II-15 rectifié.

Elle n'a pas examiné le sous-amendement n° II-12. Néanmoins, à titre personnel, j'y suis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement n° II-22 ?

**M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.** Le sous-amendement n° II-22 de M. Jean-Jacques Robert me paraît aller dans le bon sens, puisqu'il apporte une souplesse au dispositif existant. J'y suis donc favorable.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le sous-amendement n° II-22, accepté par le Gouvernement.

*(Le sous-amendement est adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifié, l'amendement n° II-14 rectifié, accepté par la commission.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi de finances, après l'article 55.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-15 rectifié, accepté par la commission.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi de finances, après l'article 55.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le commerce et l'artisanat.

3

### TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, de modernisation de l'agriculture.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 89, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI CONSTITUTIONNELLE

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jacques Rocca Serra une proposition de loi constitutionnelle tendant à limiter le cumul des fonctions ministérielles avec l'exercice de plus d'un mandat électif local et prohibant l'exercice de toute fonction au sein de partis politiques.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 93, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Rocca Serra une proposition de loi constitutionnelle tendant à permettre à un ministre de retrouver son siège de parlementaire lorsqu'il cesse ses fonctions.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 94, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

5

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jacques Rocca Serra une proposition de loi organique tendant à limiter le cumul d'un mandat de parlementaire avec un seul autre mandat, quel qu'il soit et ce dans la même région.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 95, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Rocca Serra une proposition de loi organique tendant à interdire aux parlementaires d'effectuer des missions dans le département de leur circonscription.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 96, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Rocca Serra une proposition de loi organique tendant à l'abrogation des dispositions relatives au plafonnement des indemnités parlementaires.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 98, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

6

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jacques Rocca Serra une proposition de loi tendant à renforcer la limitation du cumul des fonctions pour les titulaires de mandats locaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 91, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Rocca Serra une proposition de loi tendant à l'abrogation des dispositions relatives au plafonnement des indemnités des élus locaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 92, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Rocca Serra une proposition de loi tendant à instaurer l'obligation d'honorer le dernier mandat sollicité.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 97, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

7

### TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relative à la diversité de l'habitat.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 90, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

8

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 29 novembre 1994, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 78 et 79, 1994-1995). [M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Intérieur et aménagement du territoire :

II. - Aménagement du territoire :

M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial (rapport n° 79, annexe n° 29) ; M. Jean Pépin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 81, tome X).

I. - Intérieur et article 59 :

M. Paul Girod, rapporteur spécial (administration centrale et sécurité, rapport n° 79, annexe n° 27) ; M. Jacques Mossion, rapporteur spécial (administration territoriale, collectivités locales et décentralisation, rapport n° 79, annexe n° 28) ; M. André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (décentralisation, avis n° 84, tome I) ; M. Paul Masson, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (police et sécurité, avis n° 84, tome II) ; M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de

législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (sécurité civile, avis n° 84, tome III).

**Délai limite pour les inscriptions de parole  
dans les discussions précédant l'examen des crédits  
de chaque ministère**

Le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements  
aux crédits budgétaires  
pour le projet de loi de finances pour 1995**

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1995 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt-trois heures cinq.)*

*Le Directeur  
du service du compte rendu intégral,  
DOMINIQUE PLANCHON*